

ROYAUME DU MAROC



**PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
PAR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DES OASIS**

COMPOSANTE SECTEUR DE GUELMIM-ASSA-TATA



PROPOSITION DE PROJET

**Agence pour la Promotion et le Développement
économique et social des Provinces du Sud du
Royaume**

**E.MAHE – Consultant PNUD
Janvier 2006**

ABREVIATIONS

| | |
|----------|---|
| ACESLDAM | - Association de lutte contre l'érosion , la sécheresse et la désertification au Maroc |
| ADEPAM | - Association Marocaine Pour le Développement des Plantes Aromatiques et Médicinales |
| ADS | - Agence de Développement Social |
| ALDPE | - Association de Lutte contre la Désertification pour la Protection de l'Environnement |
| ASOC | - Association pour la Sauvegarde de l'Oasis de Chenini / Tunisie |
| AUEA | - Association locale de gestion de l'Eau |
| CARI | - Centre d'Actions et de Réalisations Internationales |
| CDER | - Centre de Développement des Energies Renouvelables |
| CG34 | - Conseil Général de l'Hérault |
| DAT | - Direction de l'Aménagement du Territoire |
| DRI | - Développement Rural Intégré |
| EID | - Entente Interdépartementale de Démoustication - Montpellier |
| FEM | - Fonds pour l'Environnement Mondial |
| FFEM | - Fonds Français pour l'Environnement Mondial |
| FIDA | - Fonds International de Développement Agricole |
| GEF | - Global Environment Facility |
| GERERE | - Groupe d'Etudes et de Recherche sur les E.R. et l'Environnement |
| GTD | - Groupe de Travail sur la Désertification |
| GTZ | - Organisme exécutif coopération Allemande |
| HCEFLCD | - Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification |
| IAM | - Institut Agronomique Méditerranéen |
| IAV | - Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II |
| INRA | - Institut National de la Recherche Agronomique |
| IPGRI | -Institut International des Ressources Phytogénétiques |
| MADR | - Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural |
| MATEE | - Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Eau |
| MI | - Ministère de l'Intérieur |
| ORMVAO | - Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate |
| OSS | - Observatoire du Sahara Sahel |
| PAN | - Programme d'Action National |
| RADDO | - Réseau associatif de développement durable des Oasis |
| ROSELT | - Réseau d'Observation et de Surveillance de l'Environnement |
| SAPAN | - Sous-programme d'Appui au Programme d'Action National de lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse |
| SAU | - Surface Agricole Utile |

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
PAR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DES OASIS**

PNUD/AGENCE DU SUD/DAT

| | |
|---|----|
| A. RESUME | 5 |
| A.1 - Logique et Objectifs du Projet | 5 |
| A.2 - Principaux axes d'interventions du Projet | 9 |
| A.3 - Résultats attendus du Projet | 11 |
| B. PAYS CONCERNE | 13 |
| B.1 - Eligibilité du Pays | 13 |
| B.2 - Engagements du Pays | 13 |
| C - CONCEPTION DU PROJET | 14 |
| C.1 - Contexte Environnemental | 14 |
| C.2 - Problématiques et menaces | 16 |
| La Crise de l'EAU | 17 |
| La Crise du PALMIER | 18 |
| La Crise AGRICOLE | 19 |
| La Crise SOCIALE | 21 |
| La Crise TERRITORIALE | 23 |
| C.3 - Le scénario actuel | 24 |
| C.4 - Stratégie alternative | 28 |
| C.5 - Objectif global, | 32 |
| C.6 - Objectifs spécifiques, | 32 |
| C.7 - Sites du projet, | 33 |
| a. Le site de Foum Zguid: | 34 |
| b. Le site de Tata: | 36 |
| c. Le site d'Akka: | 37 |
| d. Le site de Foum el Hisn/Tamanar: | 38 |
| e. Le site de Taghjijt: | 39 |
| f. Le site de Asrir/Tighmert: | 40 |
| g. Le site de Assa: | 41 |
| h. Le site de Zag: | 42 |
| C.8 - Résultats -Activités, | 43 |
| Résultats 1.1: l'usage de la ressource hydrique est optimisé | 44 |
| Activité 1.1.1 application des techniques agroécologiques et reconversion agricole | 44 |
| Activité 1.1.2 développements de systèmes économiseurs d'eau | 45 |
| Résultats 1.2: l'exploitation durable de l'oasis est maintenue et le niveau de vie amélioré | 46 |
| Activité 1.2.1 développement d'une filière "dattes" de qualité terroir labellisable | 46 |
| Activité 1.2.2 création d'un Centre régional de formation en agroécologie oasienne | 47 |
| Activité 1.2.3 développement d'un élevage ovin sélectionné | 48 |
| Activité 1.2.4 développement d'un produit plantes aromatiques et médicinales "biologique" | 48 |
| Activité 1.2.5 appui à la mise en place d'un écotourisme oasien de qualité | 49 |

| | |
|---|----|
| Résultats 1.3: le renforcement et la mise à niveau des structures locales est engagée | 50 |
| Activité 1.3.1 formation des encadrements communaux techniques et associatifs | 50 |
| Activité 1.3.2 promotion féminine et revalorisation du travail féminin | 50 |
| Activité 1.3.3 appui matériel aux communes et associations oasiennes et mobilisation des jeunes | 51 |
| Résultats 1.4: la restauration de la biodiversité de l'écosystème oasien est engagée | 51 |
| Activité 1.4.1 lutte contre l'ensablement, l'érosion et les pollutions | 51 |
| Activité 1.4.2 restructuration de l'écosystème par plantation de fruitiers | 52 |
| Activité 1.4.3 restauration de la biodiversité par création de jardin à clones | 52 |
| Activité 1.4.4 promotion des énergies alternatives | 53 |
| Activité 1.4.5 élaboration d'un système de suivi permanent des écosystèmes oasiens | 53 |
| Résultats 2.1: Un Conseil local de Développement Durable est mis en place | 54 |
| Activité 2.1.1 organisation de la connaissance et évaluation des acteurs/opérateurs | 54 |
| Activité 2.1.2 rédaction des conventions de partenariat et création du Comité de pilotage | 54 |
| Activité 2.1.3 création des Comités de Suivi communaux/ | 55 |
| Activité 2.1.4 mise en place du Conseil et des commissions | 55 |
| Résultats 2.2: Un Pays des "Oasis de la Province de Tata" est créé autour d'une Charte de développement durable | 55 |
| Activité 2.2.1 établissement du diagnostic "PAYS" | 55 |
| Activité 2.2.2 définition en commun des objectifs et orientations stratégiques | 55 |
| Activité 2.2.3 élaboration de la Charte de développement durable "PAYS" | 56 |
| Activité 2.2.4 élaboration d'un plan d'action opérationnel "PAYS" | 56 |
| Résultats 2.3: Un Projet de territoire pour le "Pays des Oasis de Tata" est formalisé | 56 |
| Activité 2.3.1 animation et mise en commun des projets et missions | 56 |
| Activité 2.3.2 rédaction participative et concertée du projet de territoire | 56 |
| Activité 2.3.3 définition d'un plan de communication-formation | 57 |
| Résultats 2.4: Deux AGENDA 21 locaux sont mis en place à Taghijjt et Asrir | 57 |
| Activité 2.4.1 diagnostic participatif et mise en commun des données | 57 |
| Activité 2.4.2 création du Forum et concertation citoyenne | 57 |
| Activité 2.4.3 définition du projet de programmes et validation | 58 |
| C.9 - Principaux Risques et hypothèses | 58 |
| C.10 - Durabilité | 59 |
| C.11 - Réplicabilité | 60 |
| C.12 - Participation des partenaires | 60 |
| C.13 - Suivi et Evaluation | 62 |
| D. FINANCEMENT | 63 |
| D.1 - Plan de Financement | 63 |
| D.2 - Co-financement | 65 |
| E. COORDINATION ET SOUTIEN DES INSTITUTIONS | 65 |
| E.1 - Liens avec les autres programmes | 65 |
| E.2 - Mise en Œuvre du projet | 66 |
| E.2.1. Argumentaire | 66 |
| E.2.2. Cadre Institutionnel proposé | 68 |
| E.2.3. Mode de Gestion et démarche projet préconisée | 70 |

A. RESUME

A.1 - LOGIQUE ET OBJECTIFS DU PROJET

« Et la tendance est partout la même; toutes les oasis sont condamnées à mort si les évolutions actuelles se poursuivent. On se trouve devant un exemple presque caricatural de développement non durable. On a mis en place un mécanisme qui consiste à détruire la base sur laquelle la véritable économie régionale est assise.

..... La région est engagée dans une véritable course contre la montre. Les mesures de sauvegarde des milieux et des ressources naturelles ainsi que les actions de promotion de la nouvelle base économique auraient dues être engagées depuis vingt ans. Il y a vingt ans que les spécialistes savent que l'on va à la catastrophe, qu'ils ont alerté l'opinion; mais ce qui a été fait est très insuffisant; les tendances de fond n'ont pas été corrigées.

Aujourd'hui le temps nous est compté; il faut tout à la fois rétablir les équilibres naturels et en premier lieu hydrologiques et développer la nouvelle économie. Si on n'engage pas sérieusement les nouvelles dynamiques dans les cinq ans qui viennent, il n'y aura pas de développement touristique parce qu'il n'y aura plus d'oasis.

La question des oasis est une question d'intérêt national, une priorité absolue qui touche à l'essentiel, c'est-à-dire à l'identité nationale.

Stratégie Nationale de Développement et d'Aménagement des Oasis au Maroc - 2004

1. Les oasis du Sud Marocain vivent aujourd'hui des moments dramatiques où se joue sous nos yeux l'avenir d'une population de 2 millions d'individus, comme celui d'immenses territoires aux confins présahariens du Maroc et de ses frontières méridionales. La dégradation, puis la perte et enfin l'abandon d'oasis entières, est devenu malheureusement une réalité remettant en question la formidable barrière écologique contre la désertification que représentait le chapelet des oasis du sud marocain, depuis les territoires atlantiques de Guelmim, jusqu'aux zones désertiques orientales des hauts plateaux de Figuig. L'avancée du désert bénéficie ainsi de la rupture du front, chaque oasis abandonnée devenant une porte grande ouverte où peut s'engouffrer sable et aridification. **Lutter contre la désertification c'est surtout maintenir vivantes les oasis Marocaines.**
2. Les palmeraies marocaines ont connu une sévère dégradation, perdant près des ¾ de leurs palmiers, pertes qui se sont fortement accélérées ces 10 dernières années. Si la maladie, des transformations socio-économiques et un traitement parfois médiocre ont contribué à cette détérioration de la situation, c'est essentiellement l'accroissement de modes d'exploitation de la ressource hydrique, fortement irrationnels, qui a précipité les situations. Le problème de l'eau est le problème oasien majeur, conditionné en amont à la

- fois par la persistance de sécheresses récurrentes et par des systèmes hydroagricoles dont la pertinence doit être remise en question aujourd'hui.
3. La disparition progressive des conditions favorables à l'exploitation agricole des oasis, a entraîné pour toute une population la baisse progressive de leur source de revenu, et une paupérisation aujourd'hui devenue très problématique pour la majorité des sociétés oasiennes les plus méridionales. Des centaines de milliers de familles sont aujourd'hui concernées au Maroc et la tendance est malheureusement à une croissance rapide de cette évolution négative des situations sociales. Les familles ne peuvent se maintenir sur place dans la plupart des cas que grâce aux apports financiers de l'émigration.
 4. Conscient du problème, le gouvernement marocain a effectué un diagnostic, élaboré une stratégie et un plan d'actions, à la suite desquels se situe cette proposition de programme. Face à l'urgence et à l'ampleur de la problématique, qui concerne en fait non seulement la survie de tout un patrimoine unique, mais aussi la protection globale du territoire national contre la désertification, les oasis étant placées sur un front continu de Figuig à Guelmim, il est devenu indispensable que tous les acteurs du développement se regroupent, se coordonnent et s'unifient autour d'un tel défi.
 5. Un programme Oasis a donc été élaboré pour favoriser et surtout initier ce regroupement des compétences et des efforts, en cherchant à orienter les conditions locales vers la mise en œuvre de démarches à la fois conservatoire pour les oasis, et durable pour le développement territorial. Une première initiative concerne les oasis de la région du Tafilalet, zone la plus durement touchée aujourd'hui. Ce document concerne lui le Secteur de Guelmim-Assa-Tata, deuxième composante de ce programme Oasis, où les problématiques sont moins aiguës que dans le Tafilalet mais tout aussi préoccupantes.
 6. Pour lutter contre ce déclin croissant des oasis marocaines, il est indispensable dans un premier temps d'apporter des démarches et des techniques nouvelles à même de solutionner ce qui ne l'a pas encore été, de démontrer leur efficacité et leur pertinence, et ensuite de favoriser leur diffusion et leur adoption dans le contexte oasien. On ne peut plus aujourd'hui se satisfaire de protocole d'intervention classique, qui nulle part ne semble avoir amélioré les situations. Il faut réfléchir la réhabilitation et le développement des oasis sous deux angles d'approche: rétablir la productivité et la vie dans l'oasis, accompagner et amplifier l'acte de sauvegarde par une revalorisation territoriale unifiant toutes les composantes du développement dans une même vision.
 7. Le développement durable des oasis passe en toute première instance, pas la capacité de maintenir une productivité de l'écosystème et de l'agrosystème oasiens. Aujourd'hui cette productivité est totalement remise en question dans la quasi-totalité des oasis (les baisses de production sont régulières et croissantes). Disparition ou diminution considérable des apports hydriques, perte des sols, baisse des rendements, fractionnement du parcellaire etc. les facteurs sont multiples. Si l'on souhaite maintenir une population oasienne d'exploitants, et ce à l'horizon des 10, 30 et 50 prochaines années, il faut repenser l'agriculture oasienne sous l'axe de **l'économie d'eau**, et d'une **valorisation forte** des spéculations. Il s'agit d'une véritable reconversion agricole qui doit être engagée.
 8. S'il y a un modèle traditionnel d'exploitation durable de la ressource qui fut pendant 7000 ans très performant dans le monde, c'est bien celui de l'espace oasien, exemple parfait de développement durable, jusqu'à ce que la modernité et l'introduction d'un mode de production inadapté, transforme en développement non-durable et à brève échéance ce

modèle initialement si bien adapté. L'objectif doit donc être de restaurer le caractère durable et ce par une utilisation de la ressource eau qui puisse être déclinée en multiples facettes qui toutes contribueront à établir un système d'exploitation optimale d'une ressource devenue rare et précieuse. Il ne s'agit pas de parler que de limitation, ou que d'économie d'eau, mais surtout d'optimisation, car il s'agit de démontrer que l'on peut maintenir un certain niveau de production malgré des contraintes fortes et une faible dotation hydrique. Les évolutions climatiques actuelles de la planète laissent penser que de toute façon, les territoires oasiens ne sont pas près de retrouver les niveaux de pluviométrie des siècles passés, il faut donc s'adapter ou s'en aller.

9. L'introduction des techniques de l'agroécologie constitue une réponse à ce défi en ce sens que cet apport intervient sur deux niveaux clés de la restauration oasienne, la préservation des potentiels productifs: sol et eau principalement, la valorisation des cultures et des produits: label biologique et terroir. D'une part on peut ainsi optimiser au maximum la dotation hydrique disponible en restaurant la capacité de rétention en eau des sols, et en utilisant des techniques d'économie particulière, et d'autre part on développe une culture à forte valeur ajoutée, car labellisable et exportable (le marché du bio représentant actuellement la niche la plus prometteuse pour l'agriculture méditerranéenne).
10. A ce traitement agricole spécifique de la palmeraie, on ajoutera un accompagnement en aménagement hydraulique, qui renforce les économies d'eau, en privilégiant tout ce qui limite les pertes évaporitiques ou autres (enfouissement des conduites, irrigation localisée, goutte à goutte.....), et tout ce qui permet de collecter et stocker la moindre goutte d'eau pluviale (impluvium et autre collecteur). Le projet disposera ainsi sur ses sites d'un ensemble pilote qui puisse démontrer et convaincre de la pertinence d'adopter aujourd'hui pour l'agriculture oasienne ce type de dispositif. Ces pratiques agricoles si elles sont nouvelles pour les oasis marocaines, ont déjà fait leur preuve dans d'autres contextes oasiens depuis plus de 10 ans (en particulier en Tunisie oasis de Chenini-Gabes).
11. Dans la Province de Tata, 4 sites feront l'objet de ce type d'intervention, à Foum Zguid, Tata, Akka et Foum el Hisn/Tamanar. La sélection fut opérée préalablement, suite à une mission de terrain, et la satisfaction d'un certain nombre de critères, dont la motivation et l'engagement des groupements paysans oasiens fut l'un des plus importants. Le projet interviendra à travers ces groupements paysans, sur leur parcellaire, actuellement en voie d'abandon sinon abandonné, afin d'engager des travaux de réhabilitation et de reconquête de la palmeraie.
12. Des mesures d'accompagnement encadreront les interventions en fonction des besoins et des contextes locaux, pour renforcer à la fois l'action sociale et économique du projet (élevage, promotion féminine, filière dattes, tourisme, etc), et l'impact de protection sur les écosystèmes (lutte contre la désertification, préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion, re-création de la stratification ...). Des études scientifiques au Maroc (oasis du Ziz) et en Tunisie ont démontré en utilisant les méthodes d'analyse statistiques que la biodiversité oasienne était à son maximum non pas dans les secteurs non exploités et "naturels", mais dans les parcellaires les plus traditionnels, qui sont fortement stratifiés.
13. Le deuxième axe d'intervention majeure du projet, concerne lui l'aspect territorial. Le projet cherchera à faciliter et dynamiser la création d'une véritable plateforme locale de développement durable, qui puisse regrouper tous les acteurs du développement aussi bien étatique, administratif, publiques, civiles et privés. L'enjeu est de lutter contre l'actuelle désagrégation sociale, économique et culturelle qui touche ces régions

oasiennes, où face à l'attractivité du monde moderne, l'attachement au terroir et à la terre concernera de moins en moins les nouvelles générations qui fournissent aujourd'hui les nouveaux bataillons de migrants, soit vers l'Europe, soit vers les grands centres urbains du Maroc. Il devient urgent de redonner une identité forte à ces territoires, de leur attribuer une vocation et un rôle dans l'agencement national du territoire. C'est en donnant une "valeur" aux régions oasiennes comme la Province de Tata, que l'on pourra ainsi engager une politique durable de développement, car s'appuyant sur une visibilité et une perspective à long terme.

14. Pour arriver à ce résultat le projet initiera une démarche « Pays », comme cela se fait désormais en Europe depuis cette dernière décennie, créant à cet effet un partenariat étroit avec des promoteurs européens et acteurs directs de ces processus. L'objectif est de donner en quelques années les bases à la fois économiques et culturelles, d'un projet commun de développement qui puisse ainsi efficacement relayer les efforts qui seront fait au niveau de la parcelle de l'oasis, pour leur donner tout le relief et la dimension nécessaires. Le développement durable ne se construit pas sur des principes, mais sur une réelle concertation, une réelle mise en commun des énergies, avançant collectivement dans une même direction.
15. Pour la Zone de Guelmim-Assa, la situation des oasis y est différente, car pour le moment leur approvisionnement en eau est satisfaisant, avec au nord des oasis de montagne encore très dynamiques et au sud des oasis de lit d'oued bien fournis. La problématique se pose plus en terme de valorisation, ces oasis ne produisant pas des produits de qualité, et pour certaines étant fortement contaminées par la maladie du bayoud. 4 sites ont été retenus en vu de mettre en place des systèmes de valorisation depuis au nord l'oasis de Taghjijt jusqu'à celui le plus au sud, Zag, en passant par ceux de Asrir et Assa.
16. Si pour les oasis de Taghjijt et Asrir, l'agriculture est une activité encore possible, pour ceux d'Assa et Zag, la situation ne permet plus d'y développer ce type de valorisation. En conséquence l'intervention du projet restera légère, s'appuyant pour Assa et Zag uniquement sur des modalités d'aménagements de l'oasis pouvant en assurer une relative viabilité en terme d'exploitation touristique, ajouté pour les oasis d'Asrir et Taghjijt d'une démarche territoriale de type Agenda 21 pouvant encadrer un renouveau agricole.
17. L'objectif global du projet est de lutter contre la désertification et contre la pauvreté en sauvegardant et valorisant les oasis, objectif que le projet se propose donc de décliner en deux objectifs spécifiques recouvrant les niveaux déjà évoqués et traduisant un axe particulier d'intervention qui vise avant tout le maintien de noyaux de vie pérennes donc productifs au sein des oasis de la Province de Tata et la valorisation des oasis de la Zone de Guelmim-Assa. Ces deux objectifs sectoriels sont:
18. la **restauration de l'agro-écosystème oasien** et de sa biodiversité par l'introduction d'une démarche et de techniques agroécologiques dans le système d'exploitation et d'un dispositif multisectoriel de valorisation économique et écologique, qui puisse engager un processus de récupération graduelle des terres et des espaces actuellement asséchés et abandonnés, et ainsi lutter effectivement à la fois contre la dégradation des contextes oasiens, et la paupérisation croissante de ses populations en apportant une amélioration substantielle et durable des revenus des exploitants ;

19. la mise en place d'un processus local de **démarche « Pays »** qui puisse en regroupant toutes les compétences locales dans une même vision de développement durable sur 10, 20 et 30 ans, permettre de sauvegarder " *le Pays des Oasis de la Province de Tata* ", en lui donnant une valeur patrimoniale et une identité écologique forte à travers une nouvelle conception de la planification où la disponibilité de la ressource prime sur les besoins ;

A.2 - PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTIONS DU PROJET

maintenir un système d'exploitation viable et écologique en restaurant l'agrosystème oasien

20. Le projet engagera sur 4 sites dans un premier temps, autour des Oasis de Foum Zguid, Tata (et Tiguisselt), Akka, Foum el Hisn à partir de parcelles agricoles, appartenant à des paysans réunis en groupement (association), une application terrain en **agroécologie**, dont l'effet démonstratif doit permettre d'obtenir l'adhésion des exploitants pour engager une reconquête des terres oasiennes aujourd'hui abandonnées et modifier les pratiques culturelles inadaptées encore en cours. L'association ALCESDAM intervient déjà dans ces oasis, et le projet s'appuiera sur ses acquis et cet opérateur, pour engager sa contribution.
21. Les oasis de Asrir, Taghjijt et Tamanar seront associés à ces applications terrain, par le biais de la participation des représentants désignés de leurs groupements paysans aux sessions de formation, et à tout le processus de mise en place du dispositif, en vue de leur donner le bagage technique nécessaire à une mise en application au niveau de leur oasis. Le projet assurera par la suite l'acquisition des moyens techniques et financiers pour le développement des activités en agroécologie au sein de ces oasis.
22. L'activité agroécologique concerne des aspects multiples, l'essentiel étant de redonner aux sols leur potentiel organique tout en augmentant notablement leur capacité de rétention hydrique afin de diminuer fortement les besoins en eau des spéculations qui seront engagées. La pratique de l'agroécologie permettra aussi d'engager des spéculations **labellisables** qui puissent dégager de la valeur ajoutée à même de créer les conditions favorables à une commercialisation pourvoyeuse de revenus conséquents et surtout durables pour les exploitants.
23. Le projet renforcera son action pour **économiser** la ressource hydrique par la promotion et la mise en place de systèmes d'irrigation localisée (aspersion, gouttes à gouttes, etc...), l'utilisation de conduite d'acheminement en PVC et enterrée, le remodelage des systèmes collecteurs existants pour limiter les pertes surtout évaporitiques, et le développement systématique du stockage des eaux pluviales.
24. Afin de pérenniser son action en agroécologie et de donner une réelle audience à ce type d'agriculture, le Projet initiera l'implantation d'un **Centre régional de formation** en agroécologie oasienne. Cette implantation se fera à Foum Zguid qui réunit plusieurs atouts pour cela dont sa position géographique, ce Centre devant avoir vocation régionale, et servir aussi bien les oasis de la vallée du Drâa que ceux de la région de Guelmim. Le but est de pouvoir y former un nombre suffisant de formateurs qui puissent diffuser le savoir acquis. Un appui direct sera donné par le CARI, association française, spécialisée en agroécologie et animatrice entre autre du réseau des oasis d'Afrique du Nord (RADDO – Mauritanie, Maroc, Algérie et Tunisie).

25. Le projet cherchera à développer une **filière de qualité** pour l'exploitation phoénicicole, label "terroir" correspondant à la démarche "pays", qui s'appuiera sur les résultats des recherches menées au Maroc (INRA-IAV) en particulier dans le cadre du projet Palmier-Dattier RAB 98G31 PNUD/FEM/IPGRI. Il s'agira de démontrer la possibilité de mettre en place une démarche qualité pour la datte, en créant au niveau de la palmeraie de Tata, (secteur Boumazer) un dispositif complet et exigeant depuis la sélection des plants, jusqu'à la production et la commercialisation de produits de transformation de la datte, qui puissent bénéficier d'un label, et être exportable dans le cadre surtout du commerce équitable.
26. Le projet favorisera l'augmentation des revenus des exploitants oasiens et l'amélioration de la condition sociale, en soutenant des mesures d'accompagnement diverses, aussi bien dans le domaine de la production animale oasienne, (**sélection d'une race locale d'ovin** très performante et de plus en plus sollicitée au niveau national et développement d'un petit élevage avicole de qualité), que dans celui du travail féminin (**valorisation des produits**) et de divers programmes à forte implication sociale (alphabétisation, santé, enfants , etc ...).
27. Le projet déterminera un axe de développement local d'un **écotourisme oasien**, s'adossant à toutes les composantes traditionnelles et patrimoniales et à même de mobiliser des partenariats, créer les conditions favorables pour un tourisme de qualité qui puisse bénéficier de prestations "séjour" dans les oasis, et contribuer à la diversification et l'augmentation des revenus des communautés oasiennes hébergeantes. En ce sens un gros effort de formation des encadrements, réceptifs et professionnels sera entrepris. Cet axe de développement devra envelopper une vision régionale, concernant les 8 sites du projet, d'autant que pour les oasis de Zag et Assa, cet axe sera le seul possible en terme de valorisation vu le contexte actuel.
28. Le projet contribuera au **renforcement des communes** comme des associations qui seront bénéficiaires, en s'engageant sur deux axes: un axe formation du personnel, et un axe appui financier et matériel. Pour la formation du personnel communal et associatif, le projet sollicitera la contribution d'ONG déjà engagées dans ce domaine au Maroc, ajouté de l'apport des compétences du CARI en la matière. Cette formation concernera aussi bien des aspects informatifs et de sensibilisation sur les situations environnementales et économiques liées aux oasis et aux problèmes de la désertification, que des aspects techniques liés au montage et gestion de projet, approche territoriale et gouvernance.
29. Le projet encouragera une reconstitution progressive de la **stratification écologique** traditionnelle du parcellaire oasiens, d'une part pour développer l'arboriculture fruitière et les possibilités rémunératrices de sa transformation (fruits séchés) et d'autre part pour aider à la reconstitution de milieu favorable à la biodiversité naturelle de l'oasis, qui dépend pour beaucoup de la présence de cette stratification interne.
30. Le projet facilitera la **production de plantes** médicinales, aromatiques et tinctoriales, comme la recherche des semences locales fondatrices de la biodiversité oasienne, en soutenant les efforts actuels de l'INRA, et autres programmes engagés dans cette réhabilitation d'un patrimoine inestimable et aujourd'hui gravement menacé.

31. Le projet aidera à la mise en place d'un dispositif local approprié et durable pour lutter **contre l'ensablement**, en apportant les acquis du système "palmivelles", mis au point par une récente expérimentation franco-tunisiennes. Il contribuera de même à la mise en place des systèmes **anti-érosif**, tout particulièrement pour les berges des oueds, et à la lutte contre la **pollution phréatique** par les rejets domestiques qui prend des proportions inquiétantes dans certains secteurs.
32. Le projet promotionnera les **énergies alternatives** comme les procédés en économie d'énergie, d'une part pour lutter contre l'usage excessif du bois de feu qui est préjudiciable aux secteurs périphériques aux oasis, et d'autre part pour engager ces régions dans des systèmes énergétiques durables, le solaire, comme l'éolien représentant un potentiel local inépuisable.
33. Le projet établira un **diagnostic** le plus complet possible sur les composantes écosystémiques des oasis où il interviendra, cherchant à combler les déficits d'information existants, tout particulièrement en matière de ressources et de capacité de la ressource. Un système de suivi permanent sera mis au point en collaboration étroite avec les programmes nationaux travaillant dans ce domaine pour la désertification.

favoriser une démarche territoire valorisante

34. Le projet aidera les autorités provinciales à engager des démarches territoriales, pouvant assurer la préservation du patrimoine oasien. Soit pour la Province de Tata à travers la création d'une démarche locale de type "PAYS" avec **mobilisation et regroupement** de tous les acteurs du développement autour d'objectifs définis en commun, et d'une élaboration concertée de chartes traduisant les termes d'un développement durable du territoire et de ses implications écologiques, sociales et économiques, reprenant et adaptant ce qui se fait actuellement dans le contexte européen. Soit pour la Zone de Guelmim-Assa par la mise en place d'Agenda 21 « Oasis » sur les sites d'Asrir et Taghijjt. L'action du projet consistera à accompagner la démarche en assurant le transfert des outils et la mobilisation des compétences en matière d'encadrement et animation du processus, favorisant des partenariats utiles avec des régions européennes engagées dans la même démarche et bien sur les programmes Agenda 21 au Maroc.
35. Le projet contribuera à la formulation et au développement d'un **projet de territoire**, assurant l'apport d'une expertise et les appuis sectoriels nécessaires, appuyant l'autorité dans sa démarche en renforçant les moyens et les ressources afin de faciliter la structuration d'une entité locale de Développement Durable. Un gros effort de formation sera à ce titre engagé.

A.3 - RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

36. démontrer qu'il est possible avec une dotation limitée en eau, de maintenir une productivité et une rentabilité du parcellaire oasien, en combinant des pratiques agricoles optimisant l'usage de la ressource hydrique avec le développement de produits agricoles à forte valeur ajoutée et une valorisation de la biodiversité et agrobiodiversité locale. Avec le développement d'une irrigation raisonnée (aspersion, goutte à goutte...), d'une agriculture écologique (compostage, rotation, couverture-sol, ...), et de filières commerciales labellissables (qualité biologique, terroir, etc.) le projet engagera la restauration de parcelles aujourd'hui dégradées et abandonnées, favorisant ainsi le maintien de noyau de vie **durablement productif** au sein d'oasis soumises à la forte

- diminution de leur capital hydrique, évitant ainsi leur abandon et la dégradation sociale consécutive pour toute une population.
37. mobiliser les compétences et les acteurs autour de **projets valorisants** le patrimoine oasien, aussi bien en matière d'agriculture et d'élevage de spécificités locales, que de développements ethnoculturels (tradithérapie - architecture) et touristiques à échelle toujours localisée.
 38. favoriser la création d'une Entité "PAYS": *le Pays des Oasis de la Province de Tata*, qui tout en donnant une identité à un vaste territoire, dont les composantes sont relativement homogènes, permettra de rassembler toutes les initiatives locales autour d'un projet de territoire. Par ce **regroupement des énergies** et cette mise en commun d'une vision stratégique sur le long terme du développement local, les promoteurs et les acteurs de ce développement, engageront un processus de valorisation de leur région, qui pourra s'appuyer sur les richesses historiques d'un terroir traditionnel, à forte valeur patrimoniale d'authenticité et de durabilité et développer des filières commerciales de produits de qualité, à forte valeur ajoutée.
 39. favoriser la mise en place **d'Agenda 21** pour les oasis de Asrir et Taghjijt afin d'asseoir leur développement sur une approche concertée et dynamisante qui puisse encadrer favorablement les initiatives locales et soutenir les efforts entrepris par les producteurs comme par la société civile pour accroître leur développement.
 40. soutenir toutes initiatives de conservation et de valorisation de la biodiversité, qu'elle soit naturelle et agronomique, afin de protéger les sites de production oasien, et de créer une **valeur ajoutée immédiate** qui soit rémunératrice pour les exploitants.
 41. Le projet est conçu pour être **extensible** en matière géographique en fonction des besoins et des financements disponibles. En effet la réalisation des objectifs 1 et 2, se décline en modules parfaitement exportables à tout contexte oasien marocain, à partir du moment où celui-ci garanti la présence opérationnelle d'un tissu associatif sur lequel le projet pourra appuyer sa démarche, et une volonté politique provinciale d'établir une gestion territoriale valorisante. L'extension du projet à d'autres secteurs oasien peut donc être considérée comme un résultat du projet lui-même.

B. PAYS CONCERNE

B.1 - ELIGIBILITE DU PAYS

42. Le Projet se situe dans le cadre de la lutte contre la désertification mais aussi de la préservation de la diversité biologique et d'autres aspects liés à la gestion de l'environnement qui sont couverts par les divers engagements internationaux pris par le Maroc qui est Partie aux conventions, protocoles et accords suivants :

- ⇒ Convention Internationale pour la protection des végétaux (Rome, le 06.12.1951), ratifiée le 12.10.1972 ;
- ⇒ Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (convention d'Alger, Alger le 15.09.1968), ratifiée le 11.11.1977 ;
- ⇒ Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau (Convention Ramsar, Iran le 02.02.1971), ratifiée le 20.6.1980 ;
- ⇒ Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris le 23.11.1972) ,ratifiée le 31.12.1975 ;
- ⇒ Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES, Washington le 03.03.1973), ratifiée le 21.10.1975 ;
- ⇒ Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage CMS (Convention de Bonn, Bonn le 23.6.1979), ratifiée le 1.12.1993 ;
- ⇒ Convention sur la protection de la Méditerranée contre la pollution (convention de Barcelone - 1980) ratifiée le 15.1.1980 ;
- ⇒ Protocole concernant les aires spécialement protégées en Méditerranée (Genève le 03.04.1982), signé le 2.4.1983 ;
- ⇒ Convention sur la Diversité Biologique (Rio - 1992), signature en juin 1992, ratification le 21 août 1995.
- ⇒ Convention Cadre sur les Changements Climatiques (New York - 1992), signature en juin 1992 et ratification en décembre 1995;
- ⇒ Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse (Paris – 1994), ratifiée en 1996;
- ⇒ Convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (convention de Berne) ratifiée en 2001 ;

43. Le projet répond également aux conseils et recommandations des COP 3, COP 4 et COP 5 en appuyant le renforcement des capacités tout particulièrement pour les ONGs oasiennes, en favorisant la conservation et l'utilisation durable des paysages agricoles par une gestion appropriée, et en favorisant la conservation à travers la gestion d'écosystème.

B.2 - ENGAGEMENTS DU PAYS

44. Le gouvernement marocain est fortement engagé depuis longtemps dans la lutte contre la désertification à travers un programme d'actions national (PAN) qui réunit dans une plateforme territoriale d'orientation et de programmation plusieurs acteurs institutionnels, divers organismes et les principaux bailleurs de fonds du Maroc.

45. Dans sa stratégie 2020 pour le développement rural, l'engagement du Maroc envers la lutte contre la désertification se retrouve dans l'approche DRI, certains de ces grands programmes appuyés par la Banque Mondiale couvrant même des secteurs oasiens. La

prise de conscience de la situation préoccupante et sinon dramatique des oasis marocaines, est en train d'émerger à partir de plusieurs éléments convergents dont l'élaboration de l'important document diagnostic et stratégique sur les OASIS, effectué en 2004 par la Direction de l'Aménagement du Territoire. Le gouvernement a fait en 2005 sa priorité de la réhabilitation et de la sauvegarde des Oasis marocaines, au même titre que la montagne, et ce aussi bien à travers le programme INDH, que par son engagement dans la composante TAFILALET du programme OASIS que développe ce document consacré à la composante GUELMIM-ASSA-TATA.

C - CONCEPTION DU PROJET

note = très peu de données existent sur les Oasis du Secteur Guelmim-Assa-Tata - la plus grande partie des informations concernant le diagnostic de la situation provienne du travail approfondi et remarquable effectué dans le cadre de l'étude " Stratégie Oasis" MATEE/DAT/2004

C.1 - CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

46. Au Maroc, les oasis constituent le cœur historique des grandes dynasties royales, celles de la Province de Tata, ont nourri la dynastie Saadienne, qui régna durant plus d'un siècle. L'oasis marocaine est à la fois la porte et le carrefour où va s'épanouir toute la puissance des grandes routes caravanières entre méditerranée et Soudan, transit d'innombrables richesses dont surtout celles des métaux précieux, le Maroc saharien étant considéré comme bien plus sûr que le passage par l'Egypte. Le rayonnement historique d'oasis comme celles de la Zaouïa d'Akka, ou de Tamanart est bien connu, l'oasis étant alors le témoin silencieux de l'effort permanent et considérable mené depuis des siècles par des populations soumises à des contraintes environnementales extrêmes, pour établir leurs domination territoriale. Accumulation de savoirs, de labeurs, d'ingéniosité, de volonté et de sens commercial aigu, l'Oasis représente sans nul doute la forme la plus achevée de l'adaptation d'un développement durable et rationnelle face aux aléas et aux hostilités diverses d'un milieu naturel peu favorable.
47. Le Secteur de Guelmim-Assa-Tata dominé par les deux formidables barrières quasiment parallèles du Bâni et du Ouarkziz, offre des formations géologiques sans nul doute parmi les plus spectaculaires du Maroc saharien, réparties entre 500 et 1000m. La région très compartimentée et enserrée dans un vaste couloir continental Est-Ouest constitué de glacis et de terrasses alluviales, bordé au nord par le Bâni et au sud par le grand oued Drâa puis le Ouarkziz, s'ouvre sur le terminal anti-atlasique à travers des Foums, qui ont tous favorisés l'installation d'oasis autrefois très luxuriantes. Le paysage de la province est un véritable livre ouvert géologique, s'étendant depuis les affleurements de la plateforme précambrienne, jusqu'aux conglomérats sédimentaires du quartenaire récent. La dominance du primaire est cependant général, et se décline outre par les deux puissants jBELS, à travers d'impressionnantes formations plissées, du dévonien, comme du silurien.
48. La région se situe dans les franges présahariennes du Maroc, zone aride par excellence, où la sécheresse a de tout temps dominé les cycles naturels, s'étendant parfois sur plusieurs années. Les précipitations semblent y être en régression depuis quelques années. Elle se caractérise avant tout par une grande irrégularité, aussi bien géographique que temporelle. Nous pouvons passer d'un apport annuel de quelques mm à une année pluvieuse qui

atteindra les 130 mm ... C'est là toute la difficulté pour développer l'agriculture de ces zones, leur grande hétérogénéité climatique temporelle et spatiale. Si l'année 2004 fut relativement pluvieuse, dans la région, elle s'inscrit cependant dans un contexte global des plus limité, depuis maintenant près de 15 ans et une sécheresse accentuée depuis 7 ans surtout pour les postes de Foum Zguid, Tissint, Tata, Akka, Foum el Hisn et Tamanart qui intéressent tout particulièrement ce projet.

49. Consécutivement à cette irrégularité climatique, le débit des cours d'eau subissant le même facteur, est devenu des plus capricieux, enregistrant des variations considérables, passant d'un état d'assèchement à celui de crue, violente et profuse dans la plupart des cas. Les données sont fragmentaires et il n'est pas possible d'établir un bilan pour le moment. Ce qui est significatif c'est que bien des cours d'eau qui autrefois coulaient en permanence comme le Zguid, connaissent désormais des périodes d'assèchement importantes, ponctuées par les crues dévastatrices dont l'effet sur la recharge de la nappe est minime faute d'aménagements en conséquence. Cette problématique eau est limitée aux oasis de la Province de Tata, celles de la Zone de Guelmim-Assa retenues pour le projet, ne subissant pas pour le moment ce type de limitation, vu leur position géographique (montagne et lit d'oued), elles sont donc moins menacées à court terme.
50. Pour les oasis de Tata, la grande majorité des sources, fondée sur le système des khetaras, sont aujourd'hui hors nappe et donc inutilisables (ce cas existe aussi dans une moindre mesure à Taghijjt). Il n'y a pas de données précises à ce sujet mais d'après les estimations de terrain, moins de 10% seulement des khetaras de Foum Zguid, Tata et Akka, seraient encore fonctionnels. L'abaissement des nappes semble général, et compromet de plus en plus la disponibilité hydrique même si pour le moment celui-ci est apparemment moins important globalement que dans les oasis du sud du Tafilalet. Quand on sait l'importance séculaire de ce système, dont dépendait la survie totale de la vie oasisienne, le labeur inestimable qu'a représenté l'édification de tels ouvrages (40 ans pour certaines !), et le rôle fondamental dans l'économie oasisienne, on peut s'étonner de trouver aujourd'hui si peu de mobilisation autour de la réhabilitation (et modernisation) d'un tel procédé de collecte des eaux.
51. Le prélèvement des eaux souterraines se fait essentiellement pour l'agriculture. De nombreux puits et pompages cherchent à compenser la perte du système traditionnel des khetaras. Aucune statistique n'existe à ce sujet, mais en bien des endroits, les quantités semblent bien importantes pour des nappes dont les capacités sont déjà fortement en baisse. On creuse et on pompe sans se soucier pour le moment de gérer l'existant, le but étant d'obtenir de l'eau pour son champs ou sa parcelle, en dehors de toute vision collective et solidaire. L'exemple le plus préoccupant étant celui de Foum Zguid avec un surpompage amont (900 pompages) qui a sérieusement affecté l'avenir de la palmeraie située en aval.
52. L'agriculture représente la quasi totalité de l'activité économique de la Région et concerne principalement les périmètres irrigués oasisiens, employant la grande majorité de la population active, le tourisme et les services étant très peu développés. Les principales productions concernent la céréaliculture avec l'orge mais aussi des cultures de blé tendre, la luzerne pour la culture fourragère, du maraîchage mais en quantité modeste, une culture particulière celle du henné tout particulièrement dans le périmètre de Foum Zguid, un peu d'arboriculture dont olivier, abricotier, grenadier et bien sûr le palmier dattier qui contribue pour au moins 60% dans le revenu agricole et couvre 70% de la SAU. La

production animale concerne essentiellement l'élevage extensif hors palmeraie, mais un élevage d'ovins et de bovins (races locales comme le D'man) en stabulation fixe existe dans certaines oasis. Des ruchers sont exploités dans les secteurs oasiens à partir d'une espèce saharienne (*Apis mellifeca sahariensis*) très réputée.

53. Pour les oasis du sud de la Zone Guelmim-Assa, l'agriculture y est fortement en déclin, sinon presque totalement abandonnée pour ceux de Assa et Zag, où peut subsister quelques efforts individuels pour maintenir des parcelles à usages domestiques, de luzerne essentiellement, et quelques très rares plantations de palmier dattiers ne produisant pas de qualité, et étant vite contaminées par le bayoud qui règne sur la quasi-totalité de l'espace oasien.
54. L'Etat marocain ayant engagé ces dernières années de très gros efforts d'aménagement et d'équipement des zones sud, les oasis du Secteur Guelmim-Assa-Tata bénéficient d'un réseau routier développé et goudronné, d'une électrification à 90%, d'adduction d'eau potable, et d'un réseau téléphonique (dont ADSL Internet !) jusque dans les centres oasiens les plus éloignés.
55. L'ensemble des oasis marocaines héberge près de 5% de la population nationale, et celles du Bassin de Tata-Akka plus Foug Zguid atteignaient 100.000 personnes en 1994. Le taux d'accroissement moyen est de 1,9 mais inégalement réparti entre urbain (+4%) et rural (1%). Il importe de noter que cette croissance moyenne dissimule en fait une très forte émigration, et même un exode croissant pour certaines communes rurales touchées par la dégradation des palmeraies. Logiquement la population est concentrée autour des cours d'eau, et des sites urbains tous bien entendu attenants à une palmeraie. Cette concentration entraîne bien entendu des densités exceptionnelles, mais qui reste pour la région Guelmim-Assa-Tata dans des valeurs inférieures à la moyenne oasienne marocaine, avec 30 Habitants au km² d'espace exclusivement oasien. Cette population oasienne est jeune (40% dans la tranche 0-14ans) dépassant de loin la moyenne marocaine, car le taux de natalité y reste très élevé (ISF de 5,0 pour Akka-Tata contre 3,2 pour la moyenne nationale).

C.2 - PROBLEMATIQUES ET MENACES

56. Si dans tous les cas (comme pour les autres oasis marocaines) on se trouve dans des contextes oasiens, aujourd'hui altérés aussi bien sur le plan environnemental que social et économique, il faut distinguer entre les oasis de la Zone de Guelmim-Assa retenues pour ce projet : Taghijjt, Asrir, Assa et Zag, et ceux de la Province de Tata : Foug Zguid, Tata, Akka et Foug el Hsin, qui ne présentent pas les mêmes situations et ne font pas face aux mêmes menaces. Dans la Province de Guelmim, les oasis n'ont pas subi des pertes de surfaces et des phénomènes de désertification importants comme on le constate dans la Province de Tata, la ressource hydrique n'étant pas en déficit. Ils offrent par contre une plus grande sensibilité à la maladie du bayoud.

La Crise de l'EAU

57. Le déficit structurel en eau est partie intégrante de l'écologie des zones arides. Il est certain que la dégradation climatique enregistrée depuis les années 70 et 80, n'a fait qu'amplifier les variations du cycle de l'eau. Depuis des siècles, les habitants et producteurs oasiens ont su s'adapter et développer des scénarios très performants où la gestion de la pénurie était la clé d'entrée du dispositif. Aujourd'hui les modifications induites par l'introduction de la modernité dans le contexte oasien, ont entraîné en ce qui concerne la gestion de l'eau, la mise en place de systèmes fortement altérageux du potentiel hydrique et totalement inadaptés à la situation environnementale.
58. L'assèchement des palmeraies du fait de la disparition de la ressource hydrique, ou d'un abaissement trop important du débit, ne permettant plus un niveau de mobilisation satisfaisant pour le mode de culture irriguée pratiqué, est un fait désormais récurrent dans les palmeraies de la Province de Tata. Plusieurs centaines d'hectares de palmeraie sont ainsi aujourd'hui abandonnés, aussi bien à Tata, qu'à Akka, Fom Zguid et Fom El Hisn, en voie de désertification accélérée, entraînant dans un cercle vicieux, le futur abandon de la palmeraie par ses habitants.
59. Deux grands facteurs socio-politiques ont fortement influencé cette perte des systèmes traditionnels relativement rationnels: l'individualisme, et l'insertion de l'économie oasienne dans le contexte du marché. Par la culture de l'individualisme le paysan oasien a perdu les garde-fous ancestraux des jemaâ et de leur réglementation collective permettant de gérer la ressource en fonction de son potentiel et de la consommation. Aujourd'hui chacun veut "son" puit et "son" pompage pour irriguer "sa" parcelle. Avec l'économie de marché, l'agriculture oasienne a été orientée vers des productions peu adaptées à la pénurie d'eau, car d'une part consommatrice, écologiquement inadaptée (semence hybride), et d'autre part faiblement rémunératrice.
60. Les exploitants oasiens se sont aujourd'hui engagés dans une course à l'eau d'autant plus aiguë que celle-ci commence à manquer. Le recours au pompage de la nappe devient le réflexe commun, entretenant d'une part des systèmes d'irrigation aberrants écologiquement car fortement consommateurs d'eau avec des rendements hydriques très faibles (calculé à 40% de l'eau seulement qui profite à la culture), et ayant pour conséquence rapide un épuisement des nappes phréatiques, la hauteur de celles-ci semblant diminuer rapidement en certains points (de -3 à -20m en quelques années !). Une autre conséquence du sur-pompage consiste en l'élévation graduelle des taux de salinité des eaux, rendant de fait celle-ci impropre à la culture de la grande majorité des spéculations qui ne supportent pas le sel.
61. Le système traditionnel d'irrigation des oasis, avec ses canaux, séguias et autres conduites d'eau, avec ses innombrables détours et chevauchement, avec sa pratique de la submersion passive et gravitaire, favorise considérablement la perte par évaporation¹ quand le débit devient faible. La plupart des approvisionnements hydriques des oasis de la Province de Tata enregistrent désormais cette diminution du débit, pouvant atteindre que quelques litres par seconde, ce qui augmente d'autant les pertes en eau.

¹ les infiltrations (ou percolation) sont par contre elles favorables en ce sens qu'elles participent positivement au bilan hydrique de la palmeraie puisque alimentant le cycle de l'eau souterrain.

62. Les oasis marocaines en général et celle de la Province de Tata en particulier ont toujours été confronté à l'aridité climatique et donc tributaire de faibles pluviométries à régime aléatoire. Les habitants avaient su réagir à cela en mettant en place des systèmes traditionnels performants, comme les khetaras par exemple. Il faut donc comprendre le problème actuel bien plus comme un problème d'inadaptation des pratiques modernes, que comme la résultante logique de la sécheresse. Le développement d'une agriculture très peu efficiente quand à son bilan hydrique, avec des pratiques à taux élevé de gaspillage imposant des prélèvements toujours plus importants sur l'aquifère souterrain, ont précipité et amplifié les conséquences d'une sécheresse et surtout d'un climat dont l'aridité croissante semble être aujourd'hui une composante historique.

La Crise du PALMIER

63. Le Maroc a perdu en un siècle plus des deux tiers de son capital productif phoenicicole. Il y avait plus de 15 millions de palmiers au siècle dernier contre moins de 4 millions aujourd'hui. La province de Tata n'a pas échappé à ce déclin historique. En 1970 il y avait dans la zone d'action de la DPA (cercles de Tata et d'Akka) 1,2 million de palmiers-dattiers, il n'y en a plus que 800 000 aujourd'hui. La région de Tata compte 10000ha de palmeraie et couvre à peu près ¼ du potentiel marocain. La production de dattes varie entre 8000 et 10000 T/an ce qui représente presque 20% de la production nationale. D'autre part, pour les arbres existant 40 % ont dépassé l'âge de production et seulement 30 % sont considérés comme productifs.

64. Les conduites phoenicoles sont aujourd'hui très peu optimisantes, et malgré un savoir-faire que l'on peut penser ancestral, accumulation patiente d'une longue histoire agricole, l'état actuel des palmeraies du Secteur Guelmim-Assa-Tata, démontre une réelle absence de pratiques compétentes et rationnelles. En conséquence les productions sont soit très basses (pour un potentiel de 100kg par arbre, on obtient à peine 15 à 20 kg aujourd'hui) soit de bien mauvaises qualités (oasis zone Guelmim-Assa), soit inexistantes.

65. Si la crise de l'eau est un facteur qui fut décisif dans l'accélération du processus de perte puis d'abandon du parcellaire oasien, d'autres impacts, comme celui du Bayoud (champignon apparu en 1870 et responsable de dégâts historiques et considérables dans les palmeraies du Maghreb), de la salinisation des sols, de l'ensablement ont aussi leur part de responsabilité. Mais ce qui reste le plus notable, c'est cette mauvaise gestion de l'eau et de la palmeraie par ses exploitants, qui a conduit à des systèmes générateurs d'un grand gaspillage d'eau, à une production de faible qualité, à des modes d'irrigation inadaptés. Face à l'évolution écologique régressive des milieux, face à des transformations sociétales évidentes qui ont bouleversé les équilibres ancestraux, mais face aussi aux exigences de l'économie de marché, aux règles contraignantes de la concurrence, les producteurs Tataouis n'ont pas su s'organiser ni s'adapter.

66. Aujourd'hui ce qui fut autrefois une grande région phoenicicole du Maroc, importe des dattes d'autres pays du Maghreb. Les grandes qualités de dattes du Maroc, de réputation mondiale au 19^{ème} siècle comme la Boufeggous, ne représentent plus aujourd'hui qu'une portion très faible de la production locale, principalement composée de datte de seconde et troisième catégorie le plus souvent hybrides (khalts ou Saïrs) et peu rentables². Le Bayoud a pour beaucoup contribué à la perte des oasis marocaines tout au long du 20ème

² il faut être prudent en ce qui concerne certains Saïrs, qui peuvent se révéler aussi bon sinon plus qu'une datte de grande qualité ! - c'est le cas du Saïr Laayalat à Tata, résistant au Bayoud.

siècle et aujourd'hui l'oasis d'Assa par exemple est totalement contaminé et improductif. En plus du Bayoud, existe le problème phytosanitaire créé par la présence de la pyrale, dont l'importance a fortement conditionné la dépréciation du produit, induisant un faible niveau de commercialisation.

67. L'ensablement des palmeraies est un facteur qui ne doit pas être sous-estimé même si les données sur ce sujet restent trop imprécises et qu'il n'est pas localement perçu comme un problème réel. Les habitants savaient s'en prémunir avec la construction de murets de terre judicieusement disposés. Aujourd'hui le phénomène semble s'aggraver, consécutivement à l'accélération du processus général de désertification des vastes espaces présahariens qui entourent les palmeraies. Ce phénomène est tout particulièrement visible dans les palmeraies de Foug Zguid et Akka.

La Crise AGRICOLE

68. Le déclin agricole est général dans les oasis marocaines, mais il est tout particulièrement prononcé pour la région de Guelmim, avec des maxima pour les oasis du sud de la zone, où plus aucune agriculture n'est pratiquée (Assa et Zag). La crise agricole du secteur oasien est devenue majeure avec des taux annuels de baisse variant entre 10 (luzerne) et 60% (légumineuse). Le système agricole oasien historiquement préservé des fortes variations climatiques par effet tampon des dispositifs d'approvisionnement hydrique (khetaras) est aujourd'hui sans défense face aux aléas de la pluviosité. La dynamique générale de baisse des niveaux piézométriques enregistrée ces dernières années, ne permet plus un approvisionnement régulier et un débit soutenu des khetaras, la grande majorité d'entre elles devenant inopérantes car leur puit de tête se situe aujourd'hui au-dessus du niveau de la prise d'eau. Les paysans ont donc de plus en plus recours au puits avec pompage, dispositif bien plus sensible aux variations des aquifères souterrains. En conséquence la production agricole va connaître elle aussi de grandes variations en fonction des années pluvieuses ou sèches, ce qui ne permet pas d'asseoir une réelle politique de développement, et maintient l'agriculture oasienne dans un cycle de production très archaïque. En plus de cette forte variabilité la crise agricole s'alimente aussi à partir des pertes de sols, de plus en plus nombreuses ces dernières années qui ont pour conséquence une réduction préoccupante de la superficie de la SAU (-20% annuel pour les céréales).

69. Le parcellaire oasien atteint aujourd'hui dans bien des oasis ses limites en ce sens qu'avec les morcellements consécutifs aux successions et héritages familiaux, on aboutit à des tailles de parcelles extrêmement réduites qui dans bien des cas ne sont plus suffisantes pour assurer une production minimum pour un revenu convenable. La SAU est donc de plus en plus réduite, et se réduit encore du fait des abandons de parcelles. Toutes les oasis de la Province de Tata ont connu et connaissent encore une forte croissance démographique. Si en chaque famille on trouve un ou plusieurs membres qui se sont expatriés soit dans les villes du nord du Maroc soit à l'étranger, la charge reste élevée, et l'exploitation agricole oasienne ne peut plus aujourd'hui satisfaire aux exigences de son développement. Le périmètre agricole oasien dans la province de Tata est actuellement réduit à moins d'un ha par exploitant avec des morcellements extrêmes pour le Maroc pouvant atteindre plus de 5 parcelles. Cette modification sérieuse de la répartition spatiale du système productif a profondément affecté la valeur rémunératrice de la SAU, entraînant une paupérisation progressive de ses exploitants.

70. Deux catégories de terrain dans l'oasis offrent des possibilités d'amélioration du potentiel productif de la SAU, celles qui sont proches du cours d'eau et ont profité des apports limoneux, et les terres marginales aux limites de l'espace productif oasien. Dans les deux cas ces espaces sont aujourd'hui compromis dans la plupart des cas. Les terres fortement productives disparaissent avec la perte des berges consécutive aux crues qui deviennent de plus en plus dévastatrices comme à AKKA (accentuation des phénomènes de désertification -diminution de la perméabilité des sols du bassin versant entraînant une forte augmentation des volumes d'eau des crues et de leur effet cinétique), les terres marginales elles, perdent leur potentiel exploitable avec l'assèchement et l'ensablement qui s'en suit.
71. L'extension agricole n'est possible de toute façon qu'avec le développement d'un approvisionnement hydrique périphérique à l'oasis. C'est le cas à Foum Zguid où toute une agriculture se développe hors oasis, sur le plateau amont où des sols riches et productifs existent. Les paysans oasiens ne pouvant plus se nourrir sur la production oasienne, cherchent là des rendements agricoles plus rémunérateurs. Cependant cette disposition actuelle ne fait qu'aggraver la situation oasienne et précipiter la perte de l'oasis, car les prélèvements sur les aquifères souterrains, pénalise encore plus la dotation hydrique aval dont devrait bénéficier l'oasis. Le cycle de l'eau oasien n'est pas limité géographiquement à l'oasis, loin de là, et l'approvisionnement hydrique des oasis de la province de Tata, avec cette particularité des fous taillés dans les roches précambriennes du Bâni, dépend bien plus des recharges phréatiques amonts qui peuvent concerner les contreforts anti-atlasiques comme le Siroua, que des apports locaux. Le développement de l'agriculture oasienne dépend aussi de la gestion de l'eau à des centaines de kilomètres en amont.
72. Un autre facteur qui a largement favorisé la crise agricole, est l'apparition à la fin du siècle précédent, des processus de salinisation, largement amplifiés par les systèmes d'irrigation et de surpompage des nappes. Nous ne possédons pas de données chiffrées pour cette région, mais les témoignages et la présence de nombreux encroûtements salés en particulier dans les zones sud, démontrent que ce phénomène y prend de l'ampleur et devient un facteur limitant dans bien des cas.
73. L'agriculture oasienne si elle est fortement dépendante des restrictions spatiales, peut s'adapter en développant des spéculations à forte valeur ajoutée et donc rentables, ce qui fut le cas historiquement, avec une grande diversité de culture, maraîchage, arboricultures fruitières, plantes aromatiques, plantes tinctoriales etc. La stratification traditionnelle de l'oasis reflétait d'ailleurs cette grande agrobiodiversité, en présentant une architecture multiple de l'agrosystème. La modernisation agricole du Maroc, a eu pour conséquence de favoriser les cultures dites stratégiques, en l'occurrence céréalières, délaissant le promotion des agricultures spécialisées et patrimoniales comme celle de l'oasis. L'orge produite dans les oasis, ne peut en aucun cas concurrencer celle produite dans les grandes plaines productives atlantiques marocaines. Aujourd'hui 30% de la production dattière est consacrée à l'autoconsommation, 30% à l'alimentation du bétail, et 40% commercialisée mais à très bas prix.
74. L'augmentation des densités humaines dans les oasis, qui s'est accélérée à la fin du 20^{ème} siècle, est devenue réellement excessive par rapport à la fragilité de l'écosystème oasien, et l'écologie générale des milieux. La forte précarité des conditions naturelles, la faiblesse des ressources, le mitage des terres agricoles, la diminution de la productivité des sols,

n'est plus compatible avec un rapport habitant par km² de SAU qui s'établit pour la région TATA à 700/km² et pour Foum Zguid à 500/km². Avec un tel rapport de densités pour une SAU dont la productivité est mise à mal depuis maintenant deux décennies, la crise agricole était inévitable.

La Crise SOCIALE

75. Le grand commerce international entre Soudan et Méditerranée qui a fait autrefois la fortune et la renommée de bien des oasis marocaines, a disparu depuis longtemps. Après avoir vécu des siècles d'une relative prospérité, parfois ponctuée de période de difficultés dû le plus souvent aux grandes sécheresses, les sociétés oasiennes vont être fortement déstabilisées au vingtième siècle par la conjonction de deux facteurs, l'introduction de l'économie de marché dans un monde qui en était jusque là protégé, et un accroissement démographique brutal.
76. La société traditionnelle oasienne était avant tout une société de gestion de la pénurie, avec le développement de pratiques communautaires de solidarité et de discipline. Cette gestion très consensuelle de la société ne pouvait fonctionner que dans la stabilité et la maîtrise des fondamentaux de l'environnement oasien. L'introduction de la loi du marché et surtout de la monétarisation croissante des échanges a fortement marginalisé le monde oasien peu adapté à une telle évolution car traditionnellement étroitement dépendant d'une économie plus solidaire. A cela l'ajout d'une pression démographique très forte et rapide, allant de pair avec la dégradation des conditions environnementales a précipité la fragilisation des bases sociétales, habituées à négocier toutes évolutions à partir de structures de concertations. Les poussées de l'individualisme et de la nouvelle économie ont entraîné le démantèlement progressif des structures traditionnelles, les Jemââ résistant difficilement à de telles pressions.
77. Un autre facteur favorisera le déclin des systèmes traditionnels de solidarité et de gestion collective, c'est la mise en place progressive d'une émigration, favorisée au commencement par le Protectorat français pour fournir une main d'œuvre bon marché. Cette émigration fut par la suite la réponse naturelle trouvée par les communautés oasiennes pour résister au déclin économique et environnemental, comme en bien d'autres régions marocaines. Mais ici le mouvement pris une ampleur considérable et systématique. Paradoxalement aujourd'hui c'est grâce à la perfusion financière permanente opérée par l'émigration³ que la majorité des familles oasiennes peuvent se maintenir sur place. La couverture financière de l'émigration peut atteindre les 70% de la masse monétaire locale dans certains douars, et constitue ainsi un apport exogène clé pour éviter un exode rural qui sinon serait massif dans bien des cas.
78. Ce mécanisme de l'émigration a donc favorisé l'accroissement démographique, les secteurs de Tata, Akka et Foum Zguid, sont à ce sujet significatifs avec l'accumulation artificielle en ces lieux d'une population. Les capacités réelles des ressources comme de l'économie locale, sont loin d'être en adéquation avec un tel niveau de population. De fait l'émigré devient progressivement le futur acteur de l'économie et de la vie locale, entraînant bouleversement hiérarchique, transformations communautaires et mutations culturelles, autant de facteurs aujourd'hui agissants sur la survie de l'écosystème oasien. Pour le bassin oasien de Tata-Akka on obtient ainsi grâce à l'apport des mandats de

³ Il importe de préciser que la majorité des apports pour la région concerne l'émigration intérieure, les apports de l'émigration extérieure, européenne surtout, diminuant régulièrement d'année en année.

l'émigration, un niveau de revenu par habitant de près de 1600Dh/an, ce qui situe ce bassin oasien parmi les plus riches du Maroc.

79. Dans cette région entre Guelmim et Tata si le processus de l'émigration est très présent, l'évolution de la société s'effectue lentement et bien des aspects traditionnels sont encore plus ou moins préservés (solidarité, gestion collective des droits d'eau, Jemâa...). La société civile est en train d'émerger fortement à travers la prolifération de nombreuses associations, tout particulièrement autour de Guelmim comme à Tata. Ce phénomène est en train de redistribuer les cartes au niveau du pouvoir local, faisant de plus en plus des associations des acteurs directs de la vie sociale et économique. Si la solidarité ancestrale entre les personnes et l'attachement à la terre ont tendance à régresser des 'Jemâa' continuent à gérer le système d'irrigation et l'eau selon le droit coutumier. Mais d'autre part, les associations surtout de jeunes veulent aussi s'occuper de la gestion de l'eau comme de tous les aspects concernant le développement. A ce titre elles drainent même des financements extérieurs. Aujourd'hui les autorités ont donc multiplication des interlocuteurs, à qui elles délèguent bien souvent des fondamentaux du développement local. Cette situation où les frontières administratives, civiles et collectives sont mouvantes, participent de l'émergence de la démocratie locale, mais doit être précisé et clarifié dans le souci de générer une bonne gouvernance.
80. Face à la dégradation croissante des conditions environnementales et économiques des oasis, le transfert du monde rural vers le monde urbain s'est accéléré, et les communes urbaines, bien que peu nombreuses, mobilisent aujourd'hui la majorité de la population des bassins de Guelmim et Tata. Les besoins en espaces urbanisés augmentant, cette redistribution spatiale et culturelle entre les oasis et la cité, modifie les équilibres et les pressions spatiales, et surtout les systèmes de référence, qui dévalorisent pour les générations nouvelles le contexte oasien par rapport au contexte urbain. En ce sens le patrimoine architectural historique oasien est fortement menacé faute d'une adaptation aux normes de la modernité. L'exemple d'Assa avec son ancienne kasba et sa ville nouvelle est typique, le bâti subit actuellement des mutations profondes, fortement altérables des environnements et surtout totalement hors contexte oasien avec des constructions et une urbanisation qui remettent totalement en question la valeur et la qualité patrimoniales culturelles des oasis.
81. Cette orientation "citadine" de l'évolution sociale, a aussi pour conséquence une diminution très nette de la force de travail disponible pour l'agriculture oasienne. Autrefois, la culture de l'oasis revenait surtout à la catégorie de travailleurs 'Harrathine' qui constituait le réservoir de main d'œuvre à bon marché et qui permettait au système de se reproduire. Ce système a pratiquement disparu, puisque depuis 20 à 30 ans, ces travailleurs ont eu des opportunités d'emploi rémunératrices en dehors de la région. Le problème est qu'ils ne sont pas réellement remplacés par les enfants des propriétaires de la terre et de l'eau car les jeunes générations ne veulent pas travailler la terre et cherchent surtout à émigrer (seule la palmeraie d'Akka semble bénéficier d'une mobilisation des jeunes générations). Il y a donc vieillissement des actifs oasiens, crise aiguë dans bien des cas pour trouver des travailleurs, et corollairement baisse significative de l'entretien des palmeraies.
82. Si dans certaines oasis comme à Foum Zguid les propriétaires fonciers sont aussi les agriculteurs qui travaillent la terre (force de travail familiale), le recours à de la main d'œuvre saisonnière et même journalière est le plus pratiqué car dans bien des oasis, les propriétaires n'avaient pas, dans le passé, l'habitude de travailler la terre. Seulement cette

mesure nécessite des financements conséquents et surtout de la trésorerie. Les paysans ne peuvent donc faire appel à de la main d'œuvre que lorsqu'ils dispose des fonds nécessaires, ce qui ne correspond pas forcément au période d'entretien et de production de la palmeraie. D'autre part la difficulté croissante pour trouver de la main d'œuvre est aussi un facteur cumulatif qui conduit ainsi à une limitation forte du développement des palmeraies. Ces pratiques ont effet négatif sur la production car certaines opérations ne peuvent être ainsi réalisées au moment opportun ce qui compromet alors le niveau des productions. Même si les revenus de l'émigration constituent un apport non négligeable, il est évident que les agriculteurs ne détiennent pas les moyens financiers nécessaires au développement de leur agriculture.

83. La principale manifestation de cette crise sociale s'exprime aujourd'hui par ce refus de toute une génération de jeunes personnes à vouloir s'inscrire dans une perspective de développement de l'oasis et sa production phoenicicole. Les jeunes créent des associations et autres structures de regroupement, mais essentiellement pour traiter les termes du développement citadin. La plupart d'entre eux envisagent leur avenir surtout dans les centres urbains, du Maroc septentrional sinon de l'Europe.
84. Une mention particulière doit être fait pour Assa et Zag où compte tenu du contexte particulier de la région (zone d'ex conflit militaire, toujours militarisée) les accroissements importants de populations sont surtout le fait de l'installation sur place des militaires et de leurs familles. Cette redistribution sociale a profondément modifié les équilibres et les rapports sociaux dans ces oasis.

La Crise TERRITORIALE

85. Autrefois lien organique entre les grandes routes stratégiques commerciales sahariennes et les cités économiques méditerranéennes, l'oasis s'inscrit dans un espace bien plus vaste que son seul périmètre géographique, constituant le centre fonctionnel et vivant de toute une région. Malgré l'isolement progressif des oasis, consécutif aux renversements historiques des polarités politiques et économiques en faveur des territoires septentrionaux, le chapelet des oasis du Sud Marocain, figure toujours le tissu nourricier des immenses espaces désertiques, le passage obligé des hommes et des bêtes qui parcourent ces étendues arides et peu hospitalières. L'abandon d'une oasis, c'est l'abandon de tout un territoire avec lequel il était en connexion, la perte d'une oasis, c'est la perte du cœur qui irriguait un vaste système spatial, et très rapidement la perte d'immenses zones désertiques, où l'homme pouvait encore se maintenir grâce à l'oasis.
86. Historiquement espace d'enjeux économiques et politiques majeurs, alternant périodes de prospérités et de déclin, centre d'une accumulation culturelle séculaire et parmi les derniers centres de résistance au colonisateur français, les oasis marocaines aujourd'hui sont toujours les fondamentaux d'un enjeu majeur, celui de la survivance d'un territoire de vie unique, dernier rempart social et écologique contre une désertification croissante, dernier témoin organique d'une histoire et d'une société, dernier refuge encore productif d'une richesse inestimable. Avec la dégradation et l'abandon de territoire oasien c'est tout cette complexité patrimoniale, matérielle et immatérielle, toute cette fonctionnalité essentielle que l'on remet en question.
87. Forgé par des siècles d'histoire intense, inséré dans un environnement hostile, relevant d'une culture forte à l'imprégnation séculaire, l'espace oasien porte les stigmates d'une identité exceptionnelle et unique. Cette identité s'appuie sur le rôle territorial de l'oasis,

qui la consacrait comme l'organisateur spatial prédominant autour duquel se déclinait tout le développement de région entière. Avec l'appauvrissement de sa productivité originelle, la diminution de son attractivité sociale, la perte de son identité historique, l'espace oasien est devenu un espace marginal qui ne peut plus jouer son rôle territorial pourtant indispensable aujourd'hui face au défi de la désertification croissante des régions du Sud marocain.

88. Aujourd'hui avec cette tendance à la marginalisation et même l'abandon progressif des oasis du sud marocain, l'assèchement puis la désertification de ces havres verdoyants, c'est TOUTE UNE PARTIE du territoire marocain qui est en train d'être perdue, un territoire à haute valeur patrimoniale, car historiquement le berceau d'une civilisation unique, comme des grandes dynasties, mais aussi un territoire politique car frontalier et stratégique. La désertification si elle s'appuie sur des processus naturels cycliques aux conditions climatiques défavorables, doit être comprise avant tout comme le résultat d'une gestion irrationnelle des ressources naturelles, c'est l'action humaine et la modification des équilibres qu'elle a entraîné qui est la cause première de la perte progressive, lors de ces dernières décennies, des territoires oasiens du Sud marocain.

C.3 - LE SCENARIO ACTUEL

" La plupart des oasis agonisent. Le mot n'est pas trop fort, il représente une réalité qu'il convient (enfin) d'apprécier et de mesurer avec justesse. Si la situation perdure, la disparition des oasis est annoncée, à plus ou moins long terme selon les espaces considérés. Les causes naturelles, la sécheresse en particulier, ne sont pas les seules en cause : l'action humaine est largement partie prenante dans ce processus. Il convient de prendre conscience que le Maroc est en train de perdre – dans l'indifférence générale ? – un élément de son patrimoine territorial et naturel.

Plus grave que la sécheresse, la "mal traitance" et le gâchis de la ressource précipitent l'agonie des oasis et accélèrent le déclin de ces espaces dont les répercussions sociales se font sentir.

La situation est donc critique, ... "

Stratégie Nationale de Développement et d'Aménagement des Oasis au Maroc – 2004

89. Les dynamiques actuellement en cause dans l'évolution du contexte oasien, n'offrent malheureusement d'autres perspectives que celle d'une mort annoncée des oasis des territoires marginaux du sud marocain. L'abandon concerne déjà des centaines d'hectares, la raréfaction de l'approvisionnement hydrique est générale, la baisse des productions agricoles concerne tous les bassins oasiens. La situation est donc peu encourageante, et les perspectives sont actuellement dramatiques si rien n'est tenté pour enrayer ce terrible processus. Le Secteur Guelmim-Assa-Tata offre sans nul doute de tous les secteurs oasiens du Maroc, celui où les potentiels sont encore le mieux conservés avec entre autre un maintien d'aquifères apparemment encore assez productif en matière hydrique et la présence de sols riche, limoneux et encore soustrait aux influences altéragènes de la désertification.
90. La désertification croissante des marges présahariennes du Maroc est un fait avec lequel il faut désormais compter et adapter en conséquence le développement des zones touchées. Il serait vain de croire que l'eau va revenir en abondance, que les périodes de sécheresses vont s'espacer et que la pluie sera au rendez-vous. Les changements climatiques en cours

au niveau de la planète elle-même ne militent guère en faveur d'une amélioration des situations extrêmes, mais bien plutôt comme le prédisent les centaines de scientifiques réunis par l'ONU à cet effet, par une dégradation des situations climatiques avec accentuation des effets altératifs là où ils sont déjà présent naturellement.

91. Dans l'état des informations disponibles sur le Secteur Guelmim-Assa-Tata nous ne pouvons savoir quelle proportion de la ressource hydrique globale est mobilisée, nous pouvons cependant au vu des nombreuses manifestations de perte des potentiels hydriques enregistré ça et là, estimer que la situation est des plus précaire avec des hypothèses basses en matière de durabilité de l'approvisionnement. Le "libre accès" à l'eau souterraine qui prévaut depuis ces dernières décennies, ressource qui normalement représente un bien commun, avec des creusement de puits effectués au-delà même du niveau phréatique, a des répercussions de plus en plus catastrophiques sur le devenir des écosystèmes oasiens, fortement tributaire du maintien de la nappe phréatique dans les couches superficiels du sol.
92. Cette situation est très alarmante, car tout indique que la pression sur les nappes ne peut que s'accroître au rythme des besoins et des ressources financières dont rappelons le près de 70% sont pourvus par les revenus de l'émigration. L'eau est la principale porte d'entrée pour assurer la sauvegarde des oasis, et cette situation de prélèvement anarchiques et le plus souvent illégal, pose le problème majeur de l'intervention de mécanisme de régulation, d'encadrement et de gestion qui puissent réglementer et surtout orienter les termes du développement économique de la région.
93. Les systèmes d'irrigation utilisés n'ont pas évolué et s'appuie toujours sur des pratiques ancestrales, comme la submersion passive, aujourd'hui totalement inadaptées à la situation hydrique, car fortement consommatrice d'eau avec des taux de perte important. Le taux d'efficacité de la gestion oasienne telle qu'elle se pratique aujourd'hui est devenu extrêmement bas, dans le contexte environnemental et économique actuel. Là où cela a pu être calculé, la valorisation du m³ d'eau est très très faible (0,83 à 2 Dhs par m³ dans le Tafilalet). Il est devenu indispensable dans le contexte climatique et économique actuel, de repenser complètement le système hydraulique oasien, d'une part pour mettre en place un dispositif qui puisse optimiser le plus possible le litre d'eau disponible afin qu'un maximum de celui-ci parvienne à la plante, et d'autre part pour générer une nouvelle distribution des droits et modes de gestion afin que soit pris en compte les impératifs d'une évolution obligée de la société agricole oasienne.
94. Aujourd'hui et ce dans les oasis encore productifs du Secteur Guelmim-Assa-Tata comme ailleurs, on se satisfait de mesures d'aménagement qui ne font que reproduire les anciens schémas, et renforcer *de facto* les modes de gestion irrationnels et inadaptés. Dès que l'on trouve un peu d'eau, dès que l'on peut assurer une dotation hydrique quelconque on ne fait que réhabiliter les systèmes alors abandonnés, fortement consommateurs et générateur de grandes pertes hydriques. Aucune réflexion ni aucun sens critique ne sont exercés à ce sujet, et on continue ainsi de gaspiller une ressource si précieuse et si fondamentale pour la survie de l'oasis.
95. L'Etat marocain a engagé une refonte de la législation sur l'Eau en une loi unique (loi n° 10-95 promulguée par le Dahir n° 1-95-154 du 16 août 1995). Ce texte a pour but d'assurer la protection et la conservation de la ressource par une rationalisation de son utilisation, la généralisation de l'accès, la solidarité inter-régionale, la réduction des disparités entre ville et campagne, etc. Divers acteurs locaux institutionnels sont

aujourd'hui fortement impliqués dans cette prise en charge de la problématique Eau: AUEA, ORMVA, autorités locales, communes rurales, chambres d'agriculture, organisations socio-professionnelles, Office National de l'Eau, Crédit agricole, Directions Provinciales de l'Agriculture, etc. Bien des efforts sont faits, mais dont l'impact reste encore trop limité, d'une part par une non-application de la Loi et en particulier de ses aspects réglementaires et contraignants, et d'autre part parce que la politique de gestion de l'eau continue d'être traitées de façon sectorielle, suivant des modèles établis au niveau national, sans une régionalisation réelle. Les contextes si spécifiques des bassins et des espaces oasiens ne sont par encore pris en compte comme tel et ce malgré une réelle prise de conscience des décideurs à ce sujet (création des agences de bassin). La multiplicité des acteurs institutionnels de l'Eau deviendra un atout le jour où ceux-ci développeront une vision intégrée commune et concertée de la gestion de l'eau dans les espaces oasiens.

96. L'affaiblissement historique des structures traditionnelles de gestion communautaire (les Jemââ) n'a pas été aujourd'hui compensé par l'Etat ou le développement de processus de concertation structurés et pérennes. Jusqu'à ces dernières années, la société oasienne se repliait sur elle-même et sur le noyau familial, renforçant un patriarcat ancestral comme dernier recours face à la dégradation des conditions de vie. Depuis deux à trois ans, un mouvement d'émergence et d'initiatives diverses pour structurer la société civile autour du concept associatif, a rencontré une très forte adhésion, et aujourd'hui des centaines d'associations existent dont plusieurs dizaines sont très actives et efficace dans le contexte oasien. Avec cette évolution nous nous trouvons devant l'amorce d'un mécanisme de transformation profonde de la société oasienne, qui va modifier durablement les rapports sociaux, hiérarchiques et factuels, rétablissant sans nul doute des formes de solidarité traditionnelle que l'intrusion du monde moderne avait pour le moins remis en question. L'implication grandissante des actifs émigrés dans le tissu associatif, dépassant ainsi les clivages familiaux et développant une vision de plus en plus globale du développement oasien est un facteur nouveau et prometteur.
97. Il est vrai que par rapport à l'importance de l'enjeu et la dégradation de la situation, pour le moment peu de réactions sont à noter de la part de la société locale. Il existe des cas pour le moment relativement isolés, dynamisés le plus souvent par l'intervention d'ONG extérieure comme l'ALCESDAM, et qui engage des travaux de reconquête de périmètre oasiens abandonnés à partir du creusement de puits collectifs. Les palmeraies de Akka, Tata, Foum-Zguid, sont concernées par ces initiatives, qui engage aussi le personnel de la DPA. La procédure est classique et ne fait pas appel systématiquement à des protocoles économiseurs d'eau, le principe ancestral de la submersion passive restant la pratique la plus courante (quelques cas de goutte à goutte existent). L'agroécologie n'a pas encore été introduite dans ses opérations, qui dénotent une volonté réelle de la part de certaines communautés à rester sur leur terre, et mobiliser la force de travail nécessaire pour en reconquérir les zones abandonnées. Dans le cadre de cette dynamique locale pour chercher à enrayer les processus de dégradation, la DPA intervient aussi en matière d'aménagement hydraulique pour essayer le plus souvent de limiter l'effet dévastateur des crues. Malheureusement les cas cités et qui concernent des investissements importants de plusieurs millions de dirhams, ne sont guère encourageants, car ils ont été rapidement détruits par les crues suivantes faute d'ouvrages amont capables d'endiguer la puissance cinétique du flot.

98. Face à la diminution de la production nationale de dattes, l'État marocain a mis en place en 1986 un programme national de reconstitution de la palmeraie (PNCP). L'un des volets du PNCP est la multiplication et la diffusion de variétés (clones) de palmiers sélectionnés. A cet effet, l'INRA est chargé de multiplier par culture in vitro les clones choisis. Les vitro plants sont ensuite élevés dans des pépinières des domaines royaux à Marrakech puis distribués par la DPA aux agriculteurs. Les variétés ont été sélectionnées sur deux critères: leur qualité dattière et leur résistance au bayoud. Ainsi, de nouvelles variétés ont été créées ou sélectionnées à la fois pour leur qualité et pour leur résistance au bayoud (comme la variété nijda – « le sauveur » – appréciée pour sa résistance au bayoud et sa qualité, proche de boufgous). Les conditions d'obtention de vitro plants sont notamment d'être propriétaire de terre, d'avoir accès à l'eau de manière à pouvoir mener la plantation selon les normes définies par la DPA. En cas de non-respect des conseils techniques, les vitroplants peuvent être retirés par l'agent de la DPA. Depuis 1989, la DPA de Tata a distribué 50.000 plants aux 2140 agriculteurs pour 435 ha. Cependant les quantités de vitro plants distribués chaque année ne satisfont pas la forte demande des agriculteurs, et ceux-ci ignorent très souvent quelles variétés leurs sont distribuées.
99. L'avenir du monde rural oasien doit être perçu dans le contexte actuel de la libéralisation et l'ouverture des marchés dans lequel s'aventure le Maroc. Les différents démantèlements, dérégulations et mutations que cela implique vont exposer ce monde rural déjà bien fragilisé, à des confrontations économiques sans réelle protection. L'agriculture actuellement pratiquée, que cela soit pour le palmier-dattier, ou bien les spéculations en irriguées, ne pourra pas lui permettre de résister à cette confrontation. La perte de compétitivité ne sera endiguée que par le développement de niches à forte valeur ajoutée, ce qui sous-entend une révision politique du développement global de ces régions avec l'engagement d'une conversion agricole. Actuellement et dans une vision agricole toujours productiviste, on développe des investissements dans les secteurs en bours, hors contexte oasien, pensant ainsi ouvrir de nouvelles SAU, et compenser les limitations naturelles. Ces nouvelles cultures de palmiers-dattiers qui concernent des centaines d'hectares prélèvent leur dotation hydrique sur les nappes profondes, situées en amont des palmeraies naturelles, sans que l'on en ait mesuré les conséquences écologiques. On peut s'attendre comme dans tous les cas similaires, à une salinisation progressive de la nappe et à une détérioration rapide de la situation, localement mais surtout pour les oasis situées en aval. De plus, on sait que la qualité gustative de la datte, dépend pour beaucoup des conditions hygrométriques si particulières de l'oasis, que jamais des plantations artificielles ne pourront reproduire.
100. Le tourisme est aujourd'hui en réel essor au Maroc, et pourrait constituer un atout économique non négligeable pour appuyer les mutations économiques et sociales nécessaires. Dans le Secteur Guelmim-Assa-Tata il reste cependant très marginal, d'une part parce que les infrastructures hôtelières ne sont guère adaptées, ou absentes et d'autre part parce qu'aucune politique d'incitation ni de développement n'a été mis en place dans ce sens. Un tourisme oasien nécessite une adaptation et une gestion amont qui demande plusieurs années avant d'être efficiente. Sans un tel effort, il est évident que cette région qui possède pourtant des atouts inestimables à plus d'un titre, restera en dehors des circuits touristiques du Maroc. On la traversera pour joindre la côte atlantique à la vallée du Drâa, mais on ne s'y arrêtera pas.

101. La croissance continue et surtout exponentielle de l'urbain, impose une redistribution historique de l'espace qui se fait au dépend du monde rural. L'extension urbaine, l'invasion du mode de vie urbain jusqu'au cœur de l'oasis, le changement de référentiels culturel et social que provoque cette mutation spatiale, dont l'accélération est récente, se traduit par une perte des valeurs rurales, une régression de la fonction agricole des terres, un affaiblissement général de la pertinence de l'oasis dans le cadre du développement. Avec l'accroissement des difficultés pour maintenir les oasis vivantes et surtout productives, avec la nécessité d'un labeur constant que sollicite l'entretien des palmeraies et l'agriculture oasisienne, l'attractivité de l'urbain, n'en est que plus renforcé aux yeux des jeunes générations. Si pour le moment le contexte oasisien bénéficie encore de la présence des anciennes générations attachées à leur terre, on peut douter pour les suivantes d'un tel maintien vu les circonstances environnementales et économiques. Le scénario actuel aboutit ainsi rapidement à une désertification à la fois écologique et humaine des oasis si rien n'est modifié, aucun indice ne pouvant à l'heure actuel satisfaire une quelconque prospective positive sur le développement de ces agrosystèmes si originaux et même patrimoniaux au niveau mondial.

C.4 - STRATEGIE ALTERNATIVE

«Les gens sont attachés à leur terre; ils ont un vrai sentiment d'appartenance à la région oasisienne et la conviction d'être les gardiens d'un savoir-faire séculaire et d'un patrimoine irremplaçable. On constate également un travail important des associations de développement qui encadrent d'une manière professionnelle les populations et leur proposent des alternatives pour améliorer leurs conditions de vie.

La population essaie de se prendre en charge et cherche les moyens de sortir de cette crise pour pallier le désengagement de l'Etat.»

Stratégie Nationale de Développement et d'Aménagement des Oasis au Maroc - 2004

102. Il ne faut pas se cacher aujourd'hui que la situation des oasis marocaines est grave, et que les conséquences de leur dégradation et de leur disparition sur la progression des processus de désertification sont considérables. L'enjeu est majeur, et doit être compris comme tel, il ne s'agit pas de mettre en place quelques mesurées pour compenser des déficits locaux en matière d'environnement, mais de dégager un axe politique fort qui concrétise un engagement réel de l'Etat ET des différents acteurs du développement oasisien, société civile comprise. Il devient indispensable de remettre en question le principe sectoriel, tous les départements ministériels étant à titre plus ou moins direct concernés. Le travail de réhabilitation des palmeraies marocaines est engagé depuis plusieurs années par le Ministère de l'Agriculture; ces efforts sont importants et doivent bien sûr être poursuivis. Seulement la rapidité des évolutions régressives en cours, implique une réponse massive, qui englobe la totalité des composants, qui traite la problématique plus sous l'angle d'une stratégie de gestion globale de l'espace oasisien que sous l'angle technique et sectoriel. L'alternative possible est à ce prix, et ce projet OASIS pour le Secteur Guelmim-Assa-Tata en constitue une étape qui doit répondre à ce défi.

103. Le traitement de la problématique oasisienne dépend de trois entrées clés aujourd'hui: conservation – production – valorisation. La conservation est celle des ressources dont le fondamental de l'approvisionnement en eau qui conditionne la survie de la plupart des oasis. La production va concerner l'utilisation de cette eau avec un

- développement agricole qui optimise la ressource hydrique, aussi bien techniquement que financièrement. La valorisation a trait elle à tout dispositif qui puisse bénéficier à la préservation du capital-patrimoine oasisien, tout en assurant aux habitants de l'oasis une source de revenus importante.
104. Le traitement de la ressource eau à deux entrées : une relevant de l'hydraulique amont de l'Oasis et une concernant la distribution et l'usage de l'eau dans l'Oasis. L'hydraulique amont nécessite des investissements lourds, et des aménagements importants afin d'assurer à la fois la recharge des nappes en amont (barrages collinaires, drainage...), et le captage maximal de chaque litre d'eau disponible, aussi bien pluviale (impluvium et barrage de dérivation pour les crues) que souterrain. Tout cela est du ressort des services exclusifs de l'Etat et ne fait pas l'objet de ce projet (cf. Plan Directeur Aménagement des Eaux des Bassins Sud Atlasiques).
105. L'entrée concernant les modes d'utilisation de la ressource hydrique va s'appliquer tout particulièrement à la recherche systématique de dispositifs économiseurs d'eau et optimisant le plus possible son utilisation. Le but étant de passer d'un bilan hydrique largement déficitaire à un bilan au minimum équilibré. Pour cela il faut s'intéresser autant au mode d'acheminement de l'eau en interne à l'oasis, qu'à la capacité de rétention hydrique des sols et à leur potentiel productif, ainsi qu'à la qualité semencière de la spéculation. Il s'agit en fait d'agir sur tout un complexe totalement interdépendant qui va de la sortie d'eau (source, khetaras ou puits) à la plante afin que chaque litre d'eau utilisé le soit avec un minimum d'entropie et bénéficie le plus possible à la rémunération du paysan oasisien.
106. La logique de l'intervention que développe le programme de réhabilitation des oasis du sud marocain s'appuie sur trois niveaux d'implication, distincts mais totalement complémentaires, et dont seule la consolidation pourra concrétiser la réponse à ce défi. Trois niveaux car trois échelles d'actions qui doivent avancer ensemble pour être crédibles. Le premier niveau s'adresse à cette recherche d'un protocole d'exploitation des palmeraies qui soient compatibles avec l'inexorable diminution des ressources hydriques, et puisse entraîner de véritables reconversions agricoles à même de générer les niveaux de revenus nécessaires au maintien des exploitants dans la palmeraie. Le deuxième niveau encadre et accompagne le premier en construisant autour des oasis concernées un véritable territoire, favorisant l'émergence d'un "Pays" à identité forte et parfaitement lisible, où tous les acteurs, qu'ils soient politiques, administratifs, opérateurs et civils, se concertent et se retrouvent autour d'une vision commune du développement de leur territoire. Le troisième niveau qui se situe lui dans un cadre national, s'intéresse à l'institutionnalisation du dispositif, d'une part en mettant en place une structure à vocation transversale qui puisse aider les différentes composantes ministérielles à prendre en compte la sauvegarde des oasis à un seuil de résolution qui soit opérationnel sur le long terme, et d'autre part en réfléchissant et proposant les élargissements et modifications des textes réglementaires et législatifs qui puissent concrétiser l'émergence d'une réelle politique de réhabilitation des oasis.
107. Ce programme est divisé en composantes régionales, avec pour le moment deux bassins oasisiens concernés celui du Ziz-Tafilalet, et celui de Guelmim-Assa-Tata. Le niveau national de l'intervention est pris en charge par la première composante élaborée celle du bassin Ziz-Tafilalet. Dans le cadre de la composante faisant l'objet du présent document de projet, et qui concerne le Secteur Guelmim-Assa-Tata, seuls les niveaux

locaux et territoriaux sont traités. Ces deux niveaux nécessitent pour satisfaire à l'enjeu actuel, dont nous rappelons l'ampleur et l'urgence, le développement d'une réelle capacité synergique.

108. L'alternative ne réside pas seulement dans la mise en place de protocoles techniques pilotes permettant de lutter contre le gaspillage de l'eau, et d'offrir des solutions possibles à cette baisse quasi structurelle de l'approvisionnement hydrique des oasis, mais aussi dans l'établissement d'un prolongement institutionnel et territorial qui puisse permettre de sortir d'une dynamique régressive dont l'inéluctable aboutissement est déjà annoncé par l'abandon de bien des parcelles oasiens du Sud marocain. La coordination, sinon même une relative synergie concertée entre les différentes parties contractantes autour du développement oasien reste la clé de voûte d'un système cohérent et surtout pertinent pour assurer une reprise en main et une dynamisation du contexte oasien.
109. On ne peut pas construire un avenir aux oasis marocaines, si on ne dégage pas une politique territoriale sur le long terme, qui puisse initier une planification sélective, non pas en fonction des besoins d'une modernisation largement souhaitable, mais en fonction des capacités réelles des ressources locales, et donc de leur limitation en terme de service. La raréfaction de la ressource, pose le problème des termes du développement aussi bien pour un monde rural en régression constante depuis plus de 10 ans, que pour le cadre urbain avec ses 4% d'accroissement démographique annuel. L'espace oasien au sens large, a besoin d'urgence d'un régulateur et d'un projet de développement qui puisse lui garantir la préservation des grands équilibres entre population et ressource naturelle.
110. Mis à part quelques oasis méridionaux de la région de Guelmim, l'agriculture oasienne reste le fondamental du développement local, elle est à la fois le ciment sociétal autour duquel peut s'organiser les solidarités, et le dynamiseur économique garant de l'avenir. Cette agriculture est avant tout sociale et environnementale, et la sauvegarde des oasis passe inéluctablement par la stabilisation de cette activité, aujourd'hui fortement compromise à la fois par la limitation hydrique, et par la marchandisation des échanges et la déréglementation consécutive. L'alternative est de s'attacher à démontrer que cette activité peut, moyennant quelques adaptations techniques et reconversions, s'inscrire dans un cadre de développement durable, combinant à la fois système d'exploitation économiseur-optimisateur de la ressource eau, et système de valorisation ouvrant des accès spécifiques et rémunérateurs au marché mondial. Il ne s'agit pas de réfléchir l'agriculture oasienne en terme de surface rentable et de culture de rendement, mais en terme de niches de production à double vocation: assurer une haute valeur ajoutée en développant la démarche qualité et certification, contribuer à la protection/restauration du milieu et de sa productivité en appliquant des conduites culturelles écologiques. A cet effet quatre sites serviront de modèle démonstratifs dans la Province de Tata: oasis de Foum-Zguid, de Tata, d'Akka et de Foum el Hisn. Sur ces quatre sites seront alors menés directement avec des associations paysannes et sur leur parcelle les conduites de restauration du milieu oasien s'appuyant sur l'agroécologie, comme de démarche qualité des productions, tout cela appuyé par un certain nombre de mesures d'accompagnement à objectifs aussi bien social qu'économique et écologique. Les oasis de Taghijjt et Asrir, seront associés à toute la démarche, par l'implication directe de représentants des groupements paysans oasiens de ces oasis, dans la mise pratique qui sera entreprise sur le oasis de la Province de Tata. Il s'agira dans un premier temps de former les futurs

exploitants, puis par la suite de leur donner les moyens de mettre en œuvre leur savoir faire au sein de leur oasis respectifs.

111. La valorisation de l'Oasis reste un corollaire indispensable, à la mise en place d'une sauvegarde durable des contextes oasiens. Cette valorisation passe en premier lieu par la dynamisation de produits agricoles de qualité, labellisable et exportable qui puissent rapporter à leur producteur des ressources financières suffisantes pour réinvestir dans l'oasis et contribuer à son développement. La valorisation concerne aussi, tout additif formel qui puisse augmenter et la ressource financière, et la valeur même de l'oasis comme site producteur de richesse. L'élevage de races locales sélectionnées, comme le développement de production de plantes médicinales et aromatiques, sont aussi des formes de valorisation. Enfin la valorisation s'appuiera aussi sur la mise en place d'une véritable stratégie d'exploitation touristique avec la création d'un tourisme spécifiquement « oasien » qui puisse à la fois assurer un développement économique, et la bonification de tout le contexte environnemental et culturel oasien. Ce tourisme ne peut se faire qu'à des échelles très modestes et bien intégrées dans un milieu exigeant. Certaines oasis, comme celles de Zag et Assa, ne pourront d'ailleurs vu leur situation actuelle ne compter que sur ce type d'intervention, pour qu'y soit assurée une valorisation relative.
112. L'articulation d'une telle politique ne peut se faire sans une structuration territoriale au sein de laquelle le contexte oasien apparaît comme le moteur du développement. Il s'agit de rompre avec le principe sectoriel, et d'engager autour d'un territoire une réelle coopération de tous les acteurs du développement. Cet engagement ne pourra s'effectuer que si on arrive à donner à ce territoire une identité forte, une cohérence et une valeur, et donc un avenir. L'obligation de concertation est à la base du processus que cherchera à développer ce projet avec la création d'un "Pays des Oasis", inversant ainsi les tendances actuelles de désagrégation et de dissolution culturelle. Dans une moindre mesure, la structuration territoriale sera limitée à l'oasis lui-même pour ceux de Taghijjt et Asrir, où la mise en œuvre d'une démarche Agenda 21 pourrait couvrir ce besoin.
113. Il s'agira de faire du développement durable un vrai projet de société, réunissant autour d'une charte puis d'un projet de territoire, une vision fédéraliste et territoriale du développement. De nouvelles échelles d'intervention, de planification, de commercialisation, d'investissement doivent être identifiés et appliqués pour que soit prise en compte fonctionnellement la spécificité oasienne. Ces facteurs de transformation, agiront par la suite pour une redéfinition de l'espace organisationnel et institutionnel, qui puisse territorialement développer une cohérence géographique avec le contexte oasien. Les Agences de Bassin ne sont toujours pas opérationnelles dans un monde oasien où la ressource hydrique est le premier fondamental du développement et les instances régionales devant se préoccuper d'assurer l'avenir de ces régions, sont si lointaines qu'elles en deviennent imperceptibles, et décourageantes pour les investisseurs. Accompagner la volonté politique de décentralisation et de déconcentration en développant des applications au contexte oasien, constitue l'axe d'action institutionnel du programme, à même d'initier une réelle alternative au processus actuel.

C.5 - OBJECTIF GLOBAL,

114. La sauvegarde des oasis doit être aujourd'hui comprise comme l'élément fondateur de la lutte contre la désertification pour tous les territoires du sud marocain s'échelonnant de l'oasis de Figuig à ceux de la région de Guelmim. L'objectif global du programme est donc:

CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET CONTRE LA PAUVRETE PAR LA SAUVEGARDE DES OASIS DU SUD MAROCAIN
- composante Oasis du Secteur Guelmim-Assa-Tata -

C.6 - OBJECTIFS SPECIFIQUES,

115. *Objectif spécifique 1=*

- Maintenir un système d'exploitation viable et écologique en restaurant l'agrosystème oasien -

Pour atteindre cet objectif le projet s'appuiera sur quatre résultats complémentaires exprimés sur 4 sites où l'intervention de nature pilote et novatrice par certains aspects vise avant tout à avoir un effet démonstratif:

- a) *économie-optimisation de l'usage de la ressource hydrique* afin de démontrer dans les parcelles actuellement abandonnées où cette ressource est devenue très limitée que l'on peut toujours y développer une agriculture, et donc y maintenir la vie;
- b) *création de valeur ajoutée* économique qui puisse être financièrement rémunératrice pour les exploitants et leur famille et apporter ainsi les moyens d'améliorer leur niveau de vie et surtout de rester dans l'oasis;
- c) *renforcement des structures* à la fois territoriales et associatives qui sont actuellement les principaux agents du développement local;
- d) *restauration écologique* de l'écosystème oasien, qui puisse régénérer et pérenniser le cadre environnemental pour des populations soumises à de fortes contraintes naturelles.

116. *Objectif spécifique 2=*

- Favoriser une démarche territoire oasienne valorisante –

L'intervention du projet au niveau du parcellaire oasien ne sera efficace sur le long terme, que si elle est relayée par une prise en compte de la spécificité oasienne au niveau du territoire. En développant une démarche "Pays" qui donne aux oasis de la Province de Tata une identité réelle et une valeur sur le long terme, à travers la création d'un *Conseil local de développement durable*, de *Chartes thématiques* qui couvrent tous les aspects de ce développement en terme de qualité, d'éthique et de pratiques et d'un *projet de territoire* qui permette de formaliser les orientations stratégiques, et les choix de développement, le Projet engagera ainsi un processus de concertation et de coopération local totalement inédit et porteur d'une vision d'avenir.

Dans le même ordre d'idée, mais à une échelle bien plus réduite, des démarches Agenda 21 seront proposées sur les oasis de Taghijjt et Asrir, appartenant eux à la province de Guelmim, et dont les spécificités se prêtent très bien à ce type d'application.

C.7 - SITES DU PROJET,

Carte :



117. L'application de cette composante du Programme de sauvegarde des Oasis concerne le Secteur Guelmim-Assa-Tata. La mise en place de l'Objectif spécifique 1 concernera huit sites oasiens qui sont d'Est en Ouest :
- Province de Tata = Foum Zguid, Tata, Akka et Foum el Hisn
 - Province d'Assa-Zag = Assa et Zag
 - Province de Guelmim = Taghijjt et Asrir

Ce choix résulte d'une évaluation des situations écologiques et sociales locales afin de répondre aux critères suivants:

- a) un faible éloignement géographique et un accès rapide afin de faciliter la gestion du projet et favoriser l'effet démonstratif
- b) une situation écologique suffisamment dégradée afin de démontrer possible la restauration du milieu
- c) la présence d'un potentiel hydrique minimum pour assurer un approvisionnement en eau suffisant dans le cadre d'une agriculture économisatrice de la ressource
- d) l'existence d'une structure collective paysanne pour gérer le site: association, coopérative, groupement rural,
- e) une forte motivation locale, si possible déjà exprimée à travers des actions de réhabilitation de la palmeraie
- f) l'adhésion de l'autorité locale

a. **Le site de Foug Zguid:**

localisation: l'intervention se fera non pas directement dans la palmeraie historique de Foug Zguid, mais en amont sur le plateau où les paysans oasiens développent depuis quelques années une nouvelle palmeraie et toute une agriculture depuis le douar Ouled Djamaa à la fois sur les zones de la palmeraie ancienne de Smyra qui s'étend le long de l'Oued Hilal et sur les terres nouvellement mise en culture de Hemroune

population concernée: l'action du projet se fera avec la collaboration des associations locales suivantes qui sont déjà engagées dans des projets de développement:

association Al Ouahat - activités agricoles - partenaire ALCESDAM

Cooperative Albatha - activités agricoles élevage - partenaire ALCESDAM

association Bâni - activités agricoles,- partenaire ALCESDAM

association Nasr - promotion féminine - partenaire ALCESDAM

association des 7 palmiers - tourisme saharien

contexte actuel et problématique: la palmeraie traditionnelle de Foug Zguid est en déclin depuis quelques années, déclin qui a fait "sortir" les paysans de l'oasis pour chercher en amont (dans la "feija") des terres fertiles afin d'y développer des périmètres agricoles rémunérateurs (transfert des cultures hors palmeraie, plus aucune culture n'étant pratiquée sous la palmeraie historique) - les agriculteurs de Foug Zguid sont des investisseurs, motivés et travaillant eux même la terre, et qui aujourd'hui exploitent des cultures variés dont le henné, mais replantent aussi du palmier, créant ainsi l'embryon d'une nouvelle palmeraie sur le plateau amont à proximité de l'oued Hilal. Le problème est que les prélèvements ainsi pratiqués en amont et qui s'établissent sur plusieurs centaines de puits, ne font que précipiter le déclin de la palmeraie traditionnelle située en aval du Foug et qui dépend des khattaras dont les prises d'eau se font sur le lit souterrain des oueds Alougoum et Hilal. Les prélèvements effectués dans l'amont de ces réserves sont aujourd'hui trop importants par rapport au débit du sous-écoulement évalué en 1981 à 300l/s et ne permettent plus un approvisionnement suffisant des khattaras. L'enjeu s'est désormais déplacé de la palmeraie vers le plateau amont où la maîtrise de la consommation de l'eau doit être obtenue et celle-ci rationalisée en vue d'en économiser la plus grande partie. Le risque est en effet grand avec la prolifération des prélèvements de voir la nappe s'abaisser brutalement et entraîner ainsi le dénoyage de centaine de puits ce qui aurait des répercussions économique et sociale catastrophiques. Il importe donc que ces paysans modifient leurs pratiques culturelles et raisonnent plus collectivement la gestion de la ressource afin d'économiser au maximum l'eau ainsi prélevée et éviter d'une part l'épuisement de cette ressource et d'autre part la mort de la palmeraie traditionnelle (aujourd'hui plus d'un tiers abandonné et désertifié).

action du projet: le projet encadrera les associations paysannes pour leur apporter les conduites techniques de l'agroécologie capables d'optimiser leur culture, tout en économisant le plus possible la dotation hydrique – un transfert de savoir faire sera ainsi effectué qui s'appuiera aussi sur des pratiques agronomiques classiques apparemment non pratiquées comme la taille des arbres fruitiers, de la vigne etc... en vue d'augmenter les rendements.

Une intervention en petite hydraulique et modes d'irrigation sera proposé afin de

limiter le plus possible tous les points possibles de gaspillages d'eau, et d'élaborer des protocoles d'irrigation pour les cultures le plus économe possible (culture en ligne, système aspersion localisée, goutte à goutte, etc...)

L'intervention du projet cherchera aussi à favoriser toutes initiatives à même d'autonomiser les producteurs locaux par rapport aux circuits commerciaux pour des spéculations comme le henné et les fruitiers (unité de traitement, conditionnement et commercialisation)

En collaboration avec l'ORMVAO dont dépend le secteur de Foum-Zguid, le projet aidera à obtenir un diagnostic fiable sur la disponibilité réelle de la ressource hydrique et la mise en place d'une gestion globale et rationnelle de cette ressource au niveau de la palmeraie et de son amont. Dans le cadre de cette collaboration il favorisera l'installation dans le site d'un Centre de Formation et de Vulgarisation à l'agriculture oasisienne, à vocation régionale, et qui puissent ainsi assurer la formation des exploitants agricoles aussi bien de la Province de Tata que de la Vallée du Drâa. Le site de Foum-Zguid se prête tout particulièrement à cette implantation car il possède trois atouts à cet effet:

- une population d'agriculteurs très motivés et entreprenants
- une grande diversité de situation agricole aussi bien en matière de spéculation que de faciès avec une terre très riche par endroits
- une problématique oasisienne aiguë qui implique une réflexion globale impliquant aussi bien la consommation amont que l'exploitation aval de la ressource hydrique si l'on souhaite engager positivement l'avenir (démarche systémique)

Avec l'association 7 palmiers, le projet contribuera à la réalisation d'un gîte touristique, l'offre étant pour le moment très faible au niveau de la zone de Foum Zguid.

b. **Le site de Tata:**

localisation: une intervention est programmée au cœur de la palmeraie historique de Tata tout particulièrement dans le secteur du douar Afra (périmètre péri-urbain) – une autre intervention s'effectuera dans la palmeraie de Taldnount située à 05 km à l'ouest de la ville de Tata

population concernée: l'action du projet se fera avec la collaboration des associations locales suivantes:

association Boumazir - activités agricoles - partenaire ALCESDAM

association Taldnount – développement Taldnount - partenaire ALCESDAM

contexte actuel et problématique: la palmeraie traditionnelle de Tata présente des faciès encore très bien conservés et productifs entre autre parce que la Bayoud y a toujours été très faible (10% des pieds). Seulement la périphérie est touchée par l'abandon de plusieurs hectares du parcellaire, suite à l'arrêt des irrigations et des mises en culture provoqué par le manque d'eau. La palmeraie de Taldnount présente elle aussi des faciès de dégradation mais en proportion beaucoup plus importante, la majeure partie du parcellaire étant abandonné suite à l'assèchement de la principale khattara. De l'eau est disponible en profondeur à plus de 20m, mais cette eau doit être exploitée avec intelligence.

action du projet: le projet encadrera les associations paysannes pour deux types d'actions. En premier lieu aider à la reconquête du parcellaire abandonné, avec l'introduction des pratiques agroécologiques, économisatrices d'eau et valorisantes pour les productions (qualité semencière), afin de démontrer qu'il est possible de réhabiliter les secteurs abandonnés. Des aménagements en petites hydrauliques renforceront le dispositif d'économie hydrique. En second lieu et ce uniquement pour la palmeraie de Tata, le projet développera toute une démarche qualité au niveau de la production phoenicicole, afin de dégager une filière terroir qui puisse revaloriser le patrimoine local, favoriser sa commercialisation à l'export (commerce équitable), et apporter aux producteurs des revenus conséquents. Il entend ainsi démontrer que l'avenir de la datte marocaine n'est pas compromis si un travail de fond en matière de revalorisation et de labellisation est entrepris.

c. **Le site d'Akka:**

localisation: l'intervention s'effectuera en périphérie de la grande palmeraie d'Akka, d'une part sur le site du douar Kasbat Sidi Abdellah Ben M'barek au nord de la ville et dans le secteur du douar Oum Laaleg situé lui à l'est

population concernée: l'action du projet se fera avec la collaboration des associations locales suivantes:

association Azaghar - activités agricoles - 22 adhérents tous paysans - partenaire ALCESDAM

association Hawd Oum Laaleg – développement et coopération

contexte actuel et problématique: la grande palmeraie d'Akka dont la réputation et le rayonnement historique sont bien connus (palmeraie la plus dense du sud marocain avec plus de 500ans d'ancienneté), subit elle aussi les dynamiques régressives actuelles, et des centaines d'hectares sont aujourd'hui abandonnés et en voie d'abandon. Dans le secteur de Kasbat, une association (Azaghar) depuis quelques années (1998) avec l'aide d'un projet ALCESDAM (et petit don PNUD) essaye à partir du creusement d'un puit collectif de reconquérir le terrain perdu (assèchement d'Aîn Jdid). Pour le moment cette reconquête s'effectue modestement surtout à partir de pratiques culturelles traditionnelles, l'introduction de systèmes économiseurs d'eau et de pratiques agroécologiques étant encore peu développée. Un foyer communal a été implanté où promotion féminine, garderie d'enfant et artisanat sont développés.

Sur le secteur d'Oum Laaleg, une pompe solaire permet un approvisionnement quotidien mais de faible débit (4l/s), les autres sources (Ain Berzoug, Ain Aissa,) étant asséchées. Une portion importante du territoire de la palmeraie est ainsi en voie de dessèchement, suite à l'abandon provoqué par l'insuffisance d'eau.

action du projet: le projet encadrera les associations paysannes pour développer les pratiques agroécologiques économisatrices de l'eau et optimisantes pour les productions agricoles, ainsi que des aménagements en petites hydrauliques renforçant le dispositif d'économie de l'eau. Il s'agira là aussi de démontrer qu'avec une faible dotation hydrique ce qui est surtout le cas de secteur d'Oum Laaleg, on n'est pas obligé d'abandonner le parcellaire oasisien, et on peut maintenir une production rentable et rémunératrice. A cela s'ajouteront des mesures d'accompagnement comme la sélection des plans de palmier, l'installation d'une bergerie pour développement d'un élevage ovin D'man, la lutte anti-érosive, l'aide à la création d'un centre de santé, la réhabilitation du patrimoine bâti (fortification ancienne), la promotion de l'écotourisme (site gravures rupestres célèbre à proximité).

d. **Le site de Foum el Hisn/Tamanar:**

localisation: l'intervention du projet s'effectuera dans un premier temps dans la palmeraie de Foum El Hisn en matière de réalisation terrain, au moins sur deux parcelles. Les associations de Tamanar seront associées directement à cette démonstration pilote, via des représentants qu'elles désigneront en leur sein. Dans un second temps, le projet les aidera à mettre en œuvre sur leur parcelle les techniques et le dispositif agroécologie.

population concernée: l'action du projet se fera avec la collaboration des associations locales suivantes:

association Foum El Hisn - activités agricoles

association Icht - exploitants oasiens

coopérative Al Hagouna - activités agricoles

coopérative Moumersal - activités agricoles

association Ighir Ait Herbil - activités agricoles

association Tiflité - activités agricoles

association Attacharouk - activités agricoles

contexte actuel et problématique: la palmeraie de Foum el Hisn est aujourd'hui en voie de dégradation prononcée, avec perte de surface, et maladie du Bayoud. Ses productions sont de mauvaise qualité, avec un niveau de commercialisation très faible. Une vingtaine de propriétaires sont encore actifs au sein de cette palmeraie, la population de l'oasis ayant plutôt stagnée depuis 10 ans consécutivement à une émigration continue, les jeunes générations se désintéressant complètement de l'exploitation dattière. Les expériences de plans in vitro effectuées avec l'aide de la DPA n'ont pas donné de bons résultats, faute d'un suivi suffisant. Les quantités d'eau disponibles se sont réduites au fur et à mesure des années de sécheresse, et l'abandon des terres difficile à rentabiliser avec les pratiques traditionnelles est logiquement devenu courant. La construction d'un barrage écrêteur de crue à Tamanar, va sans doute améliorer la situation des approvisionnements hydriques, mais cela reste encore à être vérifié concrètement la nature étant parfois plus capricieuse que prévue.

action du projet: comme à Akka le projet encadrera les associations paysannes pour développer les pratiques agroécologiques économisatrices de l'eau et optimisantes pour les productions agricoles, avec aménagements en petites hydrauliques. A cela s'ajouteront des mesures d'accompagnement comme l'introduction de semences sélectionnées, l'acquisition de plan in-vitro résistants au bayoud, le développement d'un élevage ovin D'man sélectionné, la lutte anti-érosive, l'aide à la commercialisation des produits, la promotion d'un tourisme oasien incluant les nombreux sites du patrimoine rupestre exceptionnel de Foum el Hisn.

e. **Le site de Taghjiit:**

localisation: pour cet oasis, l'intervention du projet sera localisée à tout l'oasis, car elle consistera en deux opérations : associer les représentants des groupements paysans qui seront désignés, à la mise en place du dispositif pilote qui se fera à Foum el Hisn ou Akka, et contribuer à la mise en place d'un Agenda 21.

population concernée: l'action du projet se fera avec la collaboration de l'association locale suivante:

association Assadaqua – développement social et activités agricoles

contexte actuel et problématique: l'oasis de Taghjiit bénéficie toujours d'un approvisionnement en eau appréciable, même si certaines sources (khattaras) sont surtout par manque d'entretien aujourd'hui inopérantes. La maladie du Bayoud y sévit et un exode rural fort existe. L'exploitation de l'oasis est assez intensive mais la commercialisation des produits n'est pas très efficace et la commune rurale est parmi les plus pauvres de la région. Cependant les flux financiers y sont importants consécutivement à la forte émigration.

action du projet: sur ce site, le Projet s'engagera dans deux directions en même temps : créer un noyau dur de paysans formés aux techniques de l'agroécologie à partir des sites pilotes que le projet développera dans les oasis de la province mitoyenne de Tata, et engager un processus Agenda 21 local à Taghjiit afin de définir le cadre d'un projet global qui puisse concilier les besoins économiques et les nécessités environnementales l'oasis de Taghjiit étant en bon état et avec de réels potentiels de développement économique (dont tourisme rural) à condition que les exploitants le souhaitent et se mobilisent en conséquence (l'association Assadaqua est très mobilisée et consciente du chemin à parcourir). Le projet mettra un fonds à disposition pour initialiser et accompagner les premières réalisations du projet local.

f. **Le site de Asrir/Tighmert:**

localisation: pour cet oasis ce sera idem que pour Taghjijt, l'intervention du projet sera localisée à tout l'oasis, car elle consistera en deux opérations : associer les représentants des groupements paysans qui seront désignés, à la mise en place du dispositif pilote qui se fera à Foum el Hisn ou Akka, et contribuer à la mise en place d'un Agenda 21.

population concernée: l'action du projet se fera avec la collaboration de l'association locale suivante:

association Qafila – développement social et protection du patrimoine

contexte actuel et problématique: le site d'Asrir s'étend sur 8 km englobant la palmeraie de Tighmert qui est elle habitée par près de 650 familles. L'oasis bénéficie toujours d'un approvisionnement en eau appréciable, avec de nombreuses résurgences de nappe, malgré des diminutions qui semblent surtout dû à des problèmes de pertes non contrôlées dans les réseaux. La production phoénicicole y fut de bonne qualité jusque dans les années 70, elle est aujourd'hui sans intérêt, servant l'alimentation du bétail, et un peu la consommation domestique. L'impact économique de l'agriculture est faible celle-ci y étant surtout domestique, avec un faible taux de commercialisation. Le site offre un environnement d'une grande qualité, avec encore de nombreux bâtis traditionnels et un commencement certain de fréquentation touristique. Il est urgent de doter ce site si proche de Guelmim et de la route côtière vers le grand Sud, d'un cadre fort de développement pour éviter que des initiatives malheureuses (bétonnage – constructions modernes) ne lui fasse perdre son cachet et surtout son potentiel.

action du projet: sur ce site, le Projet s'engagera comme pour Tahgjijt dans deux directions en même temps : créer un noyau dur de paysans formés aux techniques de l'agroécologie à partir des sites pilotes que le projet développera dans les oasis de la province mitoyenne de Tata, et engager un processus Agenda 21 local à Taghjijt afin de définir le cadre d'un projet global qui puisse concilier les besoins économiques et les nécessités environnementales. Quelques européens vivent sur le site, et l'association Qafila qui réunit les principaux acteurs dynamise la réflexion autour du devenir de cet oasis encore bien vivant. Le projet mettra un fonds à disposition pour initialiser et accompagner les premières réalisations du projet local (surtout en matière de gestion des déchets !).

g. **Le site de Assa:**

localisation: le projet interviendra dans la palmeraie d'Assa, au niveau de la portion qui se trouve face à la Kasbah pour essayer d'y aménager un parcours à vocation touristique.

population concernée: l'action du projet se fera avec la collaboration de la commune d'Assa et des propriétaires qui auront acceptés de collaborer.

contexte actuel et problématique: Assa est une ville d'élevage, pas de production phoénicienne. La palmeraie d'Assa a ceci de particulier, que mise à part quelques rares parcelles (une dizaine) dont certains en périphérie de l'ancienne palmeraie, elle ne fait plus l'objet d'une réelle exploitation agricole. Le Bayoud a contaminé toute la palmeraie sans exception, palmeraie qui par ailleurs présente encore un réel paysage oasien, sa position dans le lit de l'oued, lui permettant de bénéficier d'un approvisionnement hydrique souterrain suffisant. Un gros travail de nettoyage et de réhabilitation serait à entreprendre, l'abandon des parcelles étant ancien, (consécutif aussi aide sociale directe de l'Etat depuis 90). Le problème reste le foncier, tributaire d'un morcellement maximal avec nombre très important de propriétaires (aujourd'hui plus de 1000) dont la plupart est émigré bien loin de cette région. Il n'existe pas de regroupement associatif, et le contexte particulier d'Assa, suite au conflit du Sahara, avec sa forte population de militaire, rend délicat toute intervention sur ces propriétés. La seule valorisation aujourd'hui envisageable sur ce site, reste l'exploitation touristique avec l'ensemble Kasbah-oasis, à condition bien entendu que celui-ci soit décliné dans le cadre d'une stratégie régionale, à même de détourner une partie du flux passant sur le littoral atlantique.

action du projet: en conséquence de cette situation sociale et agricole, le Projet, cherchera sur ce site à faciliter la mise en place d'un aménagement uniquement à but touristique qui soit en adéquation totale avec le projet de réhabilitation de la Kasbah, remarquable ensemble possédant encore de réels atouts architecturaux. Pour cela il réalisera une étude en ce sens, avec proposition d'aménagement paysager d'une partie de la palmeraie, et tiendra à disposition un fonds pour mettre en œuvre cet aménagement si les conditions foncières le permettent (retrouver les propriétaires, obtenir les accords, négocier les partenariats etc..).

h. **Le site de Zag:**

localisation: le projet interviendra de la même façon que dans la palmeraie d'Assa, mais cette fois sur la totalité de l'oasis vu sa petite taille et l'intérêt de traiter l'ensemble sur le plan paysager

population concernée: l'action du projet se fera avec la collaboration de la commune de Zag et des quelques usagers de la palmeraie.

contexte actuel et problématique: Zag est la palmeraie la plus au Sud, perdue dans les confins sahariens, et qui bénéficie d'un cadre exceptionnel, étant directement placée dans le lit de l'oued. Trois résurgences alimentent toute l'année ce petit oasis, donc la verdure et la dynamique contraste avec l'environnement très désertique. Plus aucune activité agricole ne s'y développe, sinon quelques élevages de brebis. La qualité dattière ne permet pas une exploitation. La situation de Zag, très concerné par le conflit du Sahara, et aujourd'hui encore zone militaire, est particulière avec un doublement de population en dix ans, suite à l'installation des familles de militaires.

action du projet: il est tout à fait possible de faire de cette palmeraie et de son cadre un petit joyau d'aménagement touristique, la présence des trois sources d'eau permanentes et une eau extrêmement limpide, claire et potable, autorisant bien des déclinaisons en modes paysager avec créations de prestations touristiques tout à fait uniques. La présence d'autres îlots oasiens à proximité permet même d'envisager un élargissement aux territoires adjacents de la palmeraie, avec relais, bivouac, trekking etc. Le projet contribuera donc à la réalisation de l'étude à la fois touristique et paysagère, pour que soit défini le cadre et mettra à disposition les premiers fonds nécessaires à la réalisation des aménagements.

C.8 - RESULTATS -ACTIVITES,

ObjSp1= MAINTENIR UN SYSTEME D'EXPLOITATION VIABLE ET ECOLOGIQUE EN RESTAURANT L'AGROSYSTEME

OASIEN

Résultats 1.1: l'usage de la ressource hydrique est optimisé

Activité 1.1.1 application des techniques agroécologiques et reconversion agricole

Activité 1.1.2 développements de systèmes économiseurs d'eau

Résultats 1.2: l'exploitation durable de l'oasis est maintenue et le niveau de vie amélioré

Activité 1.2.1 développement d'une filière "dattes" de qualité terroir labellisable

Activité 1.2.2 création d'un Centre régional de formation en agroécologie oasienne

Activité 1.2.3 développement d'un élevage ovin sélectionné

Activité 1.2.4 développement d'un produit plantes "biologique"

Activité 1.2.5 appui à la mise en place d'un écotourisme oasien de qualité

Résultats 1.3: le renforcement et la mise à niveau des structures locales est engagé

Activité 1.3.1 formation des encadrements communaux, techniques et associatifs

Activité 1.3.2 promotion féminine et revalorisation du travail féminin

Activité 1.3.3 appui matériel aux communes et associations oasiennes et mobilisation des jeunes

Résultats 1.4: la restauration de la biodiversité de l'écosystème oasien est engagée

Activité 1.4.1 lutte contre l'ensablement, l'érosion et les pollutions

Activité 1.4.2 restructuration de l'écosystème par plantation de fruitiers

Activité 1.4.3 restauration de la biodiversité par création de jardin à clones

Activité 1.4.4 promotion des énergies alternatives

Activité 1.4.5 élaboration d'un système de suivi permanent des écosystèmes oasiens

ObjSp2= FAVORISER UNE DEMARCHE TERRITOIRE OASIENNE VALORISANTE

Résultats 2.1: Un Conseil local de Développement Durable est mis en place

Activité 2.1.1 organisation de la connaissance et évaluation des acteurs/opérateurs

Activité 2.1.2 rédaction des conventions et création du Comité de pilotage

Activité 2.1.3 création des Comités de Suivi communaux

Activité 2.1.4 mise en place du Conseil et des commissions

Résultats 2.2: Un Pays des "Oasis de Tata" est créé autour d'une Charte de développement durable

Activité 2.2.1 établissement du diagnostic "PAYS"

Activité 2.2.2 définition en commun des objectifs et orientations stratégiques

Activité 2.2.3 élaboration de la Charte de développement durable "PAYS"

Activité 2.2.4 élaboration d'un plan d'action opérationnel "PAYS"

Résultats 2.3: Un Projet de territoire pour le "Pays des Oasis de Tata" est formalisé

Activité 2.3.1 animation et mise en commun des projets et missions

Activité 2.3.2 rédaction participative et concertée du projet de territoire

Activité 2.3.3 définition d'un plan de communication-formation

Résultats 1.1: l'usage de la ressource hydrique est optimisé

Activité 1.1.1 application des techniques agroécologiques et reconversion agricole

118. Il s'agira de développer au niveau des parcelles pilotes dans les Oasis de Foum-Zguid, Tata (dont Tiguisselt), Akka, et Foum el Hisn actuellement dégradés et abandonnés par les paysans, une agriculture basée sur les techniques de l'agroécologie, et ce dans le but principal d'augmenter les capacités de rétention hydrique des sols (avec réhabilitation des potentiels productifs) et les dispositifs économiseurs d'eau (comme le compostage) afin de diminuer les besoins en dotation hydrique pour les cultures. Actuellement l'exploitation oasienne est fondée sur une agriculture de rendement, sollicitant le plus souvent abusivement sols et ressource hydrique pour des spéculations en semences sélectionnées dont la compétitivité sur le marché marocain est quasi-nulle. L'agroécologie permettra elle de mieux valoriser le travail agricole, de favoriser la rentabilité économique des spéculations (semence non hybride) qui deviendront ainsi labellissables, et de restaurer l'écologie des sols et de l'écosystème. Une stratégie de formation et d'encadrement à l'agroécologie sera mise en place afin de dégager un réel potentiel d'exécution au niveau des communautés d'exploitants ainsi que le transfert d'ingénierie de formation associé.
119. Ces techniques seront d'une part transférées depuis l'expérience Tunisienne menée depuis 10 ans avec succès dans l'Oasis de Chenini-Gabes, avec l'aide des deux ONG qui en sont à l'origine, l'ASOC Tunisienne et le CARI France avec l'appui d'agriculteurs français traitant de l'agriculture biologique depuis des dizaines d'années et d'autre part enrichies par le réseau d'agriculteurs expérimentateur- formateurs des zones arides ayant développé des pratiques appropriées dans les zones sahéliennes (réseau RADDO dont le CARI est le facilitateur). Cette activité sera réalisée en totale collaboration avec les associations oasiennes d'agriculteurs, qui en seront les maîtres d'œuvre. Elle s'appuiera sur un engagement volontaire de leur part, et une démarche réellement participative tout au long du programme.
120. Les sites choisis répondront ainsi à une quadruple vocation:
- **une vocation de démonstration** en grandeur nature de productions locales conduites avec des techniques agroécologiques et leurs avantages comparatifs. Il s'agira autant de la culture du palmier, que de cultures associées comme la luzerne, des légumineuses, maraîchages, fruitiers et autres spéculations à valeurs ajoutées comme le henné par exemple.
 - **une vocation d'expérimentation** de techniques à adapter en lien avec les agriculteurs et le contexte oasien en s'appuyant au minimum sur trois protocoles : économie d'eau – fertilisation - lutte phytosanitaire naturelle contre les maladies et les ravageurs. Plusieurs types de conduites agricoles sont possibles et qui répondent à ces trois critères (déjà expérimentée en Afrique du Nord comme en Europe). Cet aspect nécessitera un niveau d'investissement minimum pour assurer à la fois les équipements nécessaires (machines agricoles) que les infrastructures (lieu de stockage et de transformation).

- ***une vocation de dialogue*** sur les questions d'agriculture et d'environnement. Le site restera ouvert et rendu accessible aux visiteurs intéressés. Il servira à la fois de lieu de sensibilisation pour les autres paysans de la région, que de site d'observation et d'enseignement pour les responsables agronomiques. Le fait de faire appel à des techniques agroécologiques, permet de développer tout un accompagnement pédagogique qui puisse s'adresser aussi bien aux scolaires pour une éducation environnementale, qu'aux adultes soucieux de mieux appréhender les réalités d'une agriculture écologique et ses répercussions dans le contexte environnemental actuel.
- ***une vocation de conservatoire variétal*** et de rediffusion de variétés locales en voie de disparition (cultivars): variétés de fruits et/ou de légumes présentant un intérêt sur le plan de la biodiversité méditerranéenne autant que sur leur adaptation locale. Vu la situation de dégradation actuelle des patrimoines phytogénétiques, il devient impératif de choisir toute opportunité possible pour préserver l'existant en ce domaine et en assurer la transmission. Les oasis constituent des réservoirs naturels très importants d'endémisme et d'adaptation génétique au milieu, il conviendra donc de mettre en place un recensement des espèces locales, et un mode de préservation suffisamment conservatoire.

Détail sommaire de l'action :

création d'un espace de démonstration

mise sur pied d'un programme de gestion de la matière organique et de la fertilité *in situ*

application des techniques agro-écologiques *in situ*

formation des agriculteurs et transfert d'ingénierie de formation

communication et éducation environnementale sur l'écologie oasienne

création d'une banque de semences locales

Activité 1.1.2 développements de systèmes économiseurs d'eau

121. Comme dans bien des régions du Maroc, la quasi-totalité de la ressource hydrique mobilisable dans la région de Tata, assure l'approvisionnement de l'agriculture, le petit reste étant réservé à l'eau potable. Face à la situation de pénurie et de sécheresse chronique de ces zones, il est donc très important que soit systématiquement développé en milieu agricole oasien tous les systèmes possibles économiseurs d'eau. Le projet ciblera son intervention sur les collecteurs et aménagements afférents, mais en deçà du système traditionnel de captage: les khetaras, dont la réhabilitation est une cause complexe car faisant intervenir une multitude de facteurs⁴. Le projet ne concernera pas non plus les structures hydrauliques permettant de stocker, capter, et contrôler les apports hydriques, car ceux-ci relèvent d'une autre politique de projet nécessitant des investissements importants.
122. Le projet focalisera son intervention sur deux types d'irrigation, l'irrigation localisée (aspersion, micro-irrigation,...) et le goutte à goutte, en optimisant le plus possible l'acheminement de l'eau, par le recours à la tuyauterie en PVC afin de diminuer les pertes de charge et en cherchant à réhabiliter tout système traditionnel pouvant

⁴ Plusieurs projets interviennent sur cette réhabilitation des khetaras, confortant un système traditionnel aujourd'hui discuté, car peu efficace par rapport aux variations importantes que connaît désormais la nappe, et d'autre part nécessitant une force de travail peu en rapport avec les évolutions du monde moderne.

améliorer les performances tout en préservant le cadre patrimonial de l'oasis⁵. Ces aménagements seront effectués prioritairement sur les sites pilotes, dans le cadre du collectif d'exploitants qui en aura la charge. Ils s'appuieront sur les réalisations déjà en cours dans ces oasis avec les projets de l'ALCESDAM et de la DPA, l'objectif devant là aussi rester démonstratif, afin d'engager par la suite des projets de réalisation permettant de couvrir la plus grande partie du dispositif hydraulique.

123. Le captage des eaux pluviales qui autrefois était bien développé dans ces régions arides doit être réhabilité afin que chaque goutte d'eau puisse être collectée et valorisée. Le projet appuiera toute initiatives en ce sens (impluvium, réservoir, collecteur..).
124. Pour être le plus efficient possible, tous ces aménagements, seront effectués en synergie avec les modes de culture agroécologiques. Le but est d'obtenir une amplification de l'effet optimisation de l'utilisation de la ressource hydrique, au niveau des parcelles pilotes du projet, par cumul de plusieurs types d'intervention économes, aussi bien dans les pratiques agricoles qu'hydrologiques.

Détail sommaire de l'action :

**recensement et inventaires des droits collectifs de l'eau au niveau des unités hydrauliques
aménagements du système d'irrigation et du système d'exhaure des sites pilotes
sessions de formation sur la gestion technique et rationnelle des équipements
sessions de formation aux techniques de préservation des ressources hydrauliques collectives
programme de sensibilisation EAU auprès des agriculteurs, et de la population oasisienne**

Résultats 1.2: l'exploitation durable de l'oasis est maintenue et le niveau de vie amélioré

Activité 1.2.1 développement d'une filière "dattes" de qualité terroir labellisable

125. La qualité des dattes actuellement produites dans les oasis de la région de Tata est d'une grande hétérogénéité, et si quelques variétés connues sont produites, les conduites phoénicoles actuelles ne permettent pas de dégager une production de qualité qui puisse servir de locomotive pour la production locale. Le projet cherchera donc à engager une production de qualité sur un site de référence. La palmeraie de Tata a été retenue pour servir de site d'expérimentation car sa palmeraie est la moins contaminée de la région par le Bayoud (10%) et possède des massifs encore bien dynamique et dense de palmier-dattier.
126. Cette activité consistera à appliquer deux axes d'intervention: un axe purement agricole et un axe génétique. L'aspect agricole s'attachera à définir pour la totalité du processus de production, de la plantation du rejet, la pollinisation et jusqu'à la commercialisation du produit une démarche "qualité" exigeante à même de garantir une labellisation de la production. Des cahiers des charges précis et des protocoles sévères encadreront la démarche. Il s'agira de développer un "modèle" productif phoénicole certifiable sous un label internationalement reconnu (comme l'IG), concernant non seulement la datte elle-même mais surtout ses sous-produits, la transformation étant d'après les études effectués, la meilleure source de revenus possible pour les populations oasisienne.

⁵ Le bétonnage des séguias, si il a représenté une solution d'économie d'eau dans un contexte "productif" ne peut être retenue aujourd'hui où le maintien du cadre patrimonial est un objectif nécessaire à la sauvegarde des oasis. Soit l'enterrement d'une tuyauterie, soit l'aménagement des séguias avec des maçonneries intégrées en pierres locales, préservent le cadre paysager de l'oasis.

127. L'aspect génétique, sera un prolongement direct du projet RAB98G31 PNUD/GEF/IPGRI "Gestion participative des ressources génétiques du palmier dattier dans les oasis du Maghreb", dont le projet appliquera une partie des résultats en matière de sélection des variétés, plusieurs dizaines de cultivars marocains ayant été déjà identifiés dans les oasis, dont les qualités aussi bien gustative que productive et écologique sont parfois remarquables. Un travail de sélection et de plantation soit de rejets, soit de plan in-vitro produit par l'INRA, sera entrepris par le projet à cet effet.
128. Le projet encadrera l'ensemble du dispositif, qui concerne aussi bien des actions formatives importantes avec encadrement des conduites que de l'investissement pour la réalisation d'infrastructures d'appui, et la création de partenariats euro-méditerranéens en développement de filière qualités (des programmes de l'Union Européenne comme de la Banque Mondiale au Maroc sont actuellement consacrés à ces aspects). L'importance de l'opération est à la mesure du défi actuel que doivent relever les oasis marocaines en matière de production phoénicicole, si l'on veut que soit réhabilité un patrimoine qui recèle encore de grands potentiels et de réelles qualités mais qui ne sont en rien valorisés actuellement.

Détail sommaire de l'action :

formation et encadrement pour une conduite phoénicicole labellisable
établissement participatif des cahiers des charges, protocoles et réglementation interne
maîtrise de la qualité et application des recherches INRA sur les cultivars
collecte et diffusion auprès des producteurs des savoir-faire en matière de préparation, conservation et transformation des dattes
renforcement des savoir-faire en matière de transformation et promotion des produits
création d'un Centre de collecte et Unité de conditionnement, transformation et valorisation de dattes
promotion des dattes et développement de la filière export

Activité 1.2.2 création d'un Centre régional de formation en agroécologie oasienne

129. L'importante intervention du projet en matière d'agroécologie et de conduite agricole de qualité dans le contexte oasien devra être capitalisée pour devenir transmissible, et pérennisée. Cette capitalisation exige la formation de nombreux formateurs qui puissent ainsi favoriser le passage de l'information. Afin de donner à cette formation un certain éclat qui en renforce l'intérêt et afin d'en faciliter la mise en œuvre, le projet proposera la création d'un Centre de Formation en agroécologie oasienne.
130. Le site de Foum Zguid, de part sa situation géographique médiatrice entre deux grands bassins oasiens, vu sa configuration agroécologique actuelle, illustrant parfaitement les problématiques en cours, et vu la mobilisation forte de ces populations d'agriculteurs, a été retenu pour l'implantation de ce Centre. Le projet étudiera avec les autorités et les exploitants la possibilité d'établir un Centre qui soit architecturalement intégré au patrimoine local et puisse symboliser une valorisation de celui-ci, soit à partir de la réfection d'un habitat actuel, soit par une construction nouvelle.
131. Avec l'apport en agriculture des techniques de l'agroécologie, les productions pourront être valorisées sous un label "biologique" et bénéficier ainsi de la dynamique actuelle du marché du bio marocain, en pleine expansion surtout pour l'export. Le Centre de Formation permettra d'apporter une aide aux exploitants d'une part en effectuant une étude complète de la filière biologique dans le contexte oasien, afin d'en déterminer les atouts et les passages obligés pour les agriculteurs, et d'autre part en appuyant les collectifs exploitants (coopératives-associations) à s'équiper et se former pour satisfaire

aux exigences du marché en matière de certification et valoriser leur production: récolte-extraction-stockage-conditionnement-promotion-commercialisation-tracabilité .

Détail sommaire de l'action :

création du Centre de formation – étude d'architecture – réfection ou construction

mise en place des sessions de formation de formateurs

étude de la filière "biologique" marocaine, et principes de son application au contexte oasien (suite et applications oasiennes à l'étude en cours au niveau du MATEE)

renforcement des capacités des coopératives et associations pour obtenir la certification des productions

Activité 1.2.3 développement d'un élevage ovin sélectionné

132. La race ovine D'Man est une race locale n'existant que dans les oasis et qui a pour avantage de présenter une remarquable prolificité avec un maximum de 7 agneaux par portée. La dégradation du contexte oasien a entraîné une forte diminution de cet élevage et une progression de la dégénérescence par trop grande consanguinité. Actuellement le potentiel productif des ovins D'Man n'est pas suffisamment exploité dans sa zone d'origine ni dans des schémas de croisement et de sélection génétique des reproducteurs et ses contributions pour la sécurité alimentaire en termes de protéines animales ne sont plus assurées d'une façon durable. Le risque de perte de ce patrimoine génétique précieux est donc manifeste.
133. Cette race représente outre un intérêt en terme de biodiversité, un intérêt économique évident, vu d'une part son adaptation parfaite au milieu, et la demande grandissante de reproducteur pour croisement avec les grandes races du Maroc (comme le Sardin) afin d'en augmenter la prolificité. Dans les oasis de la région de Tata, grâce à l'action de la DPA, des projets de l'ALCESDAM et de l'action de L'ORMVAO dans sa zone d'application, des bergeries de D'Man ont été installées (maximum dans l'oasis de Fom Zguid avec plus d'une dizaine de bergeries). L'INRA d'Errachidia a mené des études et travaux de sélection de la race et d'amélioration de la productivité, et les animaux de base implantés dans les oasis viennent en partie de cette expérimentation. En s'appuyant sur ses partenaires, le projet se propose de contribuer au développement durable de cette race, afin d'une part d'améliorer la situation financière du foyer oasien, et d'autre part aider au maintien d'une race locale à fort potentiel.

Détail sommaire de l'action :

acquisition d'animaux sélectionnés depuis INRA Errachidia

création participative de bergeries et regroupement des éleveurs

mise en place du plan de production en fonction contexte site du projet

formation des éleveurs, appui technique et encadrement sanitaire

évaluation, amélioration et mobilisation des circuits de commercialisation

Activité 1.2.4 développement d'un produit plantes aromatiques et médicinales "biologique"

134. Les plantes aromatiques et médicinales font partie intégrante du patrimoine biologique des oasis, mais leur valorisation n'est pas mise en œuvre et bien des opportunités ne sont pas exploitées à ce sujet. Le Projet servira à réhabiliter ce patrimoine, à en développer la culture et le développement en contexte oasien, et à rechercher des modes de commercialisation qui soient le plus rentables possible. Dans cette optique la mise en place d'une filière "biologique" sera testée, bénéficiant du protocole agroécologique qui sera mis en place sur les parcelles, et engageant un processus de certification en phase avec celui qui est proposé en activité 1.2.2 pour les produits agricoles. Le Maroc dont la réputation internationale est bien établie à ce sujet (unités de distillation pour l'export), offre des débouchés importants.

Détail sommaire de l'action :

identification, collecte et caractérisation du patrimoine local
définition du protocole agronomique et valorisation des espèces
sensibilisation et appui aux exploitants
introduction et plantation des plants au sein des parcelles
suivi technique et mobilisation du circuit de commercialisation

Activité 1.2.5 appui à la mise en place d'un écotourisme oasien de qualité

135. Tout le monde conçoit que le tourisme est un atout pour aider au développement des régions oasiennes. Seulement ce tourisme ne peut pas se faire n'importe comment, bien des exemples existent qui démontrent les effets pervers d'un tourisme mal conçu et mal encadré. Le tourisme doit être durable si on veut qu'il puisse assurer un réel apport économique capable de favoriser le développement d'une région, et le tourisme doit être intégré, si on souhaite qu'il offre des prestations qui puissent garantir un réel impact local, aussi bien en matière financière qu'en matière de valorisation.
136. Le tourisme oasien doit donc se distribuer sur plusieurs domaines, offrant des prestations diversifiées qui définissent une qualité opérative et suffisamment intégrées pour ne pas remettre en cause les fondamentaux environnementaux et sociaux des espaces oasiens toujours très fragiles. Une approche et un travail de définition doit être mené à ce sujet sur l'ensemble du contexte oasien marocain. Le projet s'attachera d'une part à développer au sein des territoires où il interviendra des approches synergiques et même systémiques autour de la problématique touristique, d'une part pour favoriser le regroupement des compétences autour d'une stratégie écotouristique intégrante, et d'autre part pour que les acteurs et opérateurs à même de dynamiser la démarche puissent bénéficier d'une formation.
137. Le tourisme dans le Secteur Guelmim-Assa-Tata est encore très embryonnaire. Le projet aidera au développement sur ses sites et en fonction de la mobilisation des opérateurs locaux d'un produit original et de qualité, suffisamment attractif et rémunérateur pour assurer un effet démonstratif qui favorise l'engagement d'une dynamique locale puis régionale, qui fait actuellement en ce domaine réellement défaut. Par exemple la valorisation des sites de gravures rupestres comme à Akka ou Foum el Hisn, passe par un appui aux populations vivant à proximité et pouvant aider à cette valorisation, cet appui est de nature touristique, et doit être convenablement ciblée et encadrée (réfection piste, implantation auberge, formation guides et gardiennage, site d'exposition, aménagements légers etc....).

Détail sommaire de l'action :

état des lieux du potentiel « écotouristique » de la zone, produits/associations/circuits/projets....
constitution d'un regroupement promotionnel de l'écotourisme pour les oasis du Secteur Guelmim-Assa-Tata
identification et organisation participative de produits thématiques
appui au groupement pour premières réalisations
élaboration d'une charte d'éthique écotouristique « Oasis » (en phase avec obj. spécifique 2)
formation des acteurs au montage de produits et à l'écotourisme (contexte Développement Durable).
formation des opérateurs locaux
promotion auprès des Tour Opérateurs

Résultats 1.3: le renforcement et la mise à niveau des structures locales est engagée

Activité 1.3.1 formation des encadrements communaux techniques et associatifs

138. Le projet entreprendra une mise à niveau des encadrements administratifs et associatifs au niveau des communes où sont implantés les sites d'intervention. Une formation soutenue aussi bien en matière de connaissance sur les problématiques du développement oasisien, qu'en matière de maîtrise des processus de gestion de projet, de participation, de communication et d'intégration de la société civile, sera mise en place pour un public le plus large possible, la formation étant comprise comme un investissement à long terme.

Détail sommaire de l'action :

**identification des besoins sous forme participative
établissement et mise au point des matériaux formatifs
ateliers de formation thématique
programme de session en formation continue**

Activité 1.3.2 promotion féminine et revalorisation du travail féminin

139. Plusieurs coopératives de femmes et foyers féminins existent dans la région de Tata. L'ALCESDAM sur ses projets répond à la demande et favorise l'implantation de foyers féminins avec programme de promotion et de valorisation le plus souvent par l'artisanat. La demande est cependant loin d'être satisfaite, et beaucoup reste à faire dans ce domaine. Le projet contribuera donc au développement de ces programmes et à leur structuration systématique sous forme d'unité d'intervention efficiente et modélisable avec production de matériel didactique, pédagogique et autres.

140. Avec la dégradation du contexte agricole globale, les activités para et extra-agricoles deviennent le recours pour un nombre croissant de femmes, d'une part pour entretenir un niveau d'activité quotidien, mais surtout pour rechercher une amélioration au revenu du ménage (tissage, couture, artisanat, broderie, art culinaire, jardinage...). Les femmes se regroupent pour ainsi faciliter leur entreprise et se donner un maximum de chance d'en valoriser la production. Pour se donner les moyens de leur ambition, ces associations féminines ont besoin d'infrastructures de base, à même de leur faciliter la démarche : site de production, site sociale (crèche, alphabétisation, ...), site d'exposition, site d'éducation (bibliothèque, équipement pédagogique, ...), site d'hébergement, etc.

141. Le projet aidera à la construction de foyers féminins, dans ses secteurs d'intervention et en fonction de la mobilisation des acteurs locaux. Il favorisera le plus possible l'implication des organisations féminines dans son travail de restauration de noyaux de vie humain viables dans les oasis en voie d'abandon. Des programmes d'encadrement, de formation, de valorisation et d'innovation techniques seront mis en place avec l'aide de partenariats marocains s'exprimant déjà dans ce domaine à travers certaines ONGs dont la Fondation Mohammed V.

Détail sommaire de l'action :

**identification des besoins sous forme participative
appui au programme actions féminines de l'ALCESDAM
mise en place d'un pack promotion féminine reproductible et motivant
renforcement des structures associatives féminines
construction de foyers féminins**

Activité 1.3.3 appui matériel aux communes et associations oasiennes et mobilisation des jeunes

142. Le projet prévoit de dégager une somme forfaitaire pour apporter un appui matériel au cas par cas aux associations oasiennes en fonction de leurs besoins comme ceux liés à la gestion pour mener à terme l'exécution du projet. Afin d'asseoir durablement l'implication associative naissante dans le cadre du développement local, il soutiendra à travers un programme d'informations et de sensibilisation ciblé aussi bien sur les problématiques environnementales, qu'économiques et sociales oasiennes, la mobilisation des jeunes générations au sein du tissu associatif, favorisant les échanges et les rencontres à cet effet. Pour cela le projet fera appel à des compétences associatives marocaines ayant déjà fait leur preuve dans ces domaines.

Résultats 1.4: la restauration de la biodiversité de l'écosystème oasien est engagée

Activité 1.4.1 lutte contre l'ensablement, l'érosion et les pollutions

143. La lutte contre l'ensablement ne recouvre pas dans les oasis du Secteur Guelmim-Assa-Tata une grande activité, d'une part parce que les superficies concernées sont faibles et d'autre part parce que les populations ne semblent pas considérer cela comme une priorité. Elle est cependant nécessaire si l'on souhaite préserver les secteurs du parcellaire qui seront réhabilités car le plus souvent ceux-ci se trouvent en périphérie de la palmeraie et ainsi soumis aux risques d'ensablement en particulier à Akka et à Fom Zguid.
144. Le Projet déclinera donc sur ces différents sites, une intervention lutte contre l'ensablement, privilégiant systématiquement la lutte biologique à la lutte mécanique, cette dernière étant souvent facilement remise en question par les cinétiques sableuses actuellement en cours suite à la désertification avancée de ces zones. Outre la revégétalisation des secteurs dégradés, la lutte biologique a aussi pour avantage d'exiger beaucoup moins d'entretien que la lutte mécanique. Dans le cadre de cette dernière, le projet se propose d'apporter une contribution expérimentale à la mise en place d'un nouveau procédé, basé sur une expérience conjointe entre l'EID en France et la Tunisie, et qui dispose des linéaires de barrières formées avec la membrure centrale de la palme, barrière type ganivelle, qui ici se nommerait alors palmivelle. Outre la valorisation de la palme sèche, ce procédé a aussi pour avantage d'avoir une durée de vie bien plus longue que les actuelles barrières de palmes entrecroisées.
145. Les berges et terrasses des oueds représentent un capital foncier parmi les plus précieux pour les exploitants. Avec l'accentuation de la violence des crues, et une gestion pour le moins inappropriée, ce capital est en voie de disparition. La DPA est déjà intervenue à ce sujet, en engageant des programmes de fixation et de stabilisation des berges et des terrasses qui nécessitent des investissements importants, malheureusement souvent remis en question à la crue suivante. Le Projet interviendra essentiellement dans les sites d'Akka et de Fom Zguid où quelques portions directement exposées doivent être aménagées et consolidées.
146. La prolifération des puits perdus, des fosses septiques, comme le déversement direct des eaux usées, et des lixiviats constitue une source de pollution pour les nappes phréatiques. La réutilisation de ces eaux par l'agriculture et le maraîchage présente en plus un risque bactériologique certain pour la santé humaine. Cette problématique

nécessite une étude sérieuse et une intervention calibrée pour être efficace. Le Projet engagera cette étude pour les oasis où il intervient, ainsi qu'une planification en terme de réalisations d'urgence, qui si elles nécessitent des fonds importants feront alors l'objet d'une requête auprès d'un bailleurs en conséquence.

Détail sommaire de l'action :

évaluation participative des besoins et des possibilités au niveau des sites d'intervention
définition des protocoles techniques de lutte anti-érosive
étude expérimentation d'introduction du système palmivelle
applications sur le terrain pour fixation des fronts
aménagement et stabilisation des terres
étude-diagnostic de la problématique de pollution des aquifères pour les oasis de Foum Zguid, Tata, Akka, Foum el Hisn, Taghjijt, Asrir
plan de lutte contre les sources de pollution de la ressource hydrique
réalisations d'urgence et mobilisation des fonds

Activité 1.4.2 restructuration de l'écosystème par plantation de fruitiers

147. Il a été démontré que la richesse spécifique de l'écosystème oasien, tout comme sa dynamique trophique est dépendante de la qualité de sa structuration interne. Plus l'écosystème est stratifié, plus grand est son potentiel écologique et sa représentativité, largement favorisés par des conditions stationnelles alors très favorables entre degré d'hygrométrie constant, protection des strates inférieures, réduction des écarts et maintien des constantes avec les zones d'ombrage, diversification des niches, etc. Il est donc important de recréer les stratifications qui existaient il y a encore quelques décennies dans le contexte oasien, et qui ont été mise à mal par l'introduction d'une agriculture productiviste et la forte sensibilité aux polluants et à la baisse des nappes. La strate arbustive s'exprimait alors à travers de nombreuses variétés d'essences fruitières et tinctoriales pour la plupart, dont le Projet devra favoriser la réimplantation.

Détail sommaire de l'action :

évaluation participative des potentiels et des possibilités au niveau des sites d'intervention
recherche des cultivars et des plants traditionnels
création de pépinières et plantations dans les parcelles

Activité 1.4.3 restauration de la biodiversité par création de jardin à clones

148. Les plantes médicinales représentent un des grands patrimoines naturels des oasis, avec une forte tradition thérapeutique, toujours très vivante. Ce patrimoine subit comme toutes les composantes de la biodiversité oasienne la dégradation actuelle des situations, et se retrouve compromis à la fois par la désertification du milieu, mais aussi par l'abandon des sites et donc l'absence d'entretien du parcellaire dont dépend la productivité de l'écosystème. De plus les oasis représentent des îlots de biodiversité agricole avec la présence de nombreux cultivars qui constituent un fond important pour le patrimoine phytogénétique du Maroc. Le Projet servira à conserver, restaurer et valoriser cet inestimable patrimoine qui localement dans la Province de Tata représente une valeur importante avec l'oasis de Tissint et sa tradition historique bien établie dans ce domaine.

Détail sommaire de l'action :

inventaire, collecte et caractérisation du patrimoine local
définition du protocole phytogénétique et valorisation des espèces
sensibilisation des populations
mise en place de jardin à clones au sein des parcelles
suivi technique des plantations

publication, communication, et commercialisation

Activité 1.4.4 promotion des énergies alternatives

149. En s'appuyant sur les programmes nationaux existants dans ce domaine (PNUD/CDER, microfinancements FEM, Banque Mondiale, Ministère énergie etc...) le projet réalisera une étude sur les potentiels locaux en énergie alternative et la possibilité de les mettre en œuvre afin de favoriser le plus possible le développement d'énergies "propres" mais surtout représentant une alternative à l'exploitation de ressources naturelles comme le bois.
150. La promotion des foyers améliorés et autres dispositifs alternatifs (gaz, solaire) sera systématique et participera du programme général de sensibilisation environnemental du projet. Pour cela le projet s'appuiera sur les capacités associatives locales mais aussi nationales.

Détail sommaire de l'action :

**étude de faisabilité en énergie alternative
appui aux réalisations
campagne de sensibilisation-information**

Activité 1.4.5 élaboration d'un système de suivi permanent des écosystèmes oasiens

151. Un certain déficit d'informations existe dans la province de Tata, et tout particulièrement sur les contextes oasiens. Peu de données sont collectées qui permettraient d'avoir une image réaliste des situations à la fois environnementales et socio-économiques. Les données sur la ressource en eau dans les milieux oasiens sont souvent insuffisantes, inexistantes ou contradictoires. Ces données hydrologiques et hydrogéologiques, sont essentielles à la planification, à la conception et à l'exécution des projets relatifs à l'eau. Un système déficient de suivi, d'information et de planification peut se traduire par des stratégies de mobilisation et de gestion de la ressource complètement déconnectée de la réalité. On ne peut pas bâtir une stratégie de développement des oasis en s'appuyant sur des approximations. Il faut bien connaître la ressource (les limites des aquifères, leur localisation), de quelles quantités on dispose et quelle est la qualité de la ressource.
152. Dans un premier temps le projet aura donc pour mission d'établir un diagnostic oasien le plus complet possible, afin que soient caractérisés les principaux indicateurs permettant de comprendre les dynamiques en cours dans les oasis majeures de la Province, et que puissent être ainsi élaboré une vision prospective aussi bien environnementale qu'économique de ces oasis. Ce diagnostic sera aussi très utile dans le cadre de l'Objectif spécifique 2.
153. Le Projet appuiera la mise en place d'un suivi et d'une surveillance écologique des écosystèmes et agrosystèmes oasiens, en s'appuyant sur différents programmes qui réalisent ou vont réaliser un travail équivalent: programme ROSELT, Convention CDD et du PAN/LCD, programme GTZ désertification au niveau du HCEFLCD. Dans ce cadre les oasis font l'objet d'un dispositif spécifique en cours de conception, auquel le projet pourra donc collaborer.

Détail sommaire de l'action :

**étude et analyse systémique des écosystèmes oasiens du Secteur Guelmim-Assa-Tata pour la mise en place d'un observatoire écologique
étude diagnostic des ressources naturelles des oasis concernées par le Projet
publications, communication et éducation autour des résultats des études**

mise en place du système de suivi et conventions de partenariat avec les exécutants

Résultats 2.1: Un Conseil local de Développement Durable est mis en place

Activité 2.1.1 organisation de la connaissance et évaluation des acteurs/opérateurs

154. La démarche "Pays" comme la démarche Agenda 21 local représente un effort de coordination des stratégies de développement et d'aménagement du territoire à des échelles pertinentes, en liaison étroite avec les représentants des activités socio-économiques et associatives. Ce mouvement de coopération doit prendre place dans un cadre souple et respectueux des compétences des collectivités, il doit donc privilégier une logique de projets et ne pas être enserré dans des procédures inutilement complexes. La mise en œuvre d'une démarche "Pays" doit s'appuyer sur une structure de concertation dont le rôle actif dans l'élaboration du processus et le suivi et évaluation des différentes étapes est prépondérant. Cette structure est librement organisée et sa vocation est de constituer le lieu central de propositions et d'initiatives afin d'exercer une fonction de mobilisation des différents acteurs du développement local, de l'institution à la société civile. La mise en place d'une telle structure, nécessite au préalable une identification exacte des acteurs de ce développement, qui tout en n'oubliant personne, ne donne pas non plus d'importance excessive à certains. Le choix des membres doit se justifier au vu de leur action au sein du territoire, et/ou de leur représentativité locale et/ou de leur affiliation à des groupements fédérateurs, et/ou de leur importance en terme de compétence, etc. Un travail préalable de regroupement des données, d'évaluation et de formation est donc indispensable, travail qui doit être aussi mené à travers de larges réunions d'information associant les organismes ou personnes potentiellement intéressés, comme d'ateliers plus spécifiques. Il existe une ébauche de création d'une commission du développement durable entreprise dans le cadre du programme SAPAN de l'ADS, mais celle-ci n'est pas finalisée sur une démarche territoriale "Pays". Elle sera donc réorientée et intégrée dans le processus du projet.

Détail sommaire de l'action :

études et regroupement des données
ateliers d'information
ateliers d'évaluation
formation des encadrements
voyage étude d'élus en France

Activité 2.1.2 rédaction des conventions de partenariat et création du Comité de pilotage

155. Le partenariat actif est à la base de la démarche "Pays" et il convient de le formaliser dès le commencement à travers des textes engageant les différentes parties dans le processus. Le porteur du projet doit être accompagné dans sa démarche et appuyé par les acteurs les plus déterminants et les plus agissants en matière de développement. Une démarche "Pays" se construit toujours à partir des éléments locaux les plus mobilisés. Ce sont ces éléments qui en s'associant à travers des textes de partenariats, jettent les bases des futurs coopérations locales. Ils leur revient logiquement de s'associer aussi à travers un comité de pilotage qui puisse engager avec suffisamment de dynamisme ce type de processus, dont le caractère totalement novateur exige dès le départ une garantie de crédibilité.

Détail sommaire de l'action :

ateliers d'information et de formalisation

rédaction des textes
mise en place du Comité de pilotage

Activité 2.1.3 création des Comités de Suivi communaux/

156. La commune reste la structure communautaire de base, dont les élus doivent pouvoir alimenter le processus Développement Durable. Des Comités de Suivi seront ainsi mis en place au niveau du tissu communal, qui auront pour vocation de dynamiser localement et sur le terrain tout le processus, d'effectuer le feed-back indispensable auprès des populations et de mobiliser les compétences et les acteurs autour de la question du DD.

Activité 2.1.4 mise en place du Conseil et des commissions

157. Le Conseil local de développement durable une fois constitué, va devoir pour être fonctionnel se définir un cadre de fonctionnement, une orientation stratégique et un certain nombre de modalités pratiques. Comme il engage un processus de concertation et d'élaboration qui couvre un champ thématique parfois complexe, et toujours diversifié dans le cadre du développement durable, il lui reviendra de créer en son sein des commissions thématiques, qui puissent l'aider à maîtriser l'ensemble de la problématique locale, et de mobiliser les acteurs en fonction de leurs qualités.

Résultats 2.2: Un Pays des "Oasis de la Province de Tata" est créé autour d'une Charte de développement durable

Activité 2.2.1 établissement du diagnostic "PAYS"

158. Un pays est un territoire de projet caractérisé par une "cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale". Le premier travail est d'en délimiter les contours et d'en identifier les caractéristiques. Une étude diagnostic s'attachant plus à l'analyse des dynamiques qu'au descriptif des composantes, doit être réalisée pour donner les éléments d'information indispensables à l'élaboration du projet de territoire (hiérarchisation des priorités-indicateurs-bilan transversal), cette étude devant par son approche participative et concertée engager le processus de collaboration et d'échange local qui caractérise la démarche "Pays".

Détail sommaire de l'action :
études diagnostic thématique
ateliers de concertation et d'échange

Activité 2.2.2 définition en commun des objectifs et orientations stratégiques

159. C'est grâce à l'élaboration d'un projet commun de développement durable, fondé sur le diagnostic du territoire, une vision prospective et des orientations stratégiques, que la constitution d'un "Pays" permet aux acteurs locaux de prendre en main le devenir de leur propre territoire. Ce projet doit engager un réel décloisonnement de l'action publique, et mettre en cohérence à l'échelle du bassin de vie que représente son territoire, les politiques des différents partenaires institutionnels. L'enjeu réside dans la capacité participative de la démocratie locale, et donc commence dès la phase de définition des objectifs et orientations stratégiques pour le territoire. Cette phase est très importante, et doit être sérieusement encadrée et accompagnée car elle conditionne en grande partie l'avenir du projet.

Détail sommaire de l'action :

ateliers de concertation et d'échange
réunions thématiques des commissions
élaboration participative et discussion ouverte des propositions
adoption et définition du cadre stratégique

Activité 2.2.3 élaboration de la Charte de développement durable "PAYS"

160. L'activité fondatrice de la démarche "Pays" consiste en l'élaboration de la charte de développement durable qui va fédérer toutes les parties autour d'une vision commune et d'une politique partagée qui déclinera l'ensemble des composantes territoriales comme autant d'atouts et de synergies créatrices d'une forte identité locale. Cette charte qui doit aussi bien assurer l'efficacité économique que l'équité sociale, la qualité environnementale, la cohérence territoriale et une juste gouvernance, va s'élaborer autour d'un processus long, qui agrégera petit à petit les différents éléments identifiés par les commissions thématiques. Ce document qui doit faire l'objet d'une approbation de tous les membres du projet de "Pays", est constitué de plusieurs parties dont l'élaboration demande une méthode et un processus dont le Projet facilitera l'encadrement tant technique que financier.

Détail sommaire de l'action :

réunions thématiques des commissions
ateliers de concertation et communication locale
propositions des commissions et rédaction des articles
consolidation et proposition finale

Activité 2.2.4 élaboration d'un plan d'action opérationnel "PAYS"

161. Afin de formaliser au plus vite au niveau du terrain et de l'action les dispositions préconisées par la Charte, un plan d'action opérationnel sera défini, qui puisse traduire en terme d'activité comme de visibilité pour les populations, tout le travail amont effectué pour l'élaboration de la Charte.

Résultats 2.3: Un Projet de territoire pour le "Pays des Oasis de Tata" est formalisé

Activité 2.3.1 animation et mise en commun des projets et missions

162. La mise en œuvre de la charte de développement durable du "Pays" va s'effectuer à travers différents projets et missions, qui chacun dans leur domaine d'application vont concrétiser "l'esprit" de la charte et donner au territoire une réelle visibilité éthique. Cette déclinaison se fait à travers des animations successives auprès des partenaires, afin de mettre le plus possible en commun les sujets porteurs et les éléments fondateurs de la démarche. D'autre part l'application de la charte doit pouvoir bénéficier d'un suivi-évaluation, qui puisse être validé par le Conseil de Développement durable. la faisabilité de ce suivi doit être instruite à ce niveau, car elle nécessite une forte coordination des acteurs.

Activité 2.3.2 rédaction participative et concertée du projet de territoire

163. Le projet de territoire, offre un cadre à une réelle coopération entre le "Pays", sa province, sa région, l'Etat et même au-delà avec l'application progressive des coopérations décentralisées. Cette coopération sera formalisée sous diverses formes contractuelles, mais doit dans un premier temps s'appuyer sur un ensemble cohérent qui est le projet de territoire. Ce document de gestion couvre tous les aspects relevés comme prioritaires dans la charte, agissant aussi bien en matière de planification territoriale et

de politiques de gestion des ressources, que d'adaptation des assises réglementaires ou de la mise en œuvre de plan directeur de développement intégré. La rédaction d'un tel document, souvent complexe, nécessite de nombreux feed-back entre le domaine d'application et ses porteurs de projet et les responsables de secteurs et de commissions traitant du sujet au niveau de la charte et devant opérer sélectivement. Cela peut impliquer la mise en place de forums de discussions et de concertation, le développement d'une communication spécialisées et la réalisation de missions exploratoires de conciliation et d'arbitrage dans le cas d'antagonismes et de contradictions à résoudre. Le Projet appuiera donc avec l'aide de ses partenaires européens l'ensemble du processus afin que la démarche bénéficie d'un accompagnement le plus efficace possible.

Activité 2.3.3 définition d'un plan de communication-formation

164. La collectivité territoriale est un acteur majeur dans la mise en œuvre du développement durable sur son territoire. Le Conseil local de Développement durable joue un rôle essentiel par sa proximité avec les acteurs du développement en matière de sensibilisation, information et communication pour favoriser les transformations et les conversions des modes de production et de consommation portées par la charte et traduites par le projet de territoire. La mobilisation des acteurs nécessite la mise en œuvre d'une communication adaptée que la collectivité doit partager avec d'autres acteurs, c'est-à-dire les écoles, les associations, les institutions, les médias, mais aussi les opérateurs économiques privés. Il faut clarifier les enjeux de la communication, donner un sens concret à la démarche développement durable, construire des messages adaptés à leurs cibles, et adapter les outils à la nature des cibles. Il faut décloisonner la circulation de l'information, sortir de l'hermétisme techniciste pour expliquer de manière compréhensive des évolutions et des dynamiques qui concernent tout le monde. Il s'agit donc de monter un vrai plan de communication-formation (dont site Internet), qui puisse faciliter la maîtrise des enjeux locaux et garantir la participation et la qualité des débats. Bien des outils existent dont l'acquisition et la mise en œuvre seront appuyées par le projet avec ses partenariats européens.

Résultats 2.4: Deux AGENDA 21 locaux sont mis en place à Taghjjjt et Asrir

Activité 2.4.1 diagnostic participatif et mise en commun des données

165. Le diagnostic va permettre au groupe de pilotage d'analyser les enjeux de développement durable du territoire, les attentes exprimées et les axes à investir. Chacun de ces axes de travail sera géré par un atelier spécifique de type participatif, qui va déterminer des objectifs, proposer des actions et concevoir une synthèse des travaux.

Activité 2.4.2 création du Forum et concertation citoyenne

166. La concertation est animée dans le cadre d'un Forum, représentatif de l'ensemble des composantes du territoire, qui lui-même anime et coordonne des "ateliers", groupes de travail thématiques plus restreints, composés à la fois d' "échantillons" de citoyens et de spécialistes. Un certain nombre de démarches sont indispensables :
- * informer l'ensemble de la population sur la décision politique, en préalable à la consultation et à la concertation : pourquoi un Agenda 21 local ? à quels enjeux répond le développement durable ? comment les citoyens y seront associés ?
 - * exprimer le projet, dans ses différentes étapes, à partir des attentes (sortir des langages

techniciens et proposer des approches par projets, à l'échelle de la collectivité, à l'échelle du quartier concerné,...) ;

* veiller à la lisibilité et à l'accès par l'ensemble des populations concernées, des informations ou des propositions qui seront mises en débat, sans aboutir à une simplification réductrice ;

* respecter les équilibres socio-économiques, dans la représentation des groupes ;

* faire appel, aux étapes clés de la démarche, à un spécialiste de la concertation pour animer les échanges ;

* définir une charte de la concertation, qui va en préciser les objectifs et le fonctionnement (calendrier, moyens, groupes associés).

Activité 2.4.3 définition du projet de programmes et validation

167. Une fois que les ateliers auront permis l'élaboration d'une ébauche de projet de programme, celui-ci va être soumis aux services de la collectivité qui vont en étudier la validité et la faisabilité réglementaires, financières, techniques. Ce projet expertisé est ensuite soumis aux élus, qui vont hiérarchiser les priorités et les calendriers de mise en oeuvre des différentes propositions. Les élus et les services devront ici travailler en étroite coordination pour assurer la transparence et la lisibilité des décisions, conditions d'une adhésion du Forum au programme. En particulier, chaque action retenue devra être "assortie" d'un cahier des charges, précisant les objectifs attendus, le calendrier de réalisation, le budget accordé, les partenaires associés. On établira des objectifs à plus long terme pour les actions non retenues dans la première version de l'Agenda 21.

A partir de l'approbation des élus, le groupe de pilotage peut engager la mise en oeuvre et la communication de l'Agenda 21 local, qui va constituer à la fois le tableau de bord de la politique de développement durable de la collectivité et l'outil de mobilisation de tous les acteurs impliqués dans son processus, pour la réalisation des objectifs.

C.9 - PRINCIPAUX RISQUES ET HYPOTHESES

168. Le type d'intervention proposée par ce projet, agit sur plusieurs dimensions en même temps, et dépend donc de facteurs d'échelle différents ce qui peut en fragiliser l'exécution. Afin de diminuer ce risque multifactoriel, la majeure partie des activités fondatrices de la logique du projet, s'appuie sur des activités faisant déjà l'objet de projet locaux, soit dans le cadre administratif (DPA, ORMVAO), soit dans le cadre associatif (ALCESDAM). Le projet aura avant tout vocation à accompagner et amplifier une mobilisation locale émergente depuis ces dernières années autour de la problématique oasienne.

| Nature du risque | réduction et atténuation possible |
|--|--|
| Absence d'une volonté politique locale claire en matière de démarche "Pays" et développement durable | montage de la proposition de projet à partir de l'engagement fort des autorités politiques locales (gouverneur, présidents de commune). reconfirmation de cet engagement comme préalable au démarrage du projet |
| Mobilisation insuffisante des associations oasiennes pour engager les réalisations au niveau parcellaire | montage de la proposition de projet à partir de l'engagement constaté et confirmé des associations oasiennes sur le terrain reconfirmation de cet engagement avec protocole contractuel comme préalable au démarrage projet |

| | |
|---|---|
| Détournement de la démarche participative au profit d'un ou de groupes d'intérêts particuliers | encadrement du processus par un suivi expert à partir compétence européenne, donc normalement "objective" - appui sur un multi-partenariat |
| Faiblesse de l'engagement des partenaires pour l'exécution des activités suite réorientation de leur priorités | vu que projet s'appuie essentiellement sur partenaires pour mener ses activités, contractualisation préalable et définition d'un cadre d'obligation, programmation et mode de suivi stricte dès le commencement du projet |
| Non validation par l'Etat de la démarche territoriale et non inscription législative | le projet s'inscrit dans un cadre national en composantes dont la première concerne le Tafilalet, et sera en coopération directe avec 2 projets similaires dans oasis du bassin du Drâa menés par coopération internationale – possibilité d'augmenter ainsi la pression régionale "Oasis" sur l'Etat – hypothèse réduite du fait de l'importance stratégique politiquement des territoires frontaliers du sud. |
| Aggravation soudaine de la situation climatique (forte accentuation sécheresse) compromettant la production et l'expérimentation agricole | possibilité pour le projet de se concentrer alors sur les aspects sociaux, organisationnels et institutionnels de son intervention |

C.10 - DURABILITE

169. Le système oasien représente sur cette planète sans nul doute le mode durable d'exploitation d'une ressource le plus ancien. Depuis le XIIe siècle l'exploitation et la gestion de l'eau s'appuie même sur des modèles définis par des savants arabes comme Ibn Chabbat. La durabilité de ces systèmes reposait entièrement sur la puissance de l'esprit collectif, la structuration associative (jemaâ) que la société oasienne avait mise en place pour gérer ses ressources en étant le garant. Cette organisation séculaire interne à la communauté oasienne est toujours vivante aujourd'hui, malgré toutes les implications et les apports du monde moderne, et constitue donc le fondement même de la durabilité de toute intervention en milieu oasien. De plus si cette structuration collective de la société, a été quelque peu remise en question avec l'introduction du modernisme, de la monétarisation et de l'individualisme, on assiste depuis peu en réponse aux difficultés actuelles, à un retour de l'esprit collectif à travers la création de nombreuses structures associatives au sein desquelles se retrouvent souvent une partie du personnel communal.
170. Le projet s'appuiera donc à la fois sur les structures communales et associatives pour asseoir sa crédibilité et la pérennité de son action au niveau de l'oasis et du parcellaire agricole. Les fonds du projet seront utilisés pour assurer les investissements initiaux utiles à l'établissement des modes d'exploitation et des productions à fortes valeurs ajoutées qui devront par la suite permettre aux associations d'exploitants oasiens d'en assurer la continuité. Le tissu associatif fonctionne déjà à partir des fonds locaux, dont une grande partie proviennent des revenus de l'émigration, il n'y a pas de raison que cela ne se poursuive pas avec le projet, celui-ci devant servir d'amplificateur, et surtout d'encadrement du développement local. L'ALCESDAM dans ses projets sollicite une contribution financière des bénéficiaires qui peut parfois s'élever à 50% de certains investissements, et cela fonctionne sans problème sur la base de remboursement annuel.

Le renforcement et la mise à niveau associatif effectués par le projet seront autant de déterminants fonctionnels pour donner aux associations le pouvoir d'assurer et d'assumer sur le long terme, la démarche projet.

171. Au niveau de la démarche pays, l'engagement initial total de l'institution étant indispensable au démarrage du processus, il est logique que celui-ci crédibilise l'opération et en assure la durabilité. L'objectif du Projet est justement de transférer un processus actuellement développé par les collectivités européennes, et de le faire adopter comme programmation sur le long terme par la Province de Tata, et toutes les institutions engagées dans l'opération et représentant la puissance publique. Une fois engagé, le processus suit son cours à travers des outils méthodologiques et décisionnels qui seront mis en place par le projet. Une fois le projet de territoire définit, et cette étape sera établie dans le cadre du projet, la mise en place du projet, dépend alors entièrement de la volonté décisionnelle des instances politiques et administratives.

C.11 - REPLICABILITE

172. La répliquabilité est justement un des objectifs du projet, puisqu'il procède par expérimentations démonstratives afin de montrer qu'il est possible avec le type d'intervention qu'il préconise de réhabiliter des parcellaires oasiens aujourd'hui abandonnés. Le but du projet est justement d'avoir un effet disséminateur afin de montrer qu'il est possible d'engager un développement local oasien sur des bases durables et écologiquement viable. Il est donc dans les intentions du projet d'exporter par la suite sa méthode et son bagage technique afin de développer dans les autres oasis marocaines en danger ce type d'intervention.
173. D'autre part le projet exportera d'une part depuis la Tunisie les méthodes en agroécologie mise en place avec réussite depuis 10 ans dans le cadre d'un projet oasien à Chenini-Gabes, et d'autre part depuis le contexte européen les démarches et processus "Pays", ce qui sous-entend que la répliquabilité du projet est déjà contenue dans sa logique.
174. Le Projet appliquera dans le Secteur Guelmim-Assa-Tata des approches et des techniques qui seront aussi mise en œuvre dans le cadre de la composante Tafilalet, et aussi transférées dans la zone du Drâa par un projet Oasis exécuté en coopération avec le Conseil Général de l'Hérault et la coopération technique belge, et des micro-projets engagés sur les oasis par le GEF/PNUD.

C.12 - PARTICIPATION DES PARTENAIRES

175. Ce projet fait suite à l'importante étude lancée par le DAT, pour obtenir une Stratégie et un Plan d'Actions pour les Oasis marocaines, document de référence aujourd'hui. Une première formulation d'un programme de sauvegarde des oasis a été établie à partir du contexte du Tafilalet. Ce projet "Guelmim-Assa-Tata" se situe donc dans la suite de ce programme, constituant en quelque sorte sa seconde composante. Sa conception a impliqué tous les partenaires locaux dans une démarche participative (surtout pour le choix des parcellaires démonstratifs), sollicitant d'autant plus leur collaboration, que le projet se propose d'initier un processus de gestion très concerté regroupant les compétences, et les acteurs du développement local, sans lequel la réalisation d'un tel

programme n'est pas possible. La préparation du programme oasis a aussi bénéficié de la tenue d'un important symposium à Erfoud en avril 2005 sur les problématiques oasiennes et qui a réunit près de 300 experts marocains et mondiaux, permettant ainsi de vérifier la crédibilité d'un certain nombre d'options.

176. La logique du Projet a été conçue pour appuyer et amplifier des actions et des programmes déjà mis en œuvre par différents partenariats, dans un souci de cohérence, d'intégration et de faisabilité. Le principal partenaire qui centralisera une grande partie de l'action menée sur le terrain sera l'ALCESDAM ONG marocaine en relation internationale active, dont la position dominante dans la province comme acteur du développement oasien, très bien reconnu aussi bien par les autorités que les paysans, lui donne l'autorité et l'expérience nécessaire.
177. Dans le domaine de l'application terrain, le partenariat marocain va se répartir entre des organismes à dimension régionale voir nationale, et des associations locales, à dimension Provinciale, et communale au niveau de l'Oasis. Le premier groupe s'appuiera sur l'engagement des organismes et institutions suivantes: la DPA, l'ADS, l'ORMVAO, l'INRA, le Service Provincial des Eaux et Forêt. Le second groupe sera réparti entre des ONG locales actives au niveau citoyens de Tata, Akka, Foum Zguid, Foum el Hisn, Taghijjt et Asrir et les associations oasiennes et coopératives, sur place, actuelles actrices du développement local. Tous ces partenaires sont engagés matériellement et financièrement dans les actions projets, la participation des associations oasiennes pouvant aller jusqu'à 40% des montants pour certains projets de l'ALCESDAM. S'il n'est pas possible en l'état du dossier de définir la part exacte qui sera couverte par les bénéficiaires, il est raisonnable de l'estimer autour des 10% des besoins financiers des actions dont ils seront directement bénéficiaires. Pour des programmes plus spécifiques comme les PAM et les énergies alternatives la collaboration d'organismes comme l'ADEPAM (IAV) le CDER et le GERERE sera recherchée. Les compétences des grande Fondations Mohamed V et Mohamed VI pourront aussi faire l'objet de partenariat sur certaines problématiques (économisation eau, social, écotourisme, éducation ...).
178. La gestion de l'eau est normalement du ressort des AUEA, qui seront donc des partenaires classiques du projet là où il interviendra sur les systèmes de distribution hydrique. Il y a par exemple 13 AUEA dans la zone de Foum Zguid. Le projet devra aussi chercher à engager les partenariats avec les communes les moins endettées.
179. Le projet s'appuiera aussi sur des partenariats internationaux, répartis en deux catégories, les ONGs et la Coopération décentralisée. L'ONG qui viendra appuyer les réalisations terrains en matière d'agroécologie essentiellement, est le CARI, ONG qui fut la première à initier en Afrique des programmes agroécologiques (ferme de Gorom-gorom au Burkina Faso dans les années 80) et qui fut à l'origine du programme agroécologique oasien tunisien. Elle est de plus en charge pour l'Etat français du suivi de la Convention sur la Lutte contre la Désertification, Antenne méditerranéenne pour le PSEau et le partenaire direct du Conseil Général de l'Hérault pour ses réalisations en agroécologie au Maroc. Le CARI est aussi le facilitateur d'un vaste réseau des associations oasiennes du Maghreb (Mauritanie, Maroc, Algérie et Tunisie), le RADDO, dont les compétences seront mises au service du projet en particulier à travers l'ASOC, ONG tunisienne qui mène depuis plus de dix ans le programme agroécologique sur l'Oasis de Chenini-Gabes. En matière de coopération décentralisée, le principal

partenaire sera le Conseil Général de l'Hérault, déjà engagé au Maroc sur les problématiques oasiennes à travers un programme mené avec la Région du Souss-massa-Draâ et qui apportera au projet tout son savoir faire en matière de démarche "Pays".

180. L'engagement du Conseil Général de l'Hérault et du CARI au Maroc sur les Oasis du bassin du Draâ, est déjà acquis et formalisé et reprendra en grande partie et avec les mêmes partenariats le cadre d'actions programmé pour ce Projet Tata. Ces partenariats internationaux sont aussi déjà acquis dans le cadre de la composante Tafilalet du programme oasis qui est maintenant dans sa phase d'instruction. Les calendriers étant à peu près synchrones, une coopération directe pourra s'établir entre ces projets, renforçant d'autant leur impact et leur efficacité. Le Conseil Général de l'Hérault assure aussi la présidence exécutive de l'Arc Latin, qui regroupe toutes les collectivités territoriales du nord de la Méditerranée du Portugal à l'Italie et il entend mobiliser cette force d'intervention dans le cadre de sa coopération avec le Maroc et ses oasis. Ces collaborations ouvrent des perspectives d'avenir et de durabilité tout à fait engageantes avec transfert d'expertise et de savoir.

C.13 - SUIVI ET EVALUATION

181. Le Projet instruira deux types de suivi-évaluation: le suivi-évaluation interne à la bonne marche du projet, avec les protocoles habituels, tableau de bord, indicateurs, évaluation à mi-parcours et un suivi-évaluation externe sur l'état des écosystèmes oasiens concerné par ses interventions, et les systèmes de productions mis en place.
182. Le suivi-évaluation interne, s'appuiera sur les méthodologies déjà définies dans le cadre des projets PNUD/GEF afin que soient optimisés les impacts du projet par rapport à ses objectifs de lutte contre la désertification, contre la pauvreté et restauration de l'écosystème oasien. Il s'appuiera sur les indicateurs figurant dans le cadre logique et les outils "Traceurs" récemment développé par le GEF, et qui correspondent parfaitement aux besoins du projet, car en phase avec les systèmes de production et leur rôle dans la conservation de la biodiversité. La bonne marche du projet sera évaluée suivant les standards du PNUD, un budget spécifique étant prévu à cet effet.
183. Le programme de suivi-évaluation consacré à l'état des écosystèmes oasiens, sera mené avec la collaboration du Programme OSS (PAN-HCEFLCD) en s'inspirant du travail déjà réalisé dans ce cadre sur le site saharien de l'oued MIRD, avec les protocoles et indicateurs définis par le ROSELT et du dispositif en cours d'élaboration et de conception dans le cadre de la mise en œuvre de la CDD et du PAN/LCD pour le contexte oasien (collaboration GTZ). Un premier travail de diagnostic, permettra de définir le cadre des données, utiles à la caractérisation des produits ROSELT d'aide à la décision et de suivi dynamique de l'écosystème, définir les indicateurs consensuels avec les partenaires, et les protocoles de mesure des impacts.

D. FINANCEMENT

D.1 - PLAN DE FINANCEMENT

184. La mobilisation financière du projet sera maximum pour les aspects relevant de l'investissement en milieu oasien, car c'est là que les interventions sollicitent des coûts structureux importants, que cela soit en matière de PMH, de développement ciblé de produits agricoles comme les dattes, ou de lutte contre l'ensablement et l'érosion.
185. voir annexe pour le détail budgétaire

PROJET OASIS GUELMIM-ASSA-TATA - BUDGET GLOBAL 5 AN \$ 3 330 752

ObjSp1= MAINTENIR UN SYSTEME D'EXPLOITATION VIABLE ET ECOLOGIQUE EN RESTAURANT L'ECOSYSTEME OASIEN

Résultats 1.1: l'usage de la ressource hydrique est optimisé

| | |
|--|---------|
| <u>Activité 1.1.1 application des techniques agroécologiques</u> | 439 602 |
| <u>Activité 1.1.2 développements novateurs et rénovation des systèmes économiseurs d'eau</u> | 257 250 |

Résultats 1.2: l'exploitation durable de l'oasis est maintenue et le niveau de vie amélioré

| | |
|---|---------|
| <u>Activité 1.2.1 développement de produits "dattes" de qualité terroir labellisable</u> | 297 500 |
| <u>Activité 1.2.2 création d'un Centre régional de formation en agroécologie oasienne</u> | 239 500 |
| <u>Activité 1.2.3 développement d'un élevage ovin sélectionné</u> | 133 400 |
| <u>Activité 1.2.4 développement d'un produit plantes "biologique"</u> | 45 650 |
| <u>Activité 1.2.5 développement d'un produit "écotouristique" oasien de qualité</u> | 310 200 |

Résultats 1.3: le renforcement et la mise à niveau des structures locales est engagé

| | |
|--|---------|
| <u>Activité 1.3.1 formation des encadrements comunaux, techniques et associatifs</u> | 24 600 |
| <u>Activité 1.3.2 promotion féminine et revalorisation du travail féminin</u> | 28 000 |
| <u>Activité 1.3.3 appui matériel aux communes et associations oasiennes et mobilisation des jeunes</u> | 289 000 |

Résultats 1.4: la restauration de la biodiversité de l'écosystème oasien est engagée

| | |
|---|---------|
| <u>Activité 1.4.1 lutte contre l'ensablement, l'érosion et les pollutions</u> | 207 500 |
| <u>Activité 1.4.2 restructuration de l'écosystème par plantation de fruitiers</u> | 69 000 |
| <u>Activité 1.4.3 restauration de la biodiversité par création de jardin à clones</u> | 53 750 |
| <u>Activité 1.4.4 promotion des énergies alternatives</u> | 29 000 |
| <u>Activité 1.4.5 réalisation d'un système de suivi permanent des écosystèmes oasiens</u> | 52 000 |

ObjSp2= FAVORISER UNE DEMARCHE TERRITOIRE OASIENNE VALORISANTE

Résultats 2.1: Un Conseil local de Développement Durable est mis en place

| | |
|--|--------|
| <u>Activité 2.1.1 organisation de la connaissance et évaluation des acteurs/opérateurs</u> | 31 500 |
| <u>Activité 2.1.2 rédaction des conventions et création du Comité de pilotage</u> | 8 650 |
| <u>Activité 2.1.3 création des Comités de Suivi communaux</u> | pm |
| <u>Activité 2.1.4 mise en place du Conseil et des commissions</u> | 5 750 |

Résultats 2.2: Un Pays des "Oasis de Tata" est créé autour d'une Charte de développement durable

| | |
|---|--------|
| <u>Activité 2.2.1 établissement du diagnostic "PAYS"</u> | 25 250 |
| <u>Activité 2.2.2 définition en commun des objectifs et orientations stratégiques</u> | 11 600 |
| <u>Activité 2.2.3 élaboration de la Charte de développement durable "PAYS"</u> | 8 900 |
| <u>Activité 2.2.4 élaboration d'un plan d'action opérationnel "PAYS"</u> | 13 100 |

Résultats 2.3: Un Projet de territoire pour le "Pays des Oasis de Tata" est formalisé

| | |
|--|--------|
| <u>Activité 2.3.1 animation et mise en commun des projets et missions</u> | 7 750 |
| <u>Activité 2.3.2 rédaction participative et concertée du projet de territoire</u> | 8 550 |
| <u>Activité 2.3.3 définition d'un plan de communication-formation</u> | 23 500 |

Résultats 2.4: Deux AGENDA 21 locaux sont mis en place à Taghijit et Asrir

| | |
|--|---------|
| <u>Activité 2.4.1 diagnostic participatif et mise en commun des données</u> | 14 500 |
| <u>Activité 2.4.2 création du Forum et concertation citoyenne</u> | 11 600 |
| <u>Activité 2.4.3 définition du projet de programmes et validation</u> | 28 550 |
| <u>Activité 2.4.4 mobilisation d'un fonds pour engagement de premières actions</u> | 100 000 |

GESTION DU PROJET

| | |
|--|---------|
| <u>Etablissement d'une Cellule de Gestion du Projet</u> | 555 600 |
|--|---------|

D.2 - CO-FINANCEMENT

186. Un certain nombre de bailleur de fonds ont manifesté leur intérêt pour participer au programme Oasis dans le cadre de l'instruction de sa composante Tafilalet. Dans l'état actuel du dossier, des participations financières peuvent être recherchées auprès de :

| | |
|-----------------------------|--|
| bailleurs multilatéraux : | GEF, PNUD, Union Européenne, |
| bailleurs bilatéraux : | Ambassade du Japon, FFEM/AFD, Principauté de Monaco, coopération Belge, coopération Espagnole ... |
| coopération décentralisée : | Conseil Général de l'Hérault (France) – CARI, |
| contribution nationale : | Agence de Développement des Provinces du Sud, Gouvernement Marocain (MADR...), Agence de Développement Sociale, Région/Province de Guelmim-Assa-Tata, Associations oasiennes bénéficiaires |

E. COORDINATION ET SOUTIEN DES INSTITUTIONS

E.1 - LIENS AVEC LES AUTRES PROGRAMMES

187. Le projet étant consacré à la lutte contre la Désertification, il vient donc s'inscrire dans le contexte du PAN Marocain, et à ce titre participera au forum interne que représente ce programme avec ses diverses applications.
188. Ce projet Oasis pour la Province de Tata doit être compris comme une composante du Programme Oasis qui a déjà été développé par une composante similaire sur la région du Tafilalet. Les synergies entre ces deux composantes seront renforcées par l'identité des partenaires qui pour une grande part sont donc les mêmes dans les deux cas.
189. Les projets avec lesquels il y aura le plus de possibilités de collaboration, sont d'abord ceux existants dans les zones oasiennes et couvrant des problématiques similaires, comme celui consacré au Palmier-dattier (RAB 98G31 PNUD/GEF/IPGRI) dont ce projet dans une certaine mesure reprendra une partie des acquis, celui qui couvre une problématique plus large avec le problème pastoral mais dont certains aspects concernent le milieu oasien (MOR/99/G33-MOR 00/009 PNUD/GEF), ou celui qui est en train de se mettre en place dans le bassin du Drâa avec le Conseil Général de l'Hérault et qui lui sera totalement synergique avec ce Projet. Ce dernier programme collaborera d'ailleurs avec celui de la Coopération Belge (CTB/MOR/02/08P) engagé sur les oasis de la vallée du Drâa depuis plusieurs années et qui souhaiterait entretenir une collaboration avec le Projet Oasis.
190. Un autre programme important avec lequel le Projet développera une stratégie de partenariat est celui de l'ADS, le SAPAN (PAL-PDS/MOR/02/003), dont l'orientation sociale est un atout en terme de mobilisation au niveau de la société civile. Les programmes en cours au niveau de la région comme ceux de l'Etat marocain couvrant les aspects classiques du développement, PAGER, PNCRR, BAJ, PERG etc... représentent autant d'opportunités de collaboration dans des zones marginales et

relativement délaissées. La mise en place récente de PDST (Plan de Développement Social Territorial du Ministère du Développement Social, de La Famille et de la Solidarité) avec création de fond local de développement ne peut que renforcer le projet dans ses partenariats.

191. Certains microprojets du GEF concernant directement le contexte Oasien de la région du Drâa (MOR/98/G52-MOR/03/16, MOR/98/G52-MOR/03/17, MOR/98/G52-MOR/03/18) couvrent plusieurs aspects de la problématique oasienne avec une dominance pour ceux relevant de la valorisation des produits phoénicoles. Ces projets récemment mis en place, pourront engager avec le Projet Oasis de Tata des axes de coopération utiles en matière d'échange d'expériences et de mise en commun des résultats.

E.2 - MISE EN ŒUVRE DU PROJET

E.2.1. Argumentaire

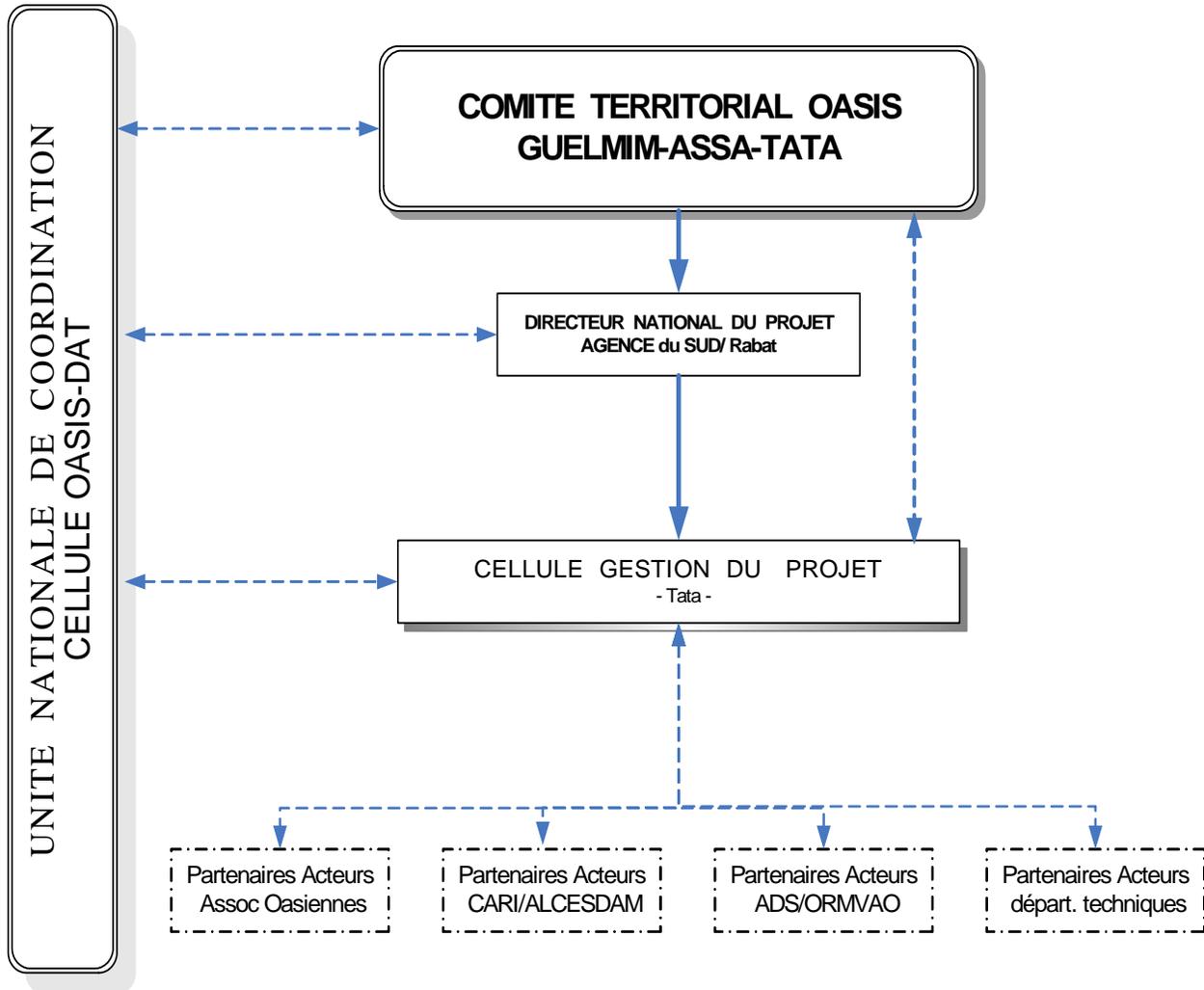
192. Ce projet s'appuie sur de nombreux partenariats dont certains étrangers avec la coopération décentralisée et développe des niveaux d'application à différentes échelles territoriales:
 - au niveau du parcellaire oasien pour la mise en œuvre des techniques de l'agroécologie et de la valorisation des diverses productions oasiennes à même d'améliorer le niveau de vie des populations, comme pour la sauvegarde de la biodiversité locale
 - au niveau de la province de Tata pour la mise en place d'une démarche de création d'un "Pays des Oasis de Tata" qui puisse fédérer dans une vision commune du développement local, l'ensemble des acteurs et des opérateurs régionaux et appuyer ainsi positivement l'intervention agricole au niveau du parcellaire oasien
193. Cette diversité structurelle du projet, implique pour une gestion efficace de celui-ci que son pilotage soit identifié dans une Cellule de Gestion relativement autonome. Il importe en effet dans ce type de configuration de projet, qui s'apparente d'ailleurs plus à un programme, qu'en soit avant tout assuré la cohérence et la vision, en dehors des influences possibles des différents niveaux d'implication.
194. Le gestionnaire du projet aura surtout un rôle de coordonnateur, le projet étant défini avant tout comme une intervention expérimentale, qui puisse d'une part apporter au contexte oasien quelques réponses novatrices aux problématiques aiguës qu'il traverse, et d'autre part accompagner le plus optimalement possible, la mobilisation locale et régionale déjà en cours autour de ces problématiques.
195. La charge de travail sera d'importance, car le type d'intervention prévue, implique une réelle mobilisation et visibilité permanente sur le terrain des responsables du projet, pour à la fois dynamiser des processus pilotes avec lesquelles les acteurs locaux ne sont pas familiarisés, et d'autre part créer et surtout maintenir une réelle mobilisation synergique des opérateurs aussi bien administratifs que publiques, autour de la problématique oasienne et des réponses possibles à y apporter. Regrouper les compétences, élaborer des processus de concertation et des collaborations croisées, entre des partenaires qui n'ont pas forcément la culture de l'échange, nécessite une

implication forte de la part du projet. En ce sens le gestionnaire devra être secondé par un appui technique permanent et par des appuis ponctuels de niveau international.

196. La logique du projet est de nature démonstrative, le but étant de proposer des techniques et une démarche territoriale qui puissent inverser les tendances régressives actuelles dans les oasis. Bien entendu, ces propositions ne pourront devenir efficaces que si leurs bénéficiaires les adoptent, les amplifient et les diffusent. Pour que cela soit possible, le projet a besoin de temps, et ce d'autant plus que les implications étant de type restauration agricoles, leur phénologie sollicite plusieurs saisons pour que les bénéficiaires puissent en vérifier la pertinence. En conséquence le projet est prévu sur un délai de 5 années, les deux dernières années devant surtout crédibiliser l'action et lui permettre d'être appropriée par les bénéficiaires, et transposée à une échelle géographique plus grande.
197. L'appropriation du projet par ses bénéficiaires est un axe déterminant pour sa réussite et à ce sujet, la participation systématique des exploitants sera sollicitée non seulement sous forme de force de travail, mais aussi par un apport financier, modeste mais suffisant pour engager le bénéficiaire. Le système actuellement développé par l'ALCESDAM à ce sujet nous semble excellent, celle-ci demandant à ces partenaires une contribution financière entre 30 et 50% des coûts d'investissements effectués initialement par l'ONG, contribution qui s'effectue via des remboursements annuels fixés en commun et en fonction de la trésorerie du groupement paysan. Dans le cadre du projet, comme il n'est pas comptablement envisageable que le projet soit "remboursé", la contribution ainsi dégagée pourrait servir à générer du réinvestissement dans le cadre associatif paysans.
198. Son domaine d'intervention est le territoire, et l'expression même du territoire à travers l'institution. Même si le projet cherchera à y appliquer plusieurs thématiques d'actions relevant surtout du domaine agricole, l'aspect territorial doit constituer la colonne vertébrale de son approche. En ce sens il est impératif que le projet soit identifié au niveau même de l'institution provinciale, afin de disposer de la surface d'implication nécessaire à sa gestion et surtout au regroupement et à la coordination de ses diverses ramifications sectorielles.
199. Les domaines d'applications locaux du projet vont se distribuer autour de l'exploitation de l'oasis, de la valorisation de ses modes d'exploitation et de leur adéquation avec la disponibilité de la ressource. Actuellement et dans le contexte particulier de la Province de Tata, l'institution la plus impliquée à ce niveau est la DPA et plus périphériquement l'ORMVAO pour le secteur de Foug Zguid. Une collaboration directe entre le projet et celles-ci est donc indispensable.
200. La nature du projet relevant avant tout d'une problématique de gestion d'un territoire implicite pour les collectivités locales et d'adéquation entre les systèmes d'exploitation de ses ressources et la disponibilité de celles-ci, les ministères les plus logiquement concernés sont le Ministère de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Agriculture.

E.2.2. Cadre Institutionnel proposé

Organigramme:



201. **L'UNITE NATIONALE DE COORDINATION**

en charge de la coordination nationale du "Programme Oasis National" dont cette Composante Guelmim-Assa-Tata fait partie. Le secrétariat de l'Unité sera assuré par les services de la Direction de l'Aménagement du Territoire, en particulier par la Cellule OASIS une fois que celle-ci aura été établie.

202. **AGENCE D'EXECUTION**

en charge de l'exécution du projet et devant rendre compte aux Bailleurs de Fonds de la bonne marche du projet, l'agence d'exécution du projet sera l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud. Un DIRECTEUR NATIONAL du projet sera désigné en son sein qui sera chargé du suivi permanent du projet, des engagements financiers importants (seuil à définir) et de toutes opérations sollicitant une coordination nationale ou une représentation à l'international.

203. COMITE TERRITORIAL "OASIS"

en charge des orientations et définitions des axes d'actions du projet – suivi de l'état d'avancement, validation du plan de travail et du budget annuel – mobilisation des partenaires et coopération entre les services. Le Comité Territorial de Pilotage qui assure la supervision locale du projet se réunira au minimum une fois par semestre – il pourra faire appel à toute collaboration jugée utile en plus des membres permanents du Comité – son secrétariat sera assuré par le Cellule de Gestion du Projet.

COMITE TERRITORIAL "OASIS"

Gouverneur Tata – Guelmim (présidence)
représentant Wilaya de Guelmim
représentant(s) élus des Conseils Provinciaux
représentant(s) Conseils Communaux :
Tata, Akka, Fom Zguid, Fom El Hisn,
Taghjjt, Asrir, Assa, Zag
représentant AGENCE DU SUD
DAT/ Cellule OASIS
représentant ADS
Inspection DAT Guelmim
DPA/ORMVAO
Division Collectivités Locales
Service provincial Eaux et Forêts

secrétariat permanent du Comité : CGP

204. CELLULE DE GESTION DU PROJET

en charge de la réalisation des activités et gestion du projet – elle sera semi-autonome, financièrement (plafond d'engagement libre à établir avec le Directeur National) et pour la gestion quotidienne du projet – elle appliquera les décisions du Comité Territorial de Pilotage et rendra compte directement au Gouverneur de la Province et à l'AGENCE DU SUD – elle sera physiquement logée au niveau de la ville de Tata afin de se trouver à proximité des centres de décision et au cœur du systèmes d'application terrain. La CGP aura pour tâche de mettre en œuvre les activités soit directement avec son personnel quand il s'agira de son domaine de compétence propre, soit à travers les partenariats engagés avec divers opérateurs dont ONG (cas le plus fréquent). Elle aura dans ce cas la responsabilisation du lancement et du suivi des actions. Elle pourra en fonction des besoins faire appel à des appuis externes, soit dans le cadre direct du partenariat, soit en mobilisant une expertise par contrat direct ou sous-traitance – la CGP cherchera aussi à motiver des aides directes auprès des différents corps de volontaires présent au Maroc, comme des stagiaires auxquels elle pourra offrir un cadre d'activité pertinent.

CELLULE DE GESTION DU PROJET

Coordonnateur du Projet
Assistante administrative et comptable
Secrétariat

Appui technique permanent (1)
Animateurs permanents (4)

E.2.3. Mode de Gestion et démarche projet préconisée

205. Rappelons avec la Stratégie d'aménagement et de développement des oasis au Maroc que *"Le bilan fait état d'une situation particulièrement grave, il faudrait agir d'urgence. Comme il a été maintes fois répété, le problème actuel des oasis s'explique par la rupture des équilibres entre des ressources en régression et des besoins sans cesse croissants."* Cette dramatique importance de la problématique oasienne oblige le projet à devoir formuler de vraies réponses, structurantes d'une démarche globale qui soit suffisamment impliquant pour engager une modification significative des processus actuels de dégradation du contexte oasien.
206. C'est dans ce sens que le projet devra s'attacher tout particulièrement à développer des stratégies les plus intégrées possible, permettant d'agir plus sur les articulations fonctionnelles des différents modes d'exploitation et d'utilisation de l'oasis, que sur leurs seules productions. La gestion du projet devra tout particulièrement s'appuyer sur le développement de tout un relationnel, entre les différents acteurs oasiens, afin d'en devenir le facilitateur sinon le médiateur. Il s'agira de mettre en place des accompagnements et des animations qui soient le plus intégrant possible, veillant à n'exclure personne et à mobiliser la plus large palette socioprofessionnelle possible. Ce projet doit servir à créer une référence efficiente en matière de transversalité, exemplaire en terme de coopération et de collaboration aussi bien entre les services administratifs qu'entre les opérateurs agissant sur le contexte oasien.
207. Apportant plusieurs aspects novateurs à travers ses applications aussi bien en matière agronomique que territoriale, le projet se doit de développer une démarche qui privilégie avant tout le transfert de savoir-faire. Les partenaires internationaux du projet détenteur du savoir comme le CARI ou le CG34, interviendront pour créer les conditions de ce transfert. La priorité reviendra à la formation de formateurs et de correspondants nationaux, à même d'assurer la suite des opérations une fois établis les fondamentaux de l'action.
208. La gestion du projet pour pouvoir traiter correctement la multiplicité qui caractérise le contexte oasien, devra s'appuyer sur des partenariats divers et surtout opérationnels. La DPA et l'ORMVAO avec l'ADS représentent des partenaires essentiels, dont les interventions nombreuses dans le domaine du développement rural, comme dans plusieurs domaines traités par le projet, devront être capitalisées puis amplifiées en fonction des besoins du projet. Le projet s'attachera à évaluer le vivier de compétence que représentent les associations oasiennes locales, afin d'y privilégier des

collaborations fructueuses pour l'avenir des oasis. Les partenaires du projet devront en grande partie travailler avec ces associations. Afin de gérer efficacement cette diversité, le projet pourra opter pour la désignation de chefs de file en fonction des grandes thématiques traitées, d'une part pour en faciliter une application cohérente, mais aussi pour en assurer d'une certaine manière l'intégration. Le tableau ci-dessous précise les divers partenariats et chef de file possible dans l'état actuel du dossier.

| <i>Programmes thématiques</i> | chef de file – partenaires institutionnels |
|---|--|
| <i>AGROECOLOGIE</i> | CARI/ALCESDAM – DPA/ORMVAO |
| <i>Economisation EAU</i> | ALCESDAM - DPA/ORMVAO- ADS |
| <i>Production DATTES labellisables</i> | ALCESDAM – INRA -DPA |
| <i>ECOTOURISME</i> | CGP - ADS – AGENCE du SUD |
| <i>Renforcement STRUCTURES LOCALES</i> | ADS – CARI – ORMVAO - Div. Collectivités loc. |
| <i>Protection Restauration BIODIVERSITE</i> | CGP – HCEFLCD/GTZ - ROSELT |
| <i>Démarche "PAYS" et DD</i> | Gouvernorat Tata - ADS - CG34 - IAM |

LES PARTENARIATS POUR L'EXECUTION DES ACTIVITES DU PROJET

(en plus des associations oasiennes locales: **Al Ouahat, Albatha, Bâni, Nasr, 7 Palmiers, Boumazir, Taldnount, Azaghar, Hawd Oum Laaleg**)

Résultats 1.1: l'usage de la ressource hydrique est optimisé

| | | |
|----------------|--|---|
| Activité 1.1.1 | application des techniques agroécologique | /ALCESDAM/DPA/ORMVAO + CARI France + ASOC Tunisie |
| Activité 1.1.2 | développement des systèmes d'irrigation économiseurs d'eau | /ALCESDAM/DPA/ORMVAO + CARI France |

Résultats 1.2: l'exploitation durable de l'oasis est maintenue

| | | |
|----------------|---|---|
| Activité 1.2.1 | développement de produits "dattes" de qualité terroir | /ALCESDAM/DPA/ORMVAO + CARI + INRA + IAM France |
| Activité 1.2.2 | création Centre régional formation agroécologie oasienne | /ALCESDAM/DPA/ORMVAO + CARI+ MATEE |
| Activité 1.2.3 | développement d'un élevage ovin sélectionné | /ALCESDAM/DPA/ORMVAO + INRA |
| Activité 1.2.4 | développement d'un produit plantes aromatiques "biologique" | /ALCESDAM/DPA/ORMVAO + CARI + INRA |
| Activité 1.2.5 | développement d'un produit "écotouristique" oasien de qualité | /AGENCE DU SUD/coopé Monégasque ? – partenariats privés |

Résultats 1.3: la mise à niveau des structures associatives est engagé

| | | |
|----------------|---|---|
| Activité 1.3.1 | formation des encadrements communaux et associatifs | /ADS + ORMVAO + CARI + Division collectivités locales |
| Activité 1.3.2 | promotion féminine et revalorisation du travail féminin | /ALCESDAM + ADS + ORMVAO |
| Activité 1.3.3 | appui matériel aux communes et associations oasiennes | /ADS + Division collectivités locales |

Résultats 1.4: la restauration de la biodiversité de l'écosystème oasien est engagée

| | | |
|----------------|---|-----------------------|
| Activité 1.4.1 | lutte contre l'ensablement, l'érosion et les pollutions | /DPA/ORMVAO + HCEFLCD |
| Activité 1.4.2 | restructuration de l'écosystème par plantation de fruitiers | /DPA/ORMVAO + HCEFLCD |
| Activité 1.4.3 | restauration de la biodiversité par création de jardin à clones | /DPA/ORMVAO + HCEFLCD |
| Activité 1.4.4 | promotion des énergies nouvelles et économie d'énergie | /PNUD/CDER + ORMVAO |
| Activité 1.4.5 | réalisation d'un système de suivi permanent des écosystèmes oasiens | /OSS + HCEFLCD/GTZ |

Résultats 2.1: Un Conseil local de Développement Durable est mis en place

| | | |
|----------------|--|---|
| Activité 2.1.1 | organisation de la connaissance et évaluation des acteurs/opérateurs | /Province + ADS + Conseil Général Hérault France (CG34) |
| Activité 2.1.2 | rédaction des conventions de partenariat et création du Comité de pilotage | /Province + ADS + CG34 |
| Activité 2.1.3 | mise en place du Conseil et des commissions | /Province + ADS + CG34 |

Résultats 2.2: Un Pays des "Oasis du Tafilalet" est créé autour d'une Charte de développement durable

| | | |
|----------------|---|------------------------|
| Activité 2.2.1 | établissement du diagnostic | /Province + ADS + CG34 |
| Activité 2.2.2 | définition en commun des objectifs et orientations stratégiques | /Province + ADS + CG34 |
| Activité 2.2.3 | élaboration de la Charte de développement durable | /Province + ADS + CG34 |

Résultats 2.3: Un Projet de territoire pour le "Pays des Oasis du Tafilalet" est formalisé

| | | |
|----------------|--|------------------------------|
| Activité 2.3.1 | animation et mise en commun des projets et missions | /Province + ADS + CG34 |
| Activité 2.3.2 | rédaction participative et concertée du projet de territoire | /Province + ADS + CG34 |
| Activité 2.3.3 | définition d'un plan de communication-formation | /Province + ADS + CG34 + IAM |